

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Pratiques et usages sociaux

Volume 1 : Résultats concernant les familles vivant en France



Rapport réalisé par Natacha Ducatez
avec la direction scientifique de Bertrand Réau et
Stéphanie Rubi, co-présidents de l'OVLEJ

14 avril 2025



Remerciements



L'Ovlej souhaite remercier toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont participé à la réalisation de cette étude et tout particulièrement :

- Toutes celles qui en ont suivi la réalisation, au travers du Comité de pilotage et du Conseil d'administration de l'Observatoire, et qui, par leurs retours et leurs apports, ont participé à la construction de l'étude et de ce rapport.

Membres du Copil : Anthony Beaucourt, Johan Chapuis, Cyril Gaffet, Behnaz Khosravi, Francis Lebon, Muriel Marie, Christophe Moullé, Olivier Prévôt, Bertrand Réau, Stéphanie Rubi, Aurore Saada.

Membres du Conseil d'Administration : Agnès Bathiany, Eve Berthet, Bruno Colin, Jenny Deltourbe, Patrick Drouet, Aurélie Duploux, Cyril Gaffet, Christophe Moullé, Michaël Ramalhosa, Bertrand Réau, Simon Romano, Stéphanie Rubi, Méghane Salomon, Charlotte Simon. L'Ovlej étant une association composée de deux membres, JPA et UNAT, Anne Carayon, Directrice générale de JPA, et Lilian Nobilet, délégué général de l'UNAT participent également aux réunions du CA.

- Lucas Berard, pour son travail au sein de l'Ovlej sur la mise en œuvre de l'enquête quantitative et les premières analyses, et Martin Monferran, pour la réalisation des entretiens pour l'Ovlej.
- Toutes les familles qui ont pris le temps de répondre aux questionnaires en ligne et qui, pour certaines, se sont aussi portées volontaires pour participer également à l'enquête qualitative. **Sans vos réponses et vos paroles, ce rapport n'existerait pas.** Merci de la confiance que vous avez accordé à l'Observatoire dans la réalisation de ces diverses enquêtes.

L'Ovlej remercie également les partenaires qui ont apporté un soutien financier pour permettre la réalisation de cette étude dans ses diverses phases d'enquêtes : Odcvl, VVL, Iforep et Clavim.



Sans votre soutien et votre participation à tous, l'Ovlej n'aurait pu mener à bien cette nouvelle étude.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Introduction | 5 |
| | |
| PREMIÈRE PARTIE : Éléments de cadrage | 7 |
| Objectifs de l'étude et méthodologie | 8 |
| Les séjours collectifs : typologie des organisateurs et des séjours proposés en 2023-2024 10 | |
| Qui sont les organisateurs de séjours collectifs ? | 10 |
| En 2023-2024, plus de la moitié des organisateurs ne proposent qu'un ou deux séjours par an | 10 |
| Plus de six organisateurs sur dix sont des associations | 11 |
| Des départs de mineurs principalement au sein de séjours organisés par des associations | 13 |
| Des séjours pour tous les âges ? | 14 |
| Une diversité de séjours | 15 |
| En termes de catégories | 15 |
| En termes de durée | 16 |
| En termes de destination | 16 |
| En termes de périodes | 17 |
| | |
| DEUXIÈME PARTIE : Présentation des résultats de l'étude, concernant les familles vivant en France | 18 |
| I - Qui sont les familles qui inscrivent leurs enfants en séjours collectifs ? | 19 |
| Les indicateurs socio-démographiques | 20 |
| 1) Une sur-représentation des familles nucléaires et recomposées, et de celles ayant deux enfants | 20 |
| 2) Type de résidence | 21 |
| 3) Activité professionnelle | 22 |
| 4) Les enfants partis en séjour collectif | 23 |
| Les loisirs | 25 |
| 1) Être seul ou entouré ? | 25 |
| 2) Quels types d'activités et de sorties ? | 26 |
| 3) Les loisirs encadrés | 28 |
| Les vacances | 32 |
| 1) Partir en vacances en séjour collectif mais aussi avec ses parents ! | 32 |
| 2) Des jeunes qui ont l'habitude de dormir hors du domicile familial | 33 |

| | |
|---|-----------|
| II - Les départs en séjours collectifs | 34 |
| Un premier départ en moyenne à 10 ans | 34 |
| Partir une fois ou plusieurs fois durant l'année ? | 34 |
| Le dernier séjour collectif | 35 |
| 1) Période et durée | 35 |
| 2) Partir en France ou à l'étranger ? | 37 |
| 3) Thématiques et activités | 39 |
| 4) Plus d'un tiers des familles a bénéficié d'une aide financière au départ en séjour collectif | 40 |
| 5) Des enfants qui repartiront probablement en séjour collectif | 41 |
| III - Partir en séjour collectif aujourd'hui : motivations et structure auprès de laquelle se fait l'inscription | 42 |
| Les motivations à la première inscription | 42 |
| 1) Être parent et être soi-même parti en séjour collectif : quels effets ? | 42 |
| 2) Des motivations multiples et cumulatives : entre réalité de garde et stratégies éducatives | 45 |
| Le dernier séjour collectif : le rôle des structures auprès de laquelle se fait l'inscription | 50 |
| 1) Une offre qui vient à moi ou une recherche d'informations ? | 50 |
| 2) 40 % d'inscriptions auprès des structures collectives de proximité | 52 |
| 3) Une information souvent obtenue directement par la structure auprès de laquelle l'inscription s'est faite | 55 |
| IV – Les prises de décisions : choix de l'organisateur et du séjour | 58 |
| Choisir un organisateur : une question de confiance ? | 58 |
| 1) Des structures que l'on connaît ou qui nous sont recommandées | 58 |
| 2) Des institutions en qui les familles ont confiance | 60 |
| 3) Une famille sur six a effectué des recherches | 60 |
| 4) Des familles fidèles aux organisateurs ou aux prescripteurs : entre satisfaction et facilité d'inscription | 61 |
| 5) Les prescripteurs : un essentiel pour un premier départ | 62 |
| Faire confiance : sur quoi et comment ? | 63 |
| 1) Des inquiétudes quant à la sécurité psychologique et physique des enfants | 63 |
| 2) Savoir faire confiance ou ressentir un sentiment de confiance ? | 67 |
| Le choix du séjour : quels critères pour les familles ? | 69 |
| 1) Des réponses spontanées qui se centrent sur les envies de l'enfant et les programmes | 69 |
| 2) Des réponses « cadrées » qui placent en top 3 les activités, le prix et les envies de l'enfant | 70 |

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

| | |
|---|-----------|
| 3) Le choix du séjour : entre critères d'adultes..... | 72 |
| 4) ...Et envies d'enfants : activités et départs entre connaissance | 77 |
| Quelle prise en compte des enfants dans les choix ?..... | 79 |
| 1) Partir en séjour collectif : une envie et non pas une obligation..... | 79 |
| 2) Le choix du séjour : de quelle manière est prise en compte la parole des enfants ? ... | 80 |
| 3) Partir avec une connaissance : qui et quelle organisation ?..... | 85 |
| Conclusion | 88 |
| Annexes..... | 91 |
| Présentation des familles ayant participé aux entretiens | 91 |
| Complément d'informations sur les analyses de l'enquête quantitative menée en France .. | 101 |

Introduction

Au cours des dernières années, plusieurs études ont été réalisées sur les freins et leviers à l'inscription en séjours collectifs (organisés durant le temps libre des mineurs), ainsi que sur l'expérience vécue et perçue des familles. **Rares sont celles en revanche qui replacent ces séjours dans l'ensemble des pratiques vacancières et de loisirs des familles. Rares également sont celles qui cherchent à comprendre les processus de décision qui s'opèrent au regard de la diversité actuelle, tant dans l'offre proposée aux familles que dans les spécificités des nombreux organisateurs.**

En début d'année 2024, l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej) a fait le choix de mettre en œuvre une nouvelle étude permettant de prendre en compte ces deux aspects. **A ces deux enjeux d'observation s'est ajouté celui de pouvoir mettre les données françaises au regard de celles d'un autre pays ayant, lui aussi, une culture ancienne des vacances collectives organisées pour les enfants et les adolescents : les Etats-Unis.**

Les résultats présentés dans ce premier rapport ne concernent que les familles vivant en France. Un second rapport suivra pour traiter de ce troisième enjeu, mettant en lien les pratiques au sein des deux pays observés.

L'étude globale se compose de plusieurs enquêtes. La première est quantitative. Elle a été menée au printemps 2024, au travers de deux questionnaires en ligne s'adressant à des parents vivant en France et aux Etats-Unis et dont l'un des enfants est parti en séjour collectif durant l'année précédant la diffusion du questionnaire. La seconde est qualitative : vingt-huit familles vivant en France et ayant répondu au questionnaire en ligne ont accepté d'ouvrir leurs portes à l'Ovlej. Parents et enfants ont ainsi été interrogés entre novembre 2024 et janvier 2025, sur leurs pratiques de vacances et les décisions concernant les inscriptions en séjours collectifs des enfants. **Cette double approche méthodologique a permis à l'Ovlej d'actualiser et d'enrichir les connaissances portant sur les dynamiques de départs en séjours collectifs.**

Ce rapport est divisé en deux grandes parties. La première présente des éléments de cadrage : les objectifs et méthodologies de l'étude, ainsi qu'une analyse de données mises en ligne en février 2025 par l'Injep, sur les organisateurs de séjours collectifs. **La deuxième partie présente l'ensemble des résultats de cette nouvelle étude menée par l'Observatoire, pour les familles vivant en France.**

Au travers de quatre parties thématiques, vous découvrirez :

- Des données sur les familles inscrivant leurs enfants en séjours collectifs : entre indicateurs socio-démographiques et pratiques de loisirs et de vacances des enfants, cette première partie d'analyse brosse un portrait des 1 000 familles qui ont participé à l'enquête par questionnaire.
- Des informations sur le dernier séjour collectif de l'enfant enquêté : vous découvrirez notamment dans la deuxième partie l'âge moyen au premier départ, le taux de multi-départs dans une année ou encore la proportion de jeunes partant en séjour dans leur région de résidence.
- Une analyse des motivations derrière la première inscription en séjour collectif, ainsi que des données sur les structures auprès desquelles se font aujourd'hui les inscriptions (troisième partie).

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

- Enfin, une quatrième et dernière partie s'intéresse aux prises de décisions au sein des familles : comment font-elles pour choisir l'organisateur, le séjour ? Et quelle place est donnée aux enfants dans ces décisions qui concernent leurs vacances ?

PREMIÈRE PARTIE : Éléments de cadrage



Objectifs de l'étude et méthodologie

La mise en œuvre de cette étude avait pour but d'atteindre trois objectifs :

- Replacer les séjours collectifs dans l'ensemble des pratiques vacancières et de loisirs des familles ;
- Mieux comprendre les processus de décision qui s'opèrent, d'une part au regard de la diversité actuelle en termes d'offres de séjours collectifs, d'autre part au sein même des familles (et notamment quelle place est accordée aux enfants dans ces décisions de départ et de choix de séjour) ;
- Observer les données françaises au regard de celles d'un autre pays ayant, lui aussi, une culture ancienne des vacances collectives organisées pour les enfants et les adolescents : les Etats-Unis.

L'Ovlej définit les séjours collectifs comme l'ensemble des séjours organisés pour les mineurs durant leur temps libre (week-end ou vacances) : colonies de vacances, mini-camps organisés par les centres de loisirs, séjours sportifs ou culturels, séjours linguistiques, camps de scoutisme...

Les résultats de l'étude ont pour but d'enrichir les connaissances et la compréhension des dynamiques de départs en séjours collectifs, dans un contexte sociétal en évolution, influençant l'organisation des séjours et les organisateurs eux-mêmes.

Pour répondre aux trois enjeux, il a été décidé de mettre en œuvre une double approche méthodologique : quantitative et qualitative.

Le recueil de données a ciblé spécifiquement les familles ayant au moins un enfant âgé de 6 à 17 ans, parti en séjour collectif durant l'année observée : entre les mois d'avril 2023 et mars 2024. Ainsi, pour les familles vivant en France, l'enquête a couvert cinq périodes de vacances scolaires : printemps 2023, été 2023, automne 2023, fin d'année 2023 et hiver 2024.

L'étude s'est déroulée en plusieurs phases.

1) Une première enquête quantitative, par questionnaire, à destination de parents vivant en France.

Le questionnaire a été diffusé (en ligne) via deux canaux : des organisateurs de séjours collectifs et partenaires de l'Ovlej ; et un prestataire de service (Toluna), permettant ainsi d'avoir une base de données représentative des familles françaises. Le questionnaire a été diffusé au printemps 2024 : entre les mois d'avril et de juin.

Le questionnaire en français, diffusé par Toluna, a permis d'obtenir un panel de **1 109 répondants**. Les résultats ont été redressés selon la méthode des quotas (catégorie socio-professionnelle du parent répondant et région de résidence) afin d'obtenir un panel représentatif de la population française vivant en métropole.

2) Une deuxième enquête quantitative, par questionnaire, à destination de parents vivant aux Etats-Unis.

Le premier questionnaire a été traduit en anglais. Bertrand Réau a traduit et coordonné, avec le Survey Research Center de Princeton University, l'adaptation et l'administration du questionnaire pour les États-Unis.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Le questionnaire en anglais a permis d'obtenir les réponses de **1 235 participants**. La méthode des quotas a été appliquée selon quatre critères : région, ethnie, niveau de revenu et de diplôme.

3) Enfin, une dernière enquête, qualitative cette fois.

28 familles vivant en France et ayant répondu au premier questionnaire ont accepté de participer à des entretiens semi-directifs entre les mois de décembre 2024 et janvier 2025. Ces entretiens ont été réalisés par un enquêteur de l'Ovlej, pour la majorité en visioconférence, permettant ainsi, dans un délai court, d'interroger des personnes vivant dans divers territoires français. Une diversité a surtout été recherchée dans le type de structure auprès de laquelle la dernière inscription a été effectuée.

Les entretiens ont été menés, au sein de chaque famille volontaire, de manière collective. Ils ont ainsi permis d'interroger parents et enfants¹. **Ce sont 29 parents² et 34 enfants, âgés de 6 à 17 ans, qui ont participé aux entretiens³.**

Ces trois enquêtes se complètent. La double méthodologie quanti/quali a notamment permis de mieux saisir les processus décisionnels familiaux à l'œuvre aujourd'hui, lors d'une inscription en séjour collectif, en les resituant dans les pratiques de loisirs et de vacances générales des familles.

¹ Pour trois entretiens néanmoins, seul le parent était présent, l'enfant n'étant pas disponible ou pas volontaire pour participer à l'entretien.

² Pour l'un des entretiens, les deux parents ont participé.

³ La présentation des différentes familles est accessible dans les annexes.

Les séjours collectifs : typologie des organisateurs et des séjours proposés en 2023-2024

Chaque année, l'Injep traite et diffuse des données sur l'activité des accueils collectifs de mineurs, organisés durant le temps libre des enfants et des adolescents. Pour les accueils avec hébergement, ou séjours collectifs, sont disponibles des données sur le nombre de séjours et de départs de mineurs selon la catégorie, les tranches d'âge, les périodes et les destinations. Pour la première fois en février 2025, l'Injep a également diffusé des informations sur les organisateurs en fonction de leur statut juridique. **L'ensemble de ces données offre un panorama de la diversité des organisateurs et des séjours collectifs et ainsi de l'offre proposée aux familles qui souhaitent inscrire leur enfant à l'un de ces séjours.**

Note méthodologique : les données présentées ci-après sont celles diffusées en février 2025, apportant des informations au regard du statut juridique des organisateurs et du nombre de séjours organisés dans l'année. Elles présentent l'activité de l'ensemble des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs avec hébergement, hors accueils de scoutisme⁴, séjours dans une famille et séjours de cohésion organisés dans le cadre du Service National Universel (SNU).

Notons également qu'il s'agit de données administratives : elles sont extraites des déclarations que doivent réaliser les organisateurs de séjours collectifs, auprès du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) du département d'implantation de l'organisateur. Ces déclarations sont déposées en amont des séjours, il s'agit donc d'un nombre de places ouvertes maximum et non pas du nombre réel de départs réalisés durant le séjour. D'autre part, certaines SDJES autorisent la déclaration de plusieurs séjours consécutifs en un seul séjour : par exemple, un séjour est déclaré sur trois semaines, mais dans la réalité, ce séjour pourra accueillir trois groupes d'enfants différents sur des séjours d'une semaine chacun. Le nombre de places déclarées est donc, dans ce cas, inférieur au nombre de départs réels. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence. Elles offrent néanmoins un aperçu du type de structures qui organisent aujourd'hui des séjours collectifs durant le temps libre des enfants (ne sont pas pris en compte les séjours organisés durant les temps scolaires, pour les établissements scolaires).

Source des données : MENJ-DJEPVA, base de données SIAM, traitement INJEP-MEDES, situation au 1^{er} septembre 2024 (données mises en ligne sur le site de l'Injep le 27/02/25).

Qui sont les organisateurs de séjours collectifs ?

En 2023-2024, plus de la moitié des organisateurs ne proposent qu'un ou deux séjours par an

Durant l'année 2023-2024 (septembre à août), 9 441 organisateurs ont déclaré⁵ des séjours collectifs organisés pour les mineurs pendant leur temps libre. **Plus de la moitié d'entre eux (52 %) n'ont organisé qu'un ou deux séjours dans l'année.** 40 % en ont organisé de trois à dix, et seulement 8 % ont déclaré plus de dix séjours.

⁴ Les accueils de scoutismes organisent régulièrement des camps, le plus souvent avec et pour les enfants qui fréquentent ces accueils tout au long de l'année. Aucune donnée n'est cependant disponible sur les camps.

⁵ Les accueils collectifs de mineurs sont soumis à l'obligation de déclaration. La déclaration est réalisée par l'organisateur de l'accueil, auprès du SDJES du département d'implantation de l'organisateur. Voir note méthodologique.

| | Nombre d'organisateur | Proportions | Nombre de départs déclarés | Proportions |
|----------------------------|-----------------------|--------------|----------------------------|--------------|
| 1 ou 2 séjours | 4 934 | 52 % | 165 496 | 13 % |
| 3 à 10 séjours | 3 732 | 40 % | 428 937 | 33 % |
| 11 à 50 séjours | 698 | 7 % | 390 957 | 30 % |
| 51 à 100 séjours | 45 | 0,5 % | 95 157 | 7 % |
| Plus de 100 séjours | 32 | 0,3 % | 214 851 | 17 % |
| Ensemble | 9 441 | 100 % | 1 295 398 | 100 % |

Ces premières données nous parlent de la diversité des organisateurs dans leur activité. Si certains organismes ont pour principale activité l'organisation de séjours pour les mineurs (durant le temps des vacances et, parfois, le temps scolaire⁶), ce n'est pas le cas de tous. On pense, par exemple, aux accueils de loisirs qui organisent ponctuellement des mini-camps, en complément des loisirs collectifs proposés parfois tout au long de l'année. D'autres structures ont pour activité principale l'organisation de loisirs et proposent, en complément, quelques séjours collectifs. C'est le cas de certains clubs sportifs ou culturels, de centres sociaux ou MJC, d'associations locales accueillant du public tout au long de l'année. Les données aujourd'hui disponibles ne nous permettent pas de savoir quelle est la part des organisateurs pour lesquels l'organisation de séjours collectifs est l'activité principale, et quelle est celle des structures pour lesquelles ce n'est qu'une activité secondaire.

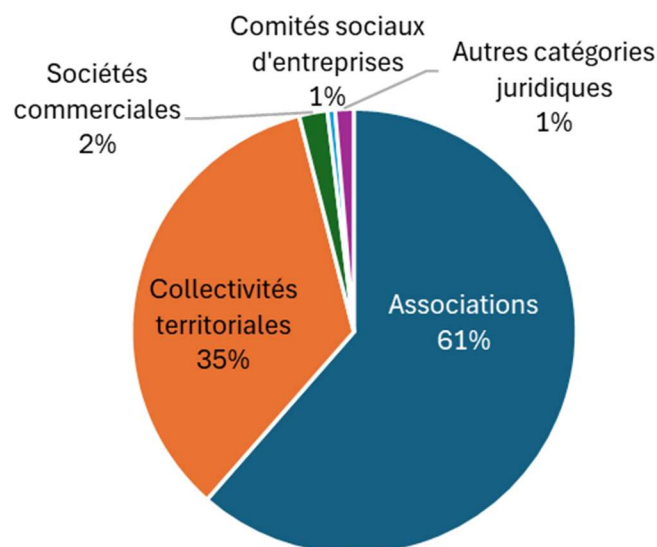
Les données diffusées par l'Injep nous apprennent cependant que, si 52 % des organisateurs n'ont déclaré qu'un ou deux séjours dans l'année, leur part dans le nombre total de départs de mineurs est minime. **En 2023-2024, ces 4 934 organisateurs ont représenté 13 % de l'ensemble des départs en séjours collectifs** (cf. tableau ci-dessus).

À l'inverse, les 775 organisateurs (soit 8 %) ayant déclaré plus de dix séjours durant l'année ont représenté 54 % des départs de mineurs.

Plus de six organisateurs sur dix sont des associations

La majorité des organisateurs (61 % d'entre eux) sont des associations. 35 % sont des collectivités territoriales. Les 4 % restants se répartissent entre des sociétés commerciales (2 %), des comités sociaux économiques d'entreprise (1 %) et d'autres catégories juridiques (1 %). Notons que nous parlons bien ici des organisateurs et non pas des prescripteurs. Une collectivité ou un comité social d'entreprise qui n'organisent pas leurs propres séjours mais font appel à des organisateurs indépendants ne sont pas pris en compte dans les données présentées ici.

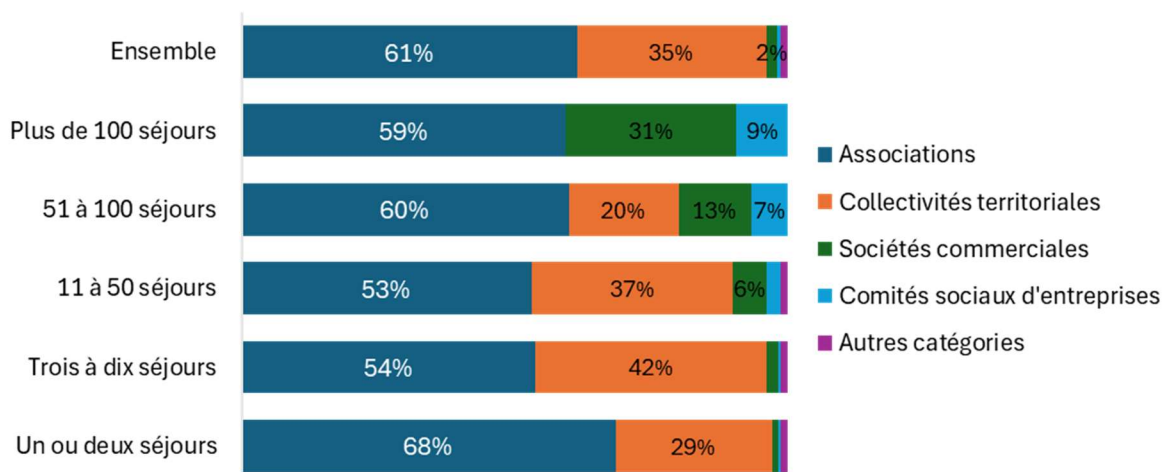
⁶ Les organisateurs de séjours collectifs peuvent également proposer des séjours pour les établissements scolaires. Ces derniers ne sont cependant pas pris en compte dans les données analysées ici.



Cette répartition par type de statut juridique se différencie selon le nombre de séjours organisés dans l'année. Ainsi, les structures n'ayant déclaré que 1 ou 2 séjours en 2023-2024 sont plus souvent des associations (68 % d'entre elles). Les collectivités territoriales représentent respectivement 42 % des structures organisant de 3 à 10 séjours et 37 % de celles organisant de 11 à 50 séjours (contre 35 % de l'ensemble des organisateurs).

Bien que les sociétés commerciales ne représentent que 2 % de l'ensemble des organisateurs de séjours, elles sont très présentes parmi les structures organisant plus de 50 séjours. Elles représentent respectivement 13 % des structures ayant déclaré de 51 à 100 séjours et 31 % de celles ayant déclaré plus de 100 séjours.

Part des organisateurs selon le nombre de séjours déclarés en 2023-2024 et le statut juridique



Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Des départs de mineurs principalement au sein de séjours organisés par des associations

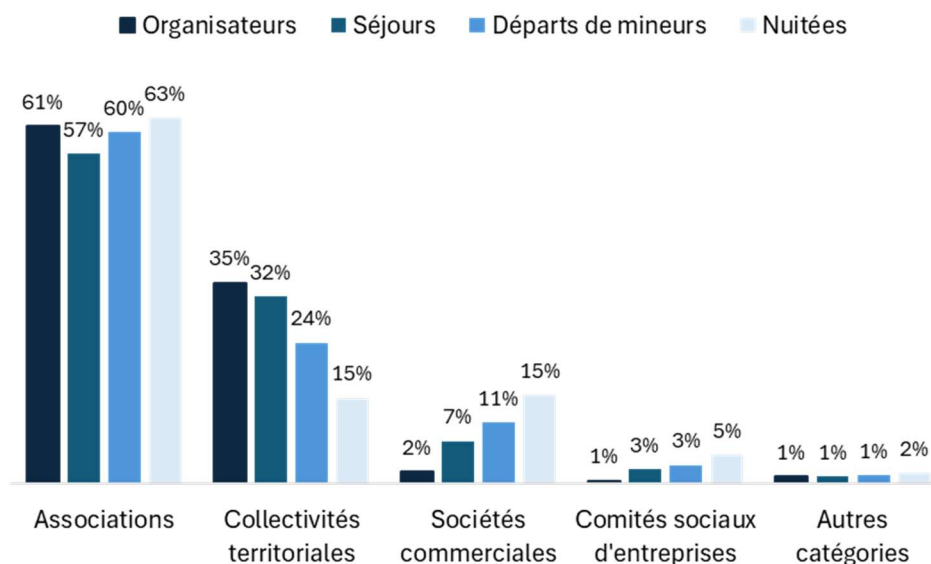
En 2023-2024, 47 166 séjours et plus d'un million de départs⁷ de mineurs ont été déclarés.

60 % des départs ont été organisés par des associations, 24 % par des collectivités territoriales, 11 % par des sociétés commerciales, 3 % par des comités sociaux d'entreprises et 1 % par d'autres structures.

Il est intéressant d'observer les distinctions entre le nombre d'organisateur et la part qu'ils représentent dans les départs de mineurs et/ou dans les nuitées (voir graphique suivant). Ainsi, si les collectivités territoriales représentent plus d'un tiers des organisateurs (35 %), leur part dans les départs et les nuitées est, respectivement, de 24 % et 15 %. Cela s'explique notamment par un nombre moyen d'enfants par séjour plus faible que la moyenne (21 contre 27 toutes structures confondues) ; ainsi que par de nombreux mini-camps (des séjours relativement courts donc), comme nous le verrons dans la suite de cette analyse.

A l'inverse, **les sociétés commerciales sont très peu nombreuses, mais elles représentent 11 % des départs et 15 % des nuitées**. Cette part des départs, particulièrement élevée par rapport au nombre d'organisateur s'explique, d'une part, parce que ces structures organisent de nombreux séjours (comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent) ; d'autre part, par le fait que le nombre moyen d'enfants par séjour y est plus élevé que chez les autres organisateurs : 40 enfants, contre 27 en moyenne toutes structures confondues.

Selon le statut des organisateurs, parts des effectifs d'organisateur, de séjours, de départs de mineurs et de nuitées, en 2023-2024



Note de lecture : En 2023-2024, parmi l'ensemble des organisateurs, 61 % sont des associations. Ces structures ont organisé 57 % de l'ensemble des séjours collectifs. Elles représentent 60 % des départs de mineurs et 63 % de l'ensemble des nuitées.

⁷ Si au cours d'une année, un mineur participe à plusieurs séjours, il sera comptabilisé plusieurs fois. Les données ne portent donc pas sur le nombre de mineurs partis mais bien sur les effectifs de départs de mineurs.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Nombre moyen d'enfants par séjour, selon le statut de l'organisateur

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Associations | 29 |
| Collectivités territoriales | 21 |
| Sociétés commerciales | 40 |
| Comités sociaux d'entreprises | 35 |
| Autres catégories | 33 |
| Ensemble | 27 |

Des séjours pour tous les âges ?

Pour l'année 2023-2024, plus de 1,2 million de départs de mineurs ont été déclarés par les organisateurs (hors séjours SNU). **3 % de ces places ont concerné des enfants de moins de 6 ans, 64 % des enfants âgés de 6 à 13 ans et 33 % des enfants de 14 à 17 ans.**

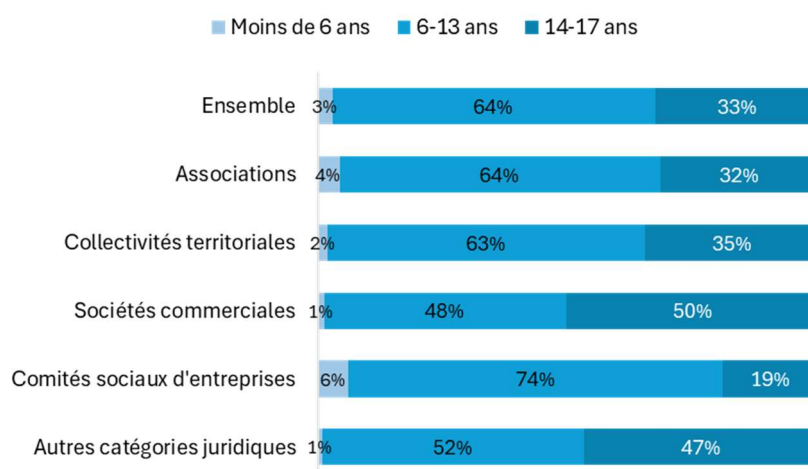
Les départs d'enfants de moins de six ans, les moins nombreux, sont majoritairement organisés par des collectivités territoriales⁸ (51 %). 39 % le sont par des associations, 5 % par des comités sociaux d'entreprises (CSE) et 5 % également par des sociétés commerciales.

Les départs d'enfants âgés de 6 à 13 ans, les plus nombreux, sont, pour 59 %, organisés par des associations. 28 % sont organisés par des collectivités, 8 % par des sociétés commerciales, 3 % par des CSE et 1 % par d'autres types de structures.

Enfin, les départs des adolescents (14-17 ans) sont, pour 64 %, organisés par des associations. 16 % sont organisés par des sociétés commerciales, 14 % par des collectivités, 3 % par des CSE et 2 % par d'autres types de structures.

Ces données sont calculées en fonction des différentes tranches d'âge, mais elles peuvent également être observées à partir du statut de l'organisateur. C'est ce que présente le graphique ci-dessous, nous permettant ainsi de mettre en lumière les principales cibles selon le statut de l'organisateur, sans s'attacher aux volumes de départs.

Part des départs de mineurs selon le statut juridique de l'organisateur et les tranches d'âge, en 2023-2024



⁸ Ces départs d'enfants de moins de 6 ans s'organisent principalement (à 61 %) dans le cadre des mini-camps, mis en place par les accueils de loisirs.

Une diversité de séjours

En termes de catégories

Question de vocabulaire

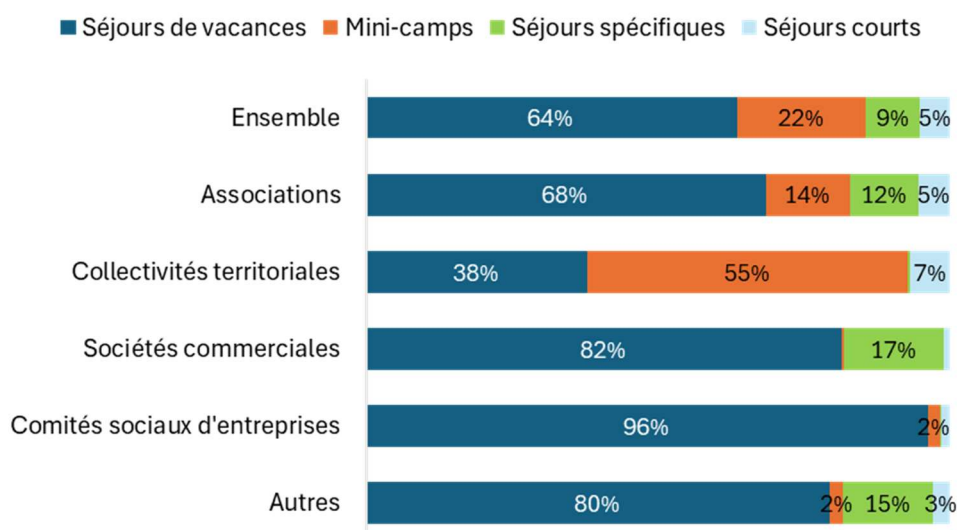
Lors de la déclaration des séjours collectifs, quatre catégories sont définies :

- **Séjours de vacances** : séjours non spécifiques de cinq jours ou plus (à minima quatre nuits).
- **Séjours courts** : séjours non spécifiques de moins de cinq jours (d'une à trois nuits).
- **Séjours spécifiques** : séjours sportifs, linguistiques, artistiques ou culturels, rencontres européennes de jeunes, chantiers de jeunes bénévoles, séjours OFAJ (Office franco-allemand pour la jeunesse). Ces séjours spécifiques sont destinés à des mineurs âgés d'au moins 6 ans (à partir d'une nuit).
- **Séjours « activités accessoires »** aux accueils de loisirs et de jeunes, nommés aussi « mini-camps » (de deux à cinq jours / d'une à quatre nuits).

En 2023-2024, les départs ont été organisés pour 64 % sur des séjours de vacances, pour 22 % sur des séjours « activités accessoires » aux accueils de loisirs et de jeunes, pour 9 % sur des séjours spécifiques, et pour 5 % sur des séjours courts.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, les associations ont proposé des départs sur ces quatre catégories. Les départs organisés par les collectivités territoriales sont pour plus de la moitié (55 %) des mini-camps organisés par les accueils de loisirs, et pour 38 % des séjours de vacances. Les sociétés commerciales concentrent leur activité sur les séjours de vacances et les séjours spécifiques.

Part des départs de mineurs selon le statut juridique de l'organisateur et le type de séjours, en 2023-2024



Les séjours linguistiques

Les nouvelles données de l'Injep nous informent sur les séjours linguistiques, déclarés dans la catégorie « séjours spécifiques ». Parmi l'ensemble des départs ayant eu lieu en 2023-2024, 2 % l'ont été sur des séjours linguistiques. Ces séjours accueillent principalement des adolescents âgés de 14 à 17 ans (75 %), et sont majoritairement organisés par des sociétés commerciales (63 % de ces départs). Ils ont une durée moyenne est de 12 jours.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

En termes de durée

En 2023-2024, 69 % des séjours déclarés avaient une durée supérieure à quatre jours. Tous types de séjours confondus, la durée moyenne est de 7 jours.

Comme nous pouvons l'observer sur le tableau suivant, cette durée moyenne varie selon la catégorie des séjours, ainsi que selon le statut de l'organisateur. **Les comités sociaux d'entreprises affichent la durée moyenne de séjour la plus longue : 12 jours.** A l'inverse, les collectivités territoriales affichent la durée moyenne de séjour la plus courte : 5 jours. Cela s'explique par la forte proportion de mini-camps (séjours « activités accessoires » aux accueils de loisirs et de jeunes) proposés par ces organisateurs.

Durée moyenne des séjours selon le statut juridique de l'organisateur et le type de séjours, en 2023-2024

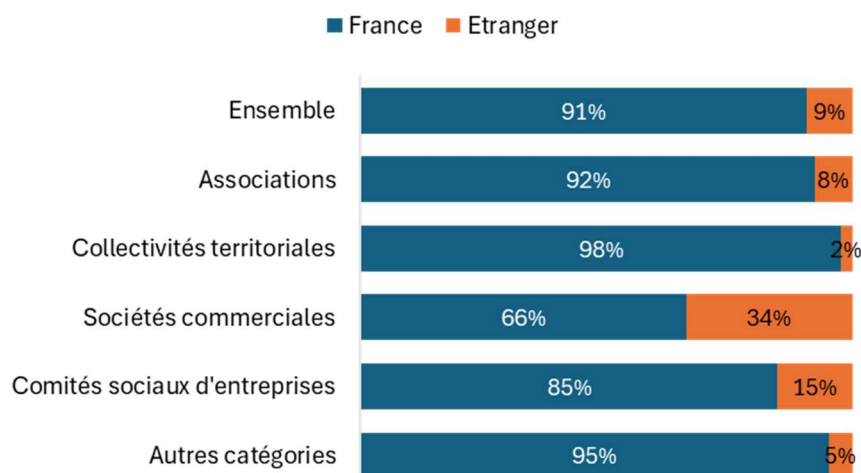
| | Séjours de vacances | Séjours spécifiques | Mini-camps | Séjours courts | Tous séjours |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Associations | 9 jours | 7 jours | 4 jours | 3 jours | 7 jours |
| Collectivités territoriales | 7 jours | 6 jours | 3 jours | 3 jours | 5 jours |
| Sociétés commerciales | 10 jours | 12 jours | / | 3 jours | 10 jours |
| CSE | 12 jours | / | / | / | 12 jours |
| Autres | 9 jours | 7 jours | / | / | 8 jours |
| Ensemble | 9 jours | 8 jours | 3 jours | 3 jours | 7 jours |

La durée moyenne des séjours varie légèrement selon la période de vacances où les séjours sont organisés. Ainsi, tous types d'organisateur réunis, la durée moyenne s'élève à 6 jours pendant les petites vacances scolaires et à 7 jours durant les vacances d'été.

En termes de destination

Parmi l'ensemble des départs de mineurs déclarés pour l'année 2023-2024, 91 % ont eu lieu en France et 9 % à l'étranger.

Comme l'illustre le graphique suivant, les départs organisés par les sociétés commerciales sont, pour plus d'un tiers (35 %) des départs à l'étranger. En termes de volume, sur l'ensemble des départs à l'étranger, 39 % sont organisés par des sociétés commerciales et 49 % par des associations. Les sociétés commerciales jouent donc un rôle majeur dans ces départs à l'étranger, qui concernent principalement des adolescents âgés de 14 à 17 ans (75 %).



En termes de périodes

Des séjours sont organisés tout au long de l'année, couvrant les cinq périodes de vacances scolaires. En 2023-2024, près de la moitié des départs de mineurs (49 %) ont eu lieu durant le mois de juillet et 22 % durant le mois d'août, **soit 72 % des départs de mineurs pendant les grandes vacances d'été.**

Près d'un quart (24 %) des départs se répartissent sur les quatre périodes de petites vacances scolaires. Les volumes les plus importants sont observés durant les vacances d'hiver et de printemps.

Part des organisateurs et des départs de mineurs selon la période de vacances, en 2023-2024

| | Parts d'organiseurs | Parts de départs |
|------------------------------------|---------------------|------------------|
| Vacances d'automne | 16 % | 5 % |
| Vacances de fin d'année | 3 % | 1 % |
| Vacances d'hiver | 24 % | 10 % |
| Vacances de printemps | 23 % | 7 % |
| Mois de juillet | 75 % | 50 % |
| Mois d'août | 41 % | 23 % |
| Autres périodes⁹ | ND | 3 % |

⁹ Mois de juin, week-ends et vacances décalées pour certains DROM-COM.

DEUXIÈME PARTIE : Présentation des résultats de l'étude, concernant les familles vivant en France

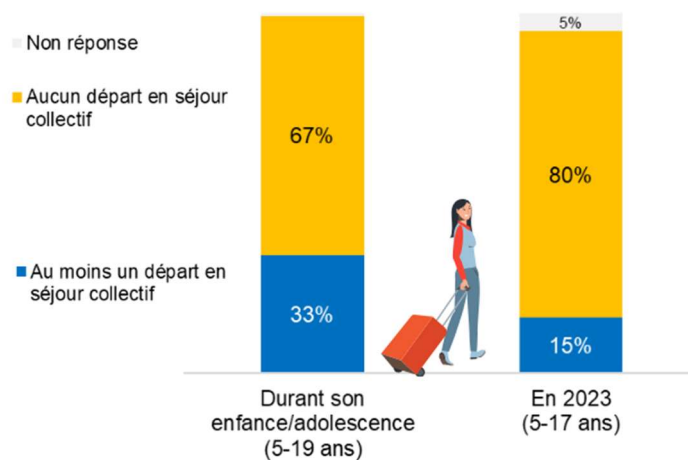


I - Qui sont les familles qui inscrivent leurs enfants en séjours collectifs ?

La dernière enquête barométrique de l'Ovlej sur les loisirs et les vacances des 5-19 ans, menée avec le Crédoc¹⁰, nous apprend qu'en janvier 2024, **un tiers des jeunes âgés de 5 à 19 ans a déjà connu au moins un départ en séjour collectif¹¹, organisé durant son temps libre.**

Selon la même enquête, 15 % des enfants de 5 à 17 ans ont eu la possibilité de partir en séjour collectif en 2023.

Proportions de jeunes, selon qu'ils sont ou pas, partis au moins une fois en séjour collectif durant leur temps libre (source : Bulletin n°71 de l'Ovlej)



Champ : Ensemble des jeunes âgés de 5 à 19 ans pour le diagramme de gauche. Ensemble des jeunes âgés de 5 à 17 ans pour le diagramme de droite. Année : 2023

Les résultats, présentés dans le Bulletin n°71 de l'Ovlej, mettent notamment en évidence les écarts qui existent entre les pratiques (inscription ou absence d'inscription) selon les catégories de familles (type d'agglomération, niveaux de revenus des familles, catégories socio-professionnelles des parents).

Cette nouvelle enquête de l'Ovlej s'est centrée spécifiquement sur les familles dont l'un des enfants (6-17 ans) est parti en séjour collectif entre les mois d'avril 2023 et mars 2024¹², afin d'affiner et de compléter les données déjà existantes. Découvrons, dans cette partie, qui sont ces familles et quels sont les loisirs et les vacances de leurs enfants.

Note méthodologique : Les résultats présentés dans cette partie « Qui sont les familles qui inscrivent leurs enfants en séjours collectifs ? » sont issus de l'analyse de l'enquête quantitative menée en France (voir partie « méthodologie »). Le panel de répondants est représentatif des familles françaises ayant au moins un enfant âgé entre 6 et 17 ans. Deux indicateurs ont été retenus pour garantir cette représentativité selon la méthode des quotas : la catégorie socio-professionnelle du répondant et la région de résidence. La base de données a été redressée pour assurer cette représentativité.

¹⁰ Troisième édition de l'enquête barométrique « Les vacances et les activités collectives des 5-19 ans », portant sur l'année 2023. Voir le Bulletin n°71 de l'Ovlej, « Les loisirs et les séjours collectifs des jeunes de 5 à 19 ans en 2023 », janvier 2025, 14 pages.

¹¹ Tous types de séjours confondus : colonies de vacances, mini-camps, camps de scoutisme, séjours sportifs ou culturels, séjours linguistiques.

¹² Soit cinq périodes de vacances observées : printemps, été, automne, fin d'année et hiver.

Les indicateurs socio-démographiques

1) Une sur-représentation des familles nucléaires et recomposées, et de celles ayant deux enfants

L'âge moyen des parents ayant répondu à l'enquête est de 43 ans (l'âge médian est de 42 ans). Comme nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous, 37 % ont moins de 40 ans, 44 % sont âgés de 40 à 49 ans et 19 % ont 50 ans ou plus.

Répartition des répondants à l'enquête selon leur âge

| Age du parent | Proportions |
|-----------------|--------------|
| Moins de 30 ans | 5 % |
| 30-39 ans | 32 % |
| 40-49 ans | 44 % |
| 50 ans et plus | 19 % |
| Total | 100 % |

La majorité des familles ayant répondu à l'enquête (73 %) est ce que l'on appelle des familles nucléaires, c'est-à-dire composées du père, de la mère et d'un ou plusieurs enfants. Le plus souvent (dans 63 % des cas), il y a plusieurs enfants de moins de 18 ans au sein du foyer. **La proportion de familles nucléaires dans cette enquête est plus importante que celle de la population des familles françaises (+7 points).**

C'est également le cas pour les familles recomposées (+6 points), qui représentent 15 % du panel de répondants. A l'inverse, les familles monoparentales sont sous-représentées : elles ne représentent que 12 % des répondants, soit 13 points de moins par rapport à la répartition des familles françaises. Notons que cette part est relativement proche de celle de l'enquête barométrique de l'Ovlej sur les loisirs et les vacances des 5-19 ans : dans cette précédente enquête, 11 % des enfants partis en séjour collectif en 2023 vivaient dans une famille monoparentale. **Cela confirmerait donc l'hypothèse selon laquelle les familles monoparentales ont moins de chance d'inscrire leur enfant en séjour collectif que les familles nucléaires ou recomposées.**

Répartition des répondants selon le type de familles

| | Enquête Ovlej 2024 | Familles françaises – Insee (2021) |
|--------------------------------|-----------------------|--|
| Familles nucléaires | 73 % | 66 % |
| Familles recomposées | 15 % | 9 % |
| Familles monoparentales | 12 % | 25 % |
| Total | 100 % | 100 % |

Champ : Famille ayant au moins un enfant de moins de 18 ans.

Sources : Ovlej, 1 009 répondants – 2024 / Insee, enquête annuelle de recensement 2021 (France hors Mayotte).

Si elles ne sont pas majoritaires dans les inscriptions en séjours collectifs, le questionnaire nous permet néanmoins d'affiner la connaissance des familles qui ne sont pas « nucléaires ».

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

16 % des familles ayant répondu au questionnaire ont une garde alternée de leurs enfants :

11 % des enfants vivent dans une famille recomposée (au moins l'un des deux parents est à nouveau en couple). Ce n'est pas le cas pour 5 % d'entre eux : les deux parents vivent seuls. Dans plus de la moitié des cas (57 %), ces foyers qui pratiquent la garde alternée sont composés de plusieurs enfants de moins de 18 ans.

Il n'existe pas de garde alternée pour 10 % des familles : parmi elles, 4 % des enfants vivent avec un de leurs parents et un beau-parent (famille recomposée), et 7 % vivent uniquement avec l'un de leur parent. À l'inverse des deux types de familles mentionnées ci-dessus, plus de la moitié (54 %) des enfants qui vivent avec un seul de leur parent ne vivent pas avec d'autres mineurs au sein de leur foyer.

40 % des familles ayant répondu à l'enquête ont un enfant de moins de 18 ans à leur charge. 45 % en ont deux et 16 % trois ou plus. Comme le montre le tableau ci-dessous, la part des familles ayant deux enfants est sur-représentée (+6 points) par rapport à celle de la population des familles françaises. À l'inverse, la part des familles n'ayant qu'un seul mineur à charge est sous-représentée (-5 points).

Répartition des familles selon le nombre d'enfants de moins de 18 ans

| | Enquête Ovlej 2024 | Familles françaises – Insee (2020) |
|----------------------|-----------------------|--|
| Un | 40 % | 45 % |
| Deux | 45 % | 39 % |
| Trois ou plus | 16 % | 17 % |
| Total | 100 % | 100 % |

Champ : famille selon le nombre d'enfants mineurs.

Sources : Ovlej, 1 009 répondants – 2024 / Insee, données 2020.

2) Type de résidence

La région de résidence était, dans cette enquête, l'un des critères utilisés pour établir les quotas garantissant une représentativité des familles françaises. Ainsi, 81 % des familles ayant répondu à l'enquête vivent en Province et 19 % en région parisienne.

20 % des familles ayant répondu à l'enquête vivent dans une commune rurale (moins de 2 000 habitants). Un tiers (33 %) d'entre elles vit dans une ville de 2 000 à 19 999 habitants, un quart (25 %) dans une commune de 20 000 à 99 999 habitants et, enfin, 22 % dans une grande ville de 100 000 habitants ou plus.

Répartition des familles selon la commune de résidence

| Enquête Ovlej 2024 | |
|----------------------------------|--------------|
| Communes rurales | 20 % |
| 2 000 à 19 999 habitants | 33 % |
| 20 000 à 99 999 habitants | 25 % |
| 100 000 habitants et plus | 22 % |
| Total | 100 % |

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

En ce qui concerne le type de logement, 73 % des familles ayant répondu à l'enquête vivent dans une maison individuelle : 68 % disposent d'un extérieur (jardin, terrain ou cour), ce n'est pas le cas pour les 5 % restantes.

Plus d'un quart (26 %) des familles vivent dans un logement au sein d'un immeuble. Pour 20 %, l'appartement dispose d'un extérieur (balcon ou terrasse), ce n'est pas le cas pour 6 % d'entre elles.

Enfin, moins de 1 % des familles interrogées vivent dans un autre type de logement, comme un foyer (pour jeunes travailleurs, personnes âgées...) ou une chambre meublée (hôtel, pension de famille...).

3) Activité professionnelle

La catégorie socio-professionnelle du répondant était, dans cette enquête, un critère pour établir les quotas garantissant une représentativité des familles françaises. Les proportions du panel sont donc alignées avec celles des familles françaises (données Insee). Les informations sur la part des parents exerçant une activité et sur la répartition selon la catégorie socioprofessionnelle sont fournies ici à titre informatif. Notons que l'enquête barométrique de l'Ovlej a mis en évidence, à chacune de ses éditions, les écarts d'accès aux séjours collectifs, au regard de la catégorie socio-professionnelle des parents et du niveau de revenu de la famille¹³.

96 % des parents ayant répondu à l'enquête exercent une activité professionnelle : **85 % d'entre eux à temps plein et 11 % à temps partiel.** 5 % des répondants n'exerçaient pas d'activité professionnelle au moment de l'enquête. Parmi eux, 2 % sont au foyer et 1 % sont en recherche d'emploi.

Répartition des familles selon la catégorie socio-professionnelle d'un des parents

| | Enquête Ovlej 2024 | Insee 2016 | Enquête Baromètre 2023 |
|--|--------------------|------------|------------------------|
| Agriculteurs exploitants | 2 % | 2 % | |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprises | 8 % | 8 % | 8 % |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 18 % | 17 % | 22 % |
| Employés | 23 % | 23 % | 20 % |
| Ouvriers | 23 % | 23 % | 13 % |
| Professions intermédiaires | 23 % | 23 % | 31 % |
| Sans activité professionnelle | 4 % | 5 % | 6 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % |

Note : Les données de l'Insee portent sur une répartition des enfants âgés de 6 à 17 ans, en fonction de la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence de la famille, en 2016.

Parmi les familles nucléaires, qui sont majoritaires dans l'enquête, dans 90 % des cas, les deux parents travaillent, le plus souvent à temps plein.

- Pour 75 %, les deux parents exercent une activité professionnelle à temps plein,
- Pour 11 %, les deux parents exercent une activité professionnelle mais l'un d'eux est à temps partiel,

¹³ Voir Bulletin de l'Ovlej n°71.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

- Pour 8 %, l'un travaille et l'autre non.
- Pour 4 %, les deux exercent une activité à temps partiel.
- Pour 1 %, aucun des deux parents ne travaille.

4) Les enfants partis en séjour collectif

Note méthodologique : le questionnaire portait sur un enfant, âgé entre 6 et 17 ans, parti en séjour collectif entre les mois d'avril 2023 et mars 2024. Pour les familles ayant plusieurs enfants partis durant l'année observée, il leur a été demandé de choisir l'enfant dont la date d'anniversaire (jour et mois) était la plus proche du 1^{er} janvier. Cette demande a permis d'obtenir un échantillon aléatoire pour la base de données des enfants.

Parmi la population française, au 1^{er} janvier 2025, 51 % des moins de 20 ans sont des garçons et 49 % des filles. Cette enquête ne s'est intéressée qu'aux enfants âgés de 6 à 17 ans étant partis en séjour collectif durant l'année observée. Parmi eux, 55 % sont des garçons et 45 % des filles¹⁴. Nous observons donc une légère sur-représentation des garçons, par rapport aux données globales de l'Insee. Cela avait déjà été observé dans les résultats de l'enquête barométrique de l'Ovlej.

Répartition des enfants selon leur sexe

| | Enquête Ovlej 2024 : 6-17 ans partis en séjour collectif | Insee (2025) : ensemble des moins de 20 ans |
|----------------|---|--|
| Filles | 45 % | 49 % |
| Garçons | 55 % | 51 % |
| Total | 100 % | 100 % |

Sources : Ovlej, 1 009 répondants – 2024 / Insee, France métropolitaine, estimations de populations au 1^{er} janvier 2025 (résultats précoces arrêtés fin 2024).

La moitié des enfants sur lesquels a porté l'enquête ont moins de 13 ans, l'autre moitié 13 ans ou plus. L'âge moyen est de 12 ans.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, 30 % des enfants enquêtés ont entre 6 et 10 ans, 42 % entre 11 et 14 ans et 29 % entre 15 et 17 ans. La proportion des plus jeunes est inférieure à celle observée dans la population française, ce qui n'est pas surprenant, puisque l'âge moyen du premier départ en séjour collectif est de 10 ans, comme nous le verrons plus loin dans ce rapport.

Répartition des enfants enquêtés selon trois tranches d'âge

| | Enquête Ovlej 2024 : 6-17 ans partis en séjour collectif | Insee (2025) : ensemble des 6- 17 ans |
|------------------|---|--|
| 6-10 ans | 30 % | 39 % |
| 11-14 ans | 42 % | 34 % |
| 15-17 ans | 29 % | 26 % |
| Total | 100 % | 100 % |

Sources : Ovlej, 1 009 répondants – 2024 / Insee, France métropolitaine, estimations de populations au 1^{er} janvier 2025 (résultats précoces arrêtés fin 2024).

¹⁴ Sur la question du genre, le questionnaire offrait la possibilité de cocher « non binaire », mais aucun parent n'a coché cette case.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Nous pouvons également comparer la répartition par tranches d'âges avec les données de l'Injep (déclarations des organisateurs). L'enquête de l'Ovlej ne portant pas sur les moins de 6 ans, seulement deux tranches d'âges sont comparables : les 6-13 ans et les 14-17 ans.

Dans cette enquête, 59 % des enfants enquêtés ont entre 6 et 13 ans, et 41 % sont âgés de 14 à 17 ans. Les adolescents sont sur-représentés par rapport aux données de l'Injep et à la répartition démographique française. Cela s'explique probablement par ce qui avait été démontré dans l'enquête barométrique de l'Ovlej sur les loisirs et les vacances des jeunes : les adolescents ont davantage de chances que leurs cadets d'être inscrits en séjours collectifs. Si leur part dans les effectifs globaux est moindre, cela s'explique en grande partie par la structure démographique française, comme le montrent les données de l'Insee.

Répartition des enfants selon leur âge

| | Enquête Ovlej 2024 : 6-17 ans partis en séjours collectifs | Données Injep 2023- 24 : départs ouverts pour les 6-17 ans en séjours collectifs | Insee (2025) : ensemble des 6- 17 ans |
|------------------|---|---|--|
| 6-13 ans | 59 % | 66 % | 65 % |
| 14-17 ans | 41 % | 34 % | 35 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % |

Focus sur les enfants en situation de handicap

9 % des enfants enquêtés sont en situation de handicap reconnue par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). L'enquête ne nous permet pas de savoir de quel type de handicap il s'agit.

L'âge moyen de ces enfants est de 12 ans. La majorité d'entre eux (72 %) sont des garçons. 28 % sont des filles. Cette sur-représentation des garçons, comparée aux données globales des enquêtés, s'explique probablement, au moins en partie, par la question du handicap. Certaines études montrent que, pour certaines formes de handicap, notamment le trouble du spectre de l'autisme (TSA), les hommes sont diagnostiqués bien plus fréquemment que les femmes.

49 % de ces enfants vivent dans une famille nucléaire et 51 % dans un autre type de famille (garde alternée, famille monoparentale). Ces données diffèrent également du panel global, dans lequel la majorité des enfants vivent dans une famille nucléaire.

Dans 45 % des cas, l'enfant en situation de handicap est le seul mineur à charge du ou des parents. 55 % de ces enfants vivent au sein d'une fratrie¹⁵.

Enfin, 22 % des parents ayant répondu à l'enquête exercent une activité professionnelle à temps partiel, contre 10 % des parents dont l'enfant n'est pas en situation de handicap, ce qui suggère un impact du handicap sur l'organisation professionnelle des familles.

¹⁵ Si ces données s'avèrent différentes de celles du panel global, elles ne se révèlent pour autant pas significatives au test du khi 2.

Les loisirs

1) Être seul ou entouré ?

57 % des répondants déclarent que leur enfant passe principalement son temps libre avec son ou ses parents. Cette proportion est d'autant plus forte que l'enfant est jeune et diminue avec l'âge : 65 % pour les 6-10 ans, 56 % pour les 11-14 ans et 48 % pour les 15-17 ans. Nous retrouvons cette tendance pour le temps passé avec les frères et sœurs, et les grands-parents (voir tableau ci-après).

Un tiers (33 %) des répondants indique que l'enfant passe principalement son temps libre avec ses amis. À l'inverse de la tendance précédente, cette proportion augmente avec l'âge de l'enfant : 17 % pour les 6-10 ans, 34 % pour les 11-14 ans et 49 % pour les 15-17 ans.

La catégorie socio-professionnelle du parent répondant influe également sur cette réponse. En effet, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise, et les cadres et professions intellectuelles supérieures cochent plus souvent l'item « avec un ou plusieurs copains et/ou copines » (40 % pour ces deux catégories socioprofessionnelles) que les professions intermédiaires, les employés et les ouvriers (respectivement 36 %, 35 % et 27 % de réponses).

Enfin, 19 % des enfants passent principalement leur temps libre seuls. Bien que cette part augmente légèrement avec l'âge, les tests statistiques ne montrent pas de lien significatif. Pour le dire autrement, il n'existe pas, dans cette enquête, de lien avéré entre l'âge de l'enfant et le fait qu'il passe son temps libre seul. De plus, notons que les parents pouvaient cocher deux réponses à cette question. Parmi ceux qui ont coché « seul », la majorité (68 %) ont aussi coché une deuxième réponse. Globalement, les parents ont fréquemment sélectionné deux réponses à cette question.

Pendant son temps libre, votre enfant passe principalement son temps...
(deux réponses possibles)

| | 6-10 ans | 11-14 ans | 15-17 ans | Ensemble |
|--|----------|-----------|-----------|----------|
| Avec son ou ses parents | 65 % | 56 % | 48 % | 57 % |
| Avec un ou plusieurs de ses frères et/ou sœurs¹⁶ | 48 % | 43 % | 25 % | 41 % |
| Avec un ou plusieurs de ses grands-parents | 16 % | 10 % | 10 % | 12 % |
| Avec un ou plusieurs autres membres de la famille | 8 % | 8 % | 8 % | 8 % |
| Avec un ou plusieurs copains et/ou copines | 17 % | 34 % | 49 % | 33 % |
| Seul(e) | 16 % | 19 % | 22 % | 19 % |

Deux différences significatives sont observées chez les enfants en situation de handicap. D'une part, les parents de ces enfants ont plus fréquemment indiqué que leur enfant passe du temps avec ses grands-parents : 20 % contre 11 % pour les enfants sans handicap (reconnu par la MDPH). D'autre part, ils ont moins souvent répondu que leur enfant passe du temps avec ses amis : 18 % contre 35 % pour les enfants qui ne sont pas en situation de handicap.

¹⁶ Proportions calculées uniquement pour les familles ayant plusieurs mineurs à charge au sein du foyer.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

2) Quels types d'activités et de sorties ?

Quelles préférences : extérieur ou intérieur ?

38 % des parents déclarent que leur enfant préfère occuper son temps libre par des activités à l'extérieur du domicile. Cette tendance est encore plus marquée chez les garçons : 42 % d'entre eux, contre 34 % pour les filles.

34 % des parents indiquent que leur enfant préfère s'occuper avec des activités à la maison. Enfin, 26 % des enfants n'expriment pas de préférence. Cette absence de préférence est plus fréquente chez les filles : 30 % d'entre elles contre 23 % pour les garçons.

D'une manière générale, votre enfant préfère occuper son temps libre par :

| | Garçon | Fille | Ensemble |
|--|--------|-------|----------|
| Des activités à l'extérieur du domicile | 42 % | 34 % | 38 % |
| Des activités à la maison | 34 % | 35 % | 34 % |
| Pas de préférence | 23 % | 30 % | 26 % |
| Ne sait pas | 1 % | 1 % | 1 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % |

L'âge de l'enfant ne se révèle pas significatif sur cette question. En revanche, le type de logement joue un rôle. Ainsi, les enfants qui habitent dans un immeuble sont plus nombreux à occuper leur temps libre par des activités à l'extérieur du domicile : 42 % d'entre eux, contre 37 % de ceux vivant dans une maison individuelle (avec ou sans extérieur). À l'inverse, la part de « pas de préférence » entre les activités intérieures et extérieures est plus forte pour les enfants qui vivent dans une maison individuelle : 28 % d'entre eux, contre 22 % pour ceux vivant dans un immeuble.

Le type de famille influence également les préférences en matière d'activités (extérieur VS intérieur). La préférence pour les activités à l'extérieur du domicile est toujours celle qui affiche le plus fort taux. Cependant, cette préférence est plus marquée chez les familles où les parents ne vivent plus ensemble : 46 % pour ceux qui ont une garde alternée de l'enfant, 41 % pour ceux qui n'en n'ont pas, contre 36 % pour les familles nucléaires.

Répartition des préférences d'occupation du temps libre de l'enfant selon le type de famille

| | Famille nucléaire | Garde alternée | Pas de garde alternée | Ensemble |
|--|-------------------|----------------|-----------------------|----------|
| Des activités à l'extérieur du domicile | 36 % | 46 % | 41 % | 38 % |
| Des activités à la maison | 34 % | 39 % | 28 % | 34 % |
| Pas de préférence | 29 % | 14 % | 29 % | 26 % |
| Ne sait pas | 1 % | 0 % | 2 % | 1 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |

Enfin, la catégorie socio-professionnelle du parent répondant se révèle également influente sur les préférences de l'enfant en termes d'activités. Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont sur-représentés pour les activités à l'extérieur (46 %, soit +8 points). À l'inverse, les cadres

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

cochent plus souvent que les autres les activités à la maison (38 %, +4 points). Les professions intermédiaires se démarquent par la réponse « pas de préférence » (33 %, +7 points).

Quels types d'activités ?

L'enquête questionne les activités quotidiennes de l'enfant pendant son temps libre. Dix-sept modalités étaient proposées aux familles (dont une « autres »)¹⁷. Parmi ces activités quotidiennes, dix recueillent plus de 30 % de réponses, comme nous pouvons le voir sur le graphique ci-après.

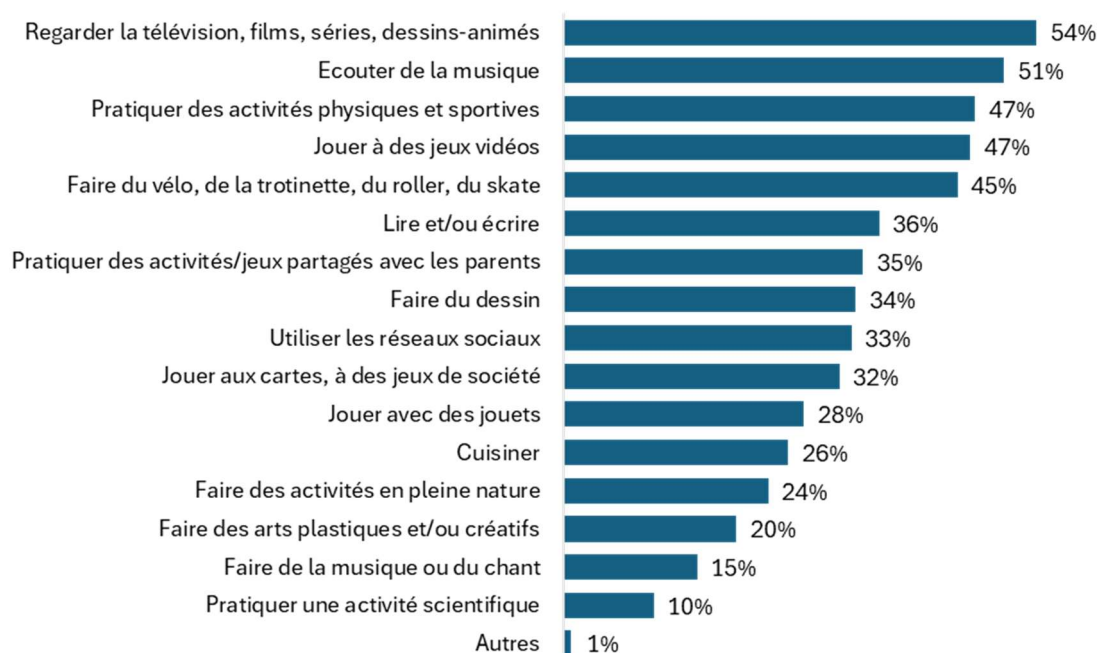
L'activité qui recueille le plus fort taux de réponse est le fait de regarder la télévision, des films, des séries ou des dessins-animés : c'est le cas de plus de la moitié des enfants (54 %). Cette prépondérance s'observe également dans l'écoute de musique (51 %).

Suivent la pratique d'activités physiques et sportives (pour 47 % des jeunes), jouer à des jeux vidéos¹⁸ (47 %) et faire du vélo/de la trottinette/du roller/du skate (45 %).

36 % des jeunes enquêtés lisent ou écrivent quotidiennement, 35 % pratiquent des activités ou des jeux avec leurs parents, 34 % font du dessin.

Enfin, un tiers (33 %) des jeunes utilisent quotidiennement les réseaux sociaux, et 32 % jouent à des jeux de cartes ou de sociétés¹⁹.

Au cours des douze derniers mois, quelles sont les activités quotidiennes de votre enfant pendant son temps libre ?



¹⁷ Le questionnaire ne nous permet pas de savoir si ces activités sont pratiquées en « solitaire » ou si elles sont « partagées ». Il ne nous permet pas non plus de savoir si ces activités sont pratiquées sans ou avec encadrement, dans le cadre d'une structure de loisirs.

¹⁸ Sur une console de jeux, un téléphone portable, un écran de télévision, une tablette ou un ordinateur.

¹⁹ Les tris significatifs au test du khi 2 apparaissent dans les Annexes du rapport.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Et en termes de sorties ?

Pour 58 % des enfants, les principales sorties durant leurs temps libre (hors structures proposant des loisirs encadrés) sont d'aller voir des amis. Comme nous avons pu le voir précédemment, cette proportion est plus importante pour les plus âgés : 60 % pour les 11-14 ans et 65 % pour les 15-17 ans. À l'inverse, cette proportion est moins élevée pour les enfants en situation de handicap (35 %).

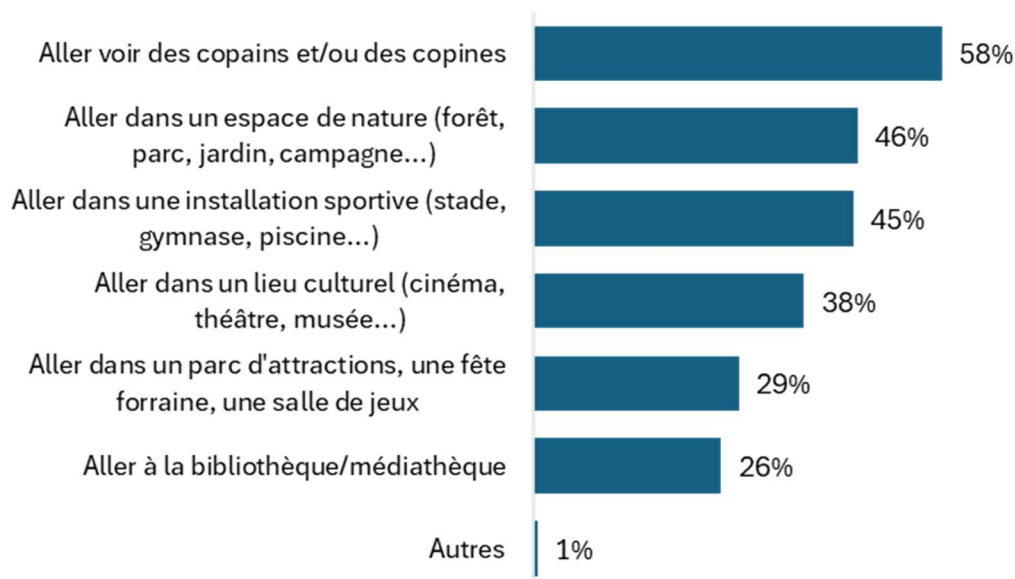
46 % des répondants indiquent que l'enfant va dans des espaces de nature (forêt, parc, jardin, campagne...). Cela concerne 55 % des enfants âgés de 6 à 10 ans, soit 9 points de plus que la moyenne globale.

45 % des jeunes enquêtés se rendent dans une ou des installations sportives (stade, gymnase, piscine...).

Les sorties dans un lieu culturel (cinéma, théâtre, musée...), arrivent en quatrième position, avec 38 % de réponses. Les filles et les adolescents âgés de 15 à 17 ans sont sur-représentés dans ce type de sorties (44 % pour les deux catégories, soit +6 points). Les enfants en situation de handicap sont, à l'inverse, sous-représentés (28 %, -10 points).

En dernières positions : les sorties dans des espaces de jeux tels que les parcs d'attractions, les salles de jeux ou les fêtes foraines (29 %) et les bibliothèques et médiathèques (26 %).

Quelles sont les principales sorties de votre enfant pendant son temps libre ?



3) Les loisirs encadrés

Première fois et fréquence

80 % des jeunes enquêtés ont déjà participé à une activité de loisirs encadrée, organisée par une structure de proximité (en collectif ou en individuel), durant leur temps libre²⁰. C'est le cas de 82 % des garçons et de 77 % des filles. Notons que cette proportion est encore plus élevée

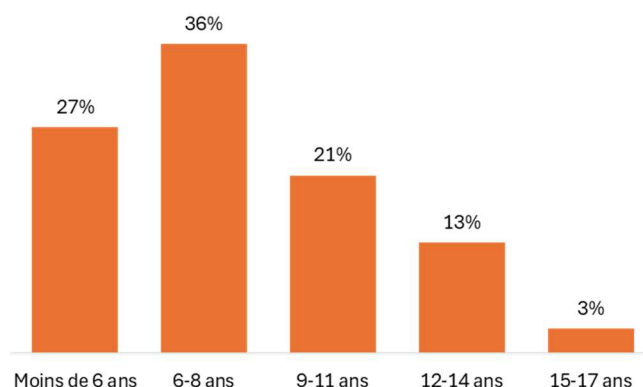
²⁰ Qu'il s'agisse de temps périscolaires ou extra-scolaires. Cette distinction n'est pas faite dans le questionnaire, qui interroge simplement si l'inscription s'est faite durant les périodes de classes (péri et extrascolaire) ou durant les périodes de vacances (extrascolaire).

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

pour les enfants en situation de handicap : 88 % d'entre eux ont déjà participé à une activité de loisirs encadré.

L'âge moyen de la première inscription est de 8 ans. 63 % des enfants ont été inscrits pour la première fois avant l'âge de 9 ans. 21 % ont connu leur première inscription entre 9 et 11 ans, et 16 % entre 12 et 17 ans.

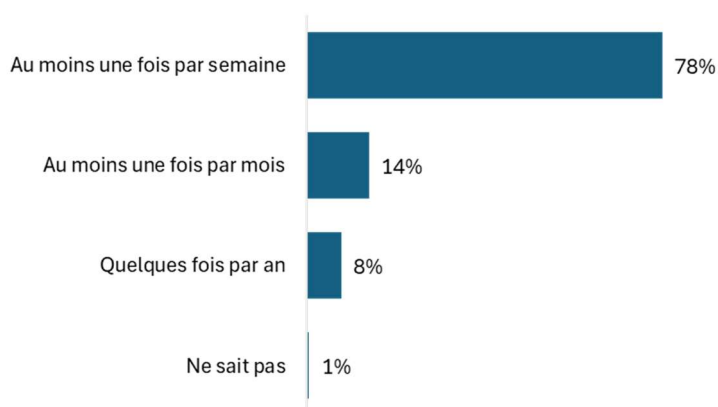
Age de la première inscription dans une activité de loisirs encadré



Champ : enfants ayant déjà été inscrit dans une activité de loisirs encadré durant leur temps libre.

Parmi les enfants ayant déjà participé à une activité de loisirs encadrée, la majorité de leurs parents (87 %) déclarent qu'ils en pratiquent régulièrement. A la question de la fréquence, nous apprenons que 78 % des jeunes enquêtés pratiquent une activité au moins une fois par semaine et 14 % au moins une fois par mois.

Fréquence de pratique d'un loisir encadré



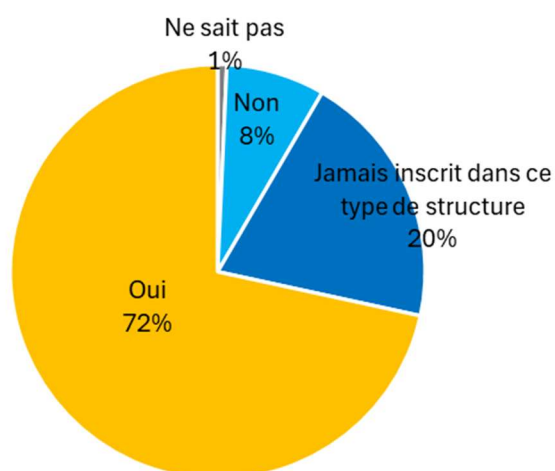
Champ : enfants ayant déjà été inscrit dans une activité de loisirs encadré durant leur temps libre et dont les parents ont déclaré qu'ils pratiquaient régulièrement.

Un fort recours aux structures collectives durant l'année observée

Revenons spécifiquement à l'année observée. **Entre les mois d'avril 2023 et de mars 2024, 72 % des enfants enquêtés ont pratiqué une ou plusieurs activités de loisirs encadrés, au sein d'une structure de proximité.** Parmi ceux qui n'en ont pas pratiqué, nous retrouvons les 20 % d'enfants n'ayant jamais été inscrits à une activité encadrée et 8 % d'enfants ayant déjà été inscrit au moins une fois durant leur enfance.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

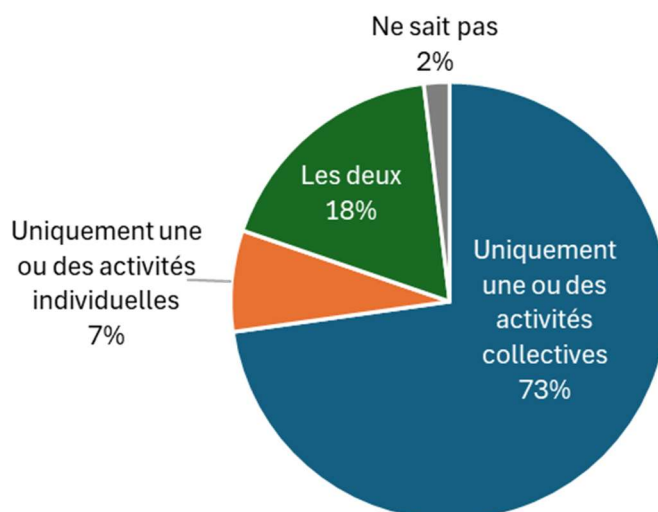
Au cours des douze derniers mois, l'enfant a-t-il pratiqué une ou plusieurs activités de loisirs encadrés ?



Durant l'année observée, c'est 76 % de garçons qui ont pratiqué une ou plusieurs activités de loisirs encadrés, et 66 % de filles.

Parmi les jeunes ayant été inscrits dans une structure proposant des loisirs encadrés durant l'année observée, 73 % n'ont pratiqué que des activités collectives et 7 % uniquement des activités individuelles (telles que des cours particuliers). 18 % des enfants ont pratiqué à la fois des activités collectives et des activités individuelles.

Répartition des enfants pratiquant une ou des activités de loisirs encadrés durant l'année observée, selon que l'activité est pratiquée en collectif ou en individuel



Quels types de structures ?

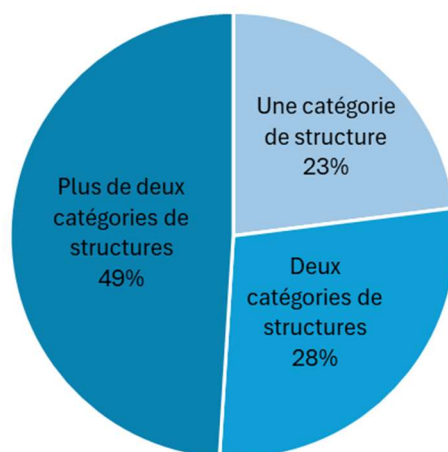
Les parents ont été questionnés sur le type de structure fréquenté par leur enfant durant l'année observée. Comme nous allons le voir dans la suite de cette analyse, six catégories de structures étaient proposées aux répondants : les accueils de loisirs, les associations ou clubs sportifs, les associations ou clubs culturels ou artistiques (y compris les conservatoires), les mouvements de

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

jeunesse, tels que les accueils de scoutisme et les associations locales, les structures collectives accueillant mineurs comme majeurs (centres sociaux, MJC, maisons de quartiers...) et une possibilité a été laissée pour d'autres types de structures.

Parmi les jeunes ayant été inscrits dans l'une de ces structures durant l'année observée, 23 % n'ont fréquenté qu'une seule catégorie de structure. Ainsi, **77 % ont fréquenté plus d'une catégorie de structures.**

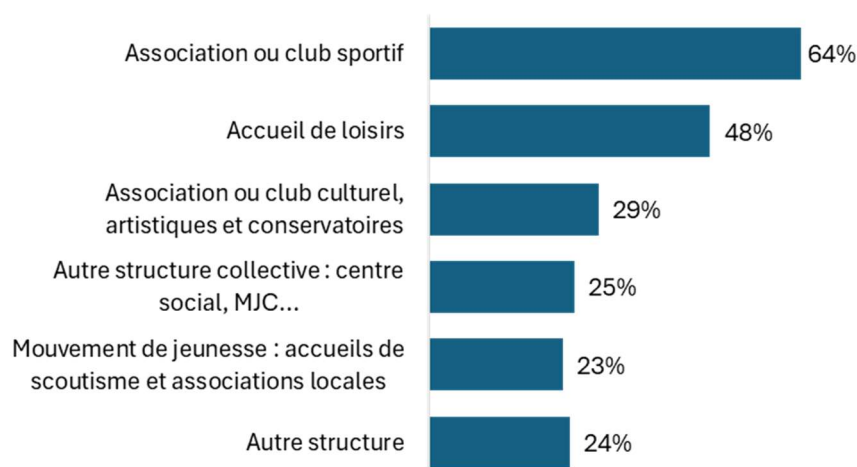
Répartition des enfants pratiquant une ou des activités de loisirs encadré durant l'année observée, selon le nombre de type de structure fréquenté



Parmi l'ensemble des répondants, les taux d'inscriptions sont les plus élevés pour les associations et clubs sportifs (64 % d'inscrits au cours de l'année observée), ainsi que pour les accueils de loisirs (48 %).

Le taux d'inscription dans une association ou un club artistique/culturel ou un conservatoire est de 29 %. Il est de 25 % dans des structures collectives telles que des centres sociaux, des maisons de quartier ou des MJC. Enfin, 23 % des jeunes sont inscrits dans les mouvements de jeunesse (accueils de scoutisme et associations locales).

Taux d'inscription pour l'année observée, selon le type de structure



Champ : ensemble des enfants enquêtés.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Note méthodologique : Ces données ne sont pas directement comparables à celles de l'enquête barométrique de l'Ovej sur les loisirs et les vacances des 5-19 ans. En effet, l'enquête menée tous les deux ans avec le Crédoc porte exclusivement sur les activités collectives, tandis que cette nouvelle enquête inclut les activités individuelles.

Taux d'inscription durant l'année observée, selon le type de structure fréquenté et la période d'inscription

| | Pas d'inscription | Inscription uniquement durant la période scolaire | Inscription uniquement durant une ou des périodes de vacances | Inscription toute l'année |
|--|-------------------|---|---|---------------------------|
| Associations et clubs sportifs | 36 % | 13 % | 10 % | 42 % |
| Centres de loisirs | 52 % | 16 % | 22 % | 10 % |
| Associations et clubs culturels/artistiques ou conservatoires | 71 % | 9 % | 8 % | 12 % |
| Autres structures collectives | 75 % | 7 % | 11 % | 8 % |
| Mouvements de jeunesse : scoutisme ou associations locales | 77 % | 5 % | 9 % | 8 % |
| Autres structures | 76 % | 8 % | 10 % | 6 % |

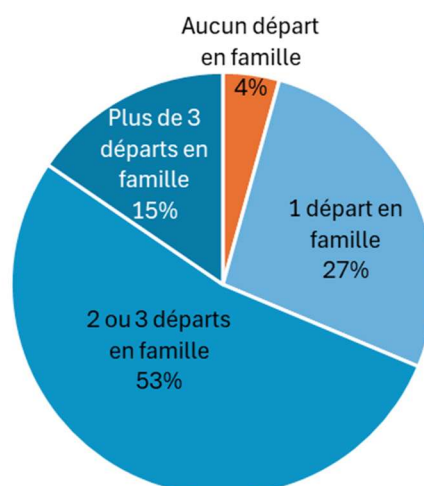
Les vacances

1) Partir en vacances en séjour collectif mais aussi avec ses parents !

Parmi les jeunes enquêtés (tous partis en séjour collectif au cours de l'année observée), 4 % ne sont pas partis en vacances avec leurs parents (séjour d'au moins quatre jours en dehors du domicile).

96 % ont donc eu la chance de partir en famille durant l'année observée : 27 % sont partis une fois, 53 % sont partis deux ou trois fois et 15 % plus de trois fois.

Combien de fois êtes-vous parti en vacances au cours des douze derniers mois avec votre enfant ? (Départs d'au moins quatre nuits en dehors du domicile)



Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Notons que la part des départs en vacances en famille (parents/enfants) dans cette enquête est plus élevée que celle relevée dans la dernière enquête barométrique de l'Ovlej sur les loisirs et vacances des 5-19 ans. Dans cette enquête, en 2023, parmi les enfants et adolescents (5-17 ans) étant partis en séjour collectif durant l'année, 68 % ont également profité de départs en vacances en famille. 23 % ne sont partis en vacances qu'au travers des séjours collectifs. Cette part est donc sous-représentée dans cette nouvelle enquête (Bulletin de l'Ovlej N°71, page 8).

2) Des jeunes qui ont l'habitude de dormir hors du domicile familial

Cette nouvelle enquête **questionne les jours passés en dehors du domicile familial durant les périodes de vacances scolaires, quel que soit le lieu** : chez des membres de la famille ou chez des amis ; dans un autre lieu (détail : France/étranger), avec un ou plusieurs membres de la famille ; dans le cadre d'un séjour collectif (détail : moins de 4 jours et 4 jours ou plus). Notons, d'une part, que l'enquête n'interroge pas sur le fait que ces jours en dehors du domicile familial aient eu lieu avec ou sans les parents. D'autre part, gardons en tête que ces jours hors du domicile familial ne sont pas forcément des départs en vacances. Il peut, par exemple, s'agir d'une nuit passée chez un ami de l'école ou un membre de la famille qui habite proche du domicile familial.

Seulement 6 % des répondants indiquent que leur enfant n'a dormi à l'extérieur de son domicile que sur une seule période de vacances, parmi les cinq observées dans l'enquête²¹. 17 % des jeunes enquêtés ont dormi à l'extérieur de leur domicile sur deux périodes de vacances, et 76 % sur trois périodes ou plus (dont 35 % sur les cinq périodes).

Ces nuits en dehors du domicile familial sont, le plus souvent, réalisées en France, avec ou chez des membres de la famille, et cela quelle que soit la période de vacances observée. 79 % des enfants et adolescents enquêtés ont connu ce type de nuit lors d'une ou de plusieurs périodes de vacances.

28 % des jeunes sont partis à l'étranger, sur au moins une période de vacances, avec des membres de la famille ou chez des membres de leur famille.

Et 40 % des jeunes ont passé au moins une nuit avec des amis (de l'enfant ou des parents) ou chez ces amis.

²¹ Cinq périodes de vacances observées : printemps 2023, été 2023, automne 2023, fin d'année 2023 et hiver 2024.

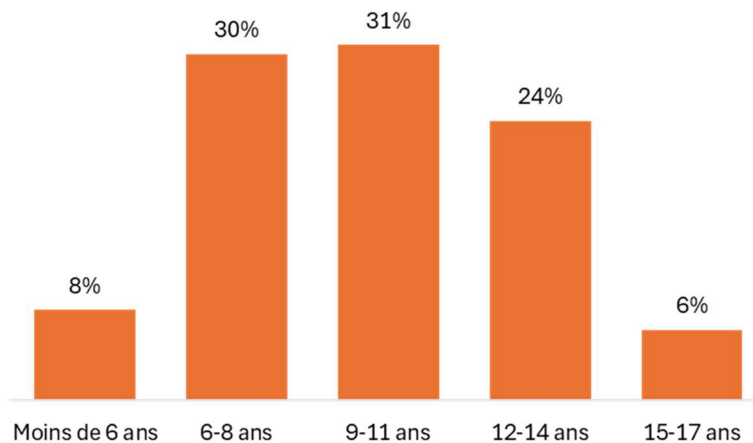
II - Les départs en séjours collectifs

Note méthodologique : Sur la période observée (entre avril 2023 et mars 2024), tous les jeunes enquêtés sont partis au moins une fois en séjour collectif. **Notons cependant qu'à la lecture de certains verbatims, nous comprenons que, pour certains, le départ en séjour collectif a été organisé dans le cadre scolaire.** Cela représenterait une vingtaine d'enfants. Il est assez courant que les familles (parents comme enfants) confondent les séjours collectifs organisés par les établissements scolaires et séjours collectifs organisés durant le temps libre des enfants²². Dans les deux cas, pour eux, il s'agit d'un départ avec des enfants et sans les parents.

Un premier départ en moyenne à 10 ans

L'âge moyen du premier départ en séjour collectif est de 10 ans (identique à la médiane). Parmi les enfants enquêtés, 38 % sont partis pour la première fois avant 9 ans, 31 % entre 9 et 11 ans et 31 % également après 11 ans.

Répartition selon l'âge du premier départ en séjour collectif



Le questionnaire portait principalement sur le dernier séjour collectif de l'enfant. Il n'était pas demandé s'il s'agissait d'un premier départ. Cependant, **en croisant différentes données, nous pouvons estimer, dans cette enquête, un taux de primo-partants de 16 %²³.**

Partir une fois ou plusieurs fois durant l'année ?

Durant l'année observée, 60 % des jeunes sont partis une fois en séjour collectif. **Et 40 % sont partis plus d'une fois** : 27 % sont partis deux fois, 7 % trois fois et 5 % quatre fois ou plus.

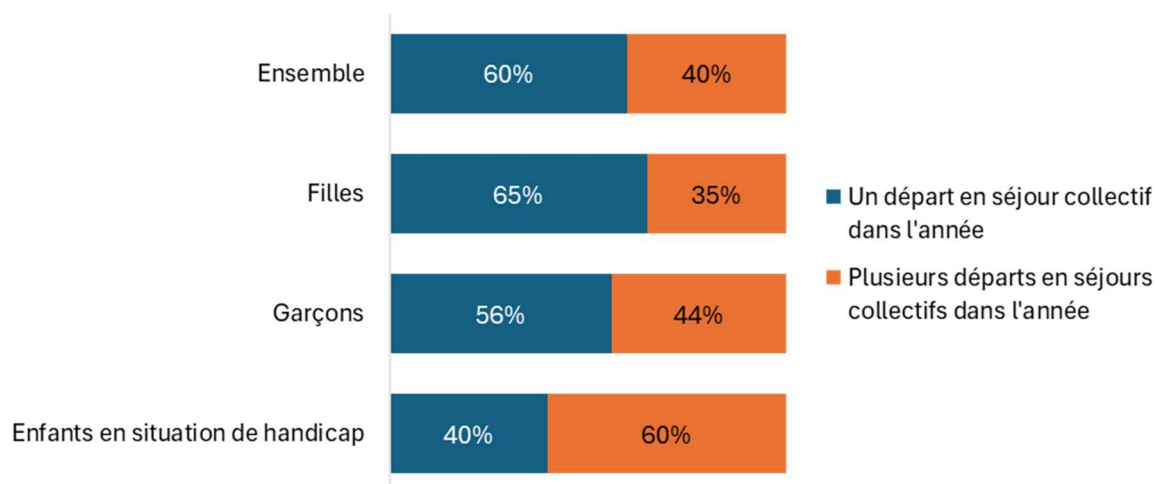
Ce taux de multi-départ au cours de l'année observée est de 44 % chez les garçons et de 35 % chez les filles. **Il est de 60 % pour les enfants en situation de handicap** et de 38 % pour les autres enfants.

²² Lors de précédentes enquêtes qualitatives, les entretiens menés avec des parents et des enfants m'ont plusieurs fois confrontés à cette question.

²³ Croisements effectués entre l'âge de l'enfant au moment de l'enquête, l'âge renseigné au premier départ et le nombre de départs en séjours collectifs durant l'année observée. Si ce dernier indicateur était égal à 1 et que les deux âges étaient identiques, alors l'enfant a été codé comme primo-partant en séjour collectif.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Répartition du nombre de départs en séjours collectifs durant l'année observée, selon le sexe de l'enfant et pour les enfants en situation de handicap reconnue par la MDPH



Les répondants appartenant à la catégorie socio-professionnelle des cadres et des professions intellectuelles supérieures ont plus souvent répondu que les autres répondants que leur enfant était parti plusieurs fois en séjour collectif durant l'année observée (43 % d'entre eux).

La structure auprès de laquelle s'est effectuée la dernière inscription joue également un rôle dans cette pratique de multi-départ : nous observons une surreprésentation des taux de multi-départs pour les familles ayant indiqué que l'inscription s'est faite auprès d'un CSE (46 %), d'une mairie (45 %) ou d'une structure de proximité hors centres de loisirs (43 %, tout particulièrement pour les clubs sportifs ou culturels et les accueils de scoutisme et associations locales).

Le dernier séjour collectif

Les parents ont été interrogés tout particulièrement sur le dernier séjour collectif vécu par leur enfant.

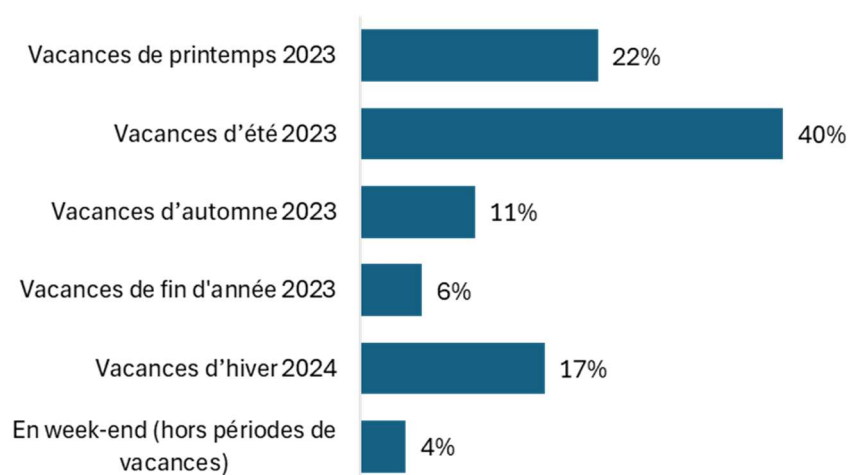
1) Période et durée

Pour 40 % des jeunes, ce séjour a eu lieu durant les vacances d'été 2023. Pour 22 % des répondants, ce dernier séjour s'est déroulé durant les vacances de printemps 2023, pour 17 % durant les vacances d'hiver 2024, pour 11 % durant les vacances d'automne 2023, et pour 6 % durant les vacances de fin d'année 2023. 4 % indiquent que le séjour s'est déroulé durant un week-end, hors période de vacances²⁴.

²⁴ Ont été exclu de ces calculs les voyages scolaires.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

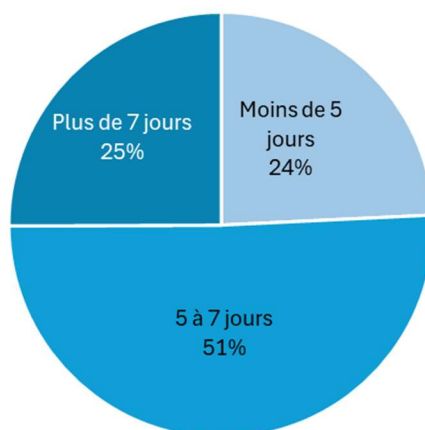
Répartition des enfants selon la période de départ du dernier séjour collectif effectué



La moitié de ces séjours collectifs ont duré moins de 6 jours, l'autre moitié plus de six jours. La durée moyenne est de 7 jours. Rappelons que, selon les données de l'Injep, tous types de séjours confondus et toutes périodes confondues, la durée moyenne des séjours collectifs en 2023-2024 est de 7 jours²⁵. Les informations relevées dans cette enquête coïncident donc avec les données exhaustives du secteur.

Près d'un quart (24 %) des séjours ont duré moins de 5 jours. 51 % ont duré de 5 à 7 jours. Et un quart (25 %) ont duré plus d'une semaine.

Répartition des enfants selon la durée du dernier séjour collectif effectué



Les valeurs médianes sont identiques pour les tranches d'âge 6-10 ans et 11-14 ans (5 jours). Cette valeur est plus élevée pour les adolescents âgés de 15 à 17 ans (7 jours). Nous retrouvons cette tendance avec les valeurs moyennes : 6 jours pour les 6-10 ans, 7 jours pour les 11-14 ans et 8 jours pour les 15-17 ans.

²⁵ Voir partie sur la typologie des organisateurs et des séjours proposés en 2023-2024.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Des variations, en termes de durée des séjours, s'observent également selon la période. Sans surprise, les séjours organisés pendant l'été sont légèrement plus longs que ceux organisés durant les petites vacances scolaires.

Durées de séjours médianes et moyennes, selon la période de vacances

| | Durée médiane | Durée moyenne |
|-------------------------------------|---------------|---------------|
| Vacances de printemps 2023 | 5 jours | 5 jours |
| Vacances d'été 2023 | 7 jours | 9 jours |
| Vacances d'automne 2023 | 5 jours | 6 jours |
| Vacances de fin d'année 2023 | 6 jours | 6 jours |
| Vacances d'hiver 2024 | 6 jours | 6 jours |
| Périodes de week-end | 4 jours | 4 jours |

2) Partir en France ou à l'étranger ?

Commençons par indiquer que 86 % des séjours étaient fixes et 12 % des séjours étaient itinérants. Le taux de départ des filles sur un séjour itinérant (14 % d'entre elles) est un peu plus important que celui des garçons (10 % d'entre eux).

Une majorité de départ en France métropolitaine, dont près de la moitié dans la région de résidence

Données de cadrage : Selon les données de l'Injep, en 2023-2024, 90 % des départs de mineurs ont été organisés à destination de la France métropolitaine, 1 % dans les DROM-COM et 9 % à destination d'un pays étranger. Notons que ces données sont calculées sur l'ensemble des départs et non pas sur les mineurs partis. Un enfant parti plusieurs fois dans l'année comptabilisera ainsi plusieurs départs.

Les régions françaises ayant accueilli le plus grand nombre de départs en 2023-2024 sont l'AURA (20 %), la Nouvelle-Aquitaine (13 %), l'Occitanie (12 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (9 %).

Dans cette enquête, 82 % des enfants sont partis en France métropolitaine pour leur dernier séjour collectif. Pour eux, ces séjours ont principalement eu lieu en Auvergne-Rhône-Alpes (19 % des enfants partis en France métropolitaine), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (13 %), en Occitanie et en Bretagne (11 % pour chacune de ces deux régions), et en Nouvelle-Aquitaine (10 %).

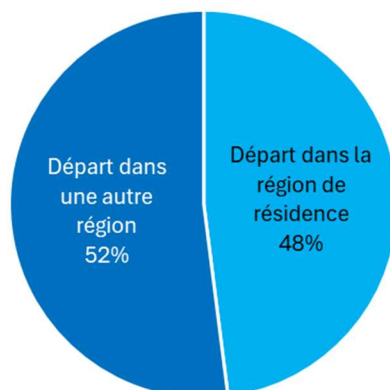
7 % des jeunes sont partis dans un département, une région ou une collectivité d'outre-mer de France. Toutes les personnes enquêtées vivent en France métropolitaine, ces départs en outre-mer ne concernent donc pas des jeunes vivant dans ces territoires.

Parmi les enfants et adolescents partis en France métropolitaine, près de la moitié (48 %) ont vécu un séjour collectif dans leur région de résidence²⁶.

²⁶ Parmi l'ensemble des jeunes enquêtés, quelle que soit la destination de leur dernier séjour collectif, 39 % sont partis dans leur région de résidence.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Répartition des enfants partis en France métropolitaine, selon que le départ a eu lieu, ou non, dans la région de résidence



Ces départs dans la région de résidence sont surreprésentés pour les familles dont l'inscription s'est faite auprès d'un accueil de loisirs ou d'une structure de loisirs de proximité²⁷ : respectivement 58 % et 51 % des inscriptions auprès de ces structures pour un séjour s'étant déroulé en France métropolitaine.

Les familles dont l'enfant est âgé de 6 à 10 ans ont également plus souvent coché que les autres que leur enfant est parti dans sa région de résidence (54 % des inscriptions pour un séjour réalisé en France métropolitaine).

Nous pouvons également poser comme hypothèse que cette forte proportion de départs au sein de la région de résidence peut aussi s'expliquer par les critères permettant l'obtention de certaines aides financières au départ. Par exemple, le dispositif « Colo apprenante », lorsqu'il est géré par des acteurs locaux, est soumis à un départ au sein du département.

Une sur-représentation des départs à l'étranger dans cette enquête

Dans cette enquête, 12 % des jeunes ont réalisé leur dernier séjour collectif à l'étranger, alors que les données de l'Injep affichent 9 % de départs à destination d'un pays étranger, en 2023-24. Parmi les enquêtés, les principales destinations sont l'Espagne (28 % des enfants partis à l'étranger), le Royaume-Uni (20 %), l'Italie (15 %) et l'Allemagne (9 %).

Données de cadrage (Injep) : En 2023-2024, les pays vers lesquels ont été organisés le plus grand nombre de départs sont la Grande-Bretagne (21 %), l'Espagne (20 %), l'Italie (8 %) et les États-Unis (7 %). Pour cette même année, 75 % des départs de mineurs à l'étranger déclarés par les organisateurs concernaient des jeunes âgés de 12 à 17 ans.

Toujours dans cette enquête, les adolescents âgés de 15 à 17 ans ont eu plus de chance de partir à l'étranger que leurs cadets : 19 % d'entre eux, contre 5 % des 6-10 ans et 12 % des 11-14 ans.

Notons également que les jeunes qui sont partis à l'étranger, pendant leurs vacances, avec des membres de leur famille et/ou chez des membres de leur famille affichent un taux de départ en séjour collectif à l'étranger un peu plus important (19 %) que les autres (10 %).

²⁷ Clubs sportifs et culturels, accueils de scoutismes, associations locales, autres structures collectives telles que les centres sociaux, MJC, maisons de quartier.

Focus sur les enfants en situation de handicap

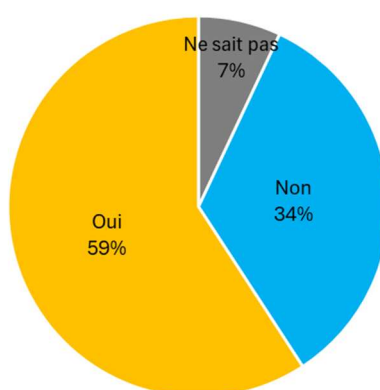
Dans cette enquête, aucun enfant en situation de handicap n'est parti en séjour à l'étranger. Pour 77 % d'entre eux, le dernier séjour auquel ils ont participé s'est déroulé en France métropolitaine. Pour 23 %, le séjour a eu lieu dans un département, une région ou une collectivité d'outre-mer.

Pour ces jeunes, les séjours ont plus souvent été fixes (87 %) que pour les enfants n'étant pas en situation de handicap (76 %).

3) Thématiques et activités

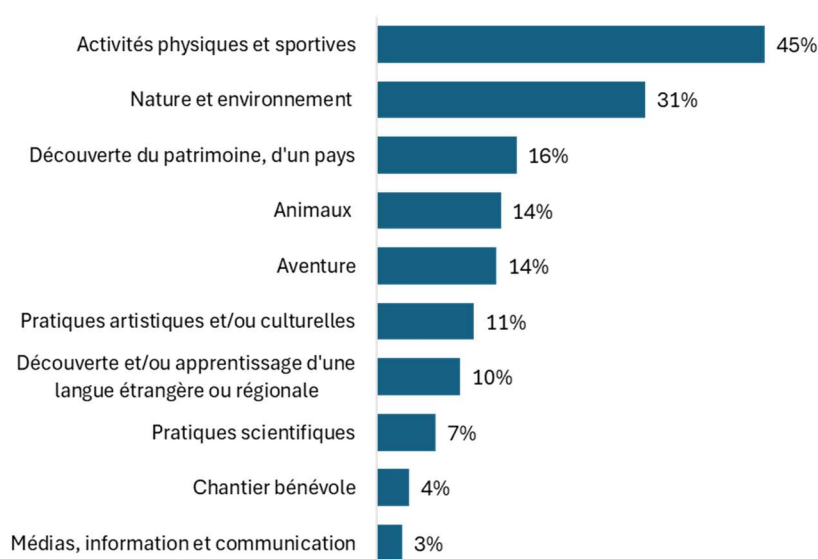
59 % des familles ont déclaré que le dernier séjour collectif auquel leur enfant a participé avait une thématique ou une activité dominante. Ce n'était pas le cas pour 34 % d'entre elles.

Est-ce qu'il y avait une thématique ou une activité dominante pendant le séjour ?



Comme nous pouvons le voir sur le graphique ci-dessous, la thématique dominante est, pour 45 % des séjours, une ou des activités physiques et sportives ; et pour 31 % une thématique autour de la nature et de l'environnement.

Quelle était la thématique ou l'activité dominante du séjour ?



Champ : Familles ayant répondu qu'il y avait une thématique ou une activité dominante pendant le séjour collectif.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Ces séjours thématiques sont plus souvent choisis par les familles dont l'inscription s'est faite directement auprès d'un organisateur de séjours collectifs ou auprès d'une structure de proximité hors centres de loisirs (clubs sportifs et culturels, accueils de scoutisme, autres structures collectives de loisirs) : respectivement 66 % et 65 % de ces inscriptions.

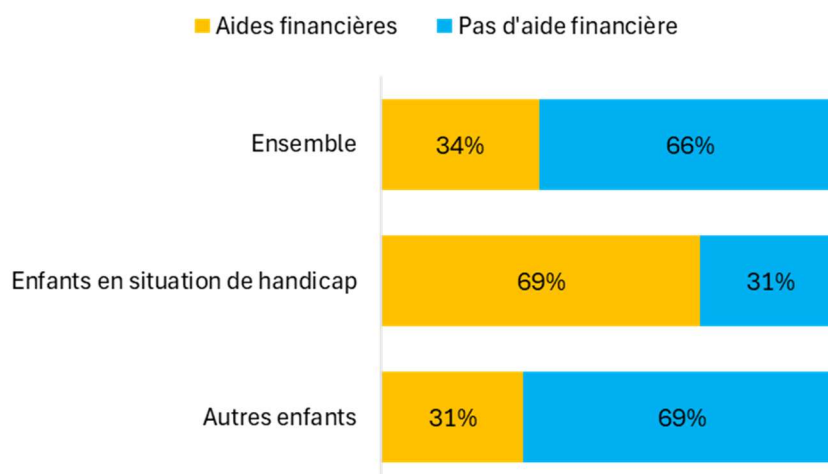
Notons également que les familles ayant indiqué la thématique et/ou les activités parmi leurs principaux critères de choix ont plus souvent opté pour des séjours avec une thématique dominante : respectivement 76 % et 64 %. À l'inverse, celles qui, dans les principaux critères de choix, ont coché les dates ou la destination affichent des taux de séjours sans thématique dominante plus importants que la moyenne : respectivement 42 % et 39 % (contre 34 % en moyenne).

4) Plus d'un tiers des familles a bénéficié d'une aide financière au départ en séjour collectif

66 % des parents indiquent n'avoir bénéficié d'aucune aide financière pour le départ en séjour collectif. L'enquête n'interroge pas, en revanche, les tarifs adaptés (par exemple en fonction du quotient familial) ou les aides indirectes (par exemple une mairie ou un CSE qui propose dans son catalogue des séjours à des tarifs avantageux, ayant pris à sa charge une partie du coût).

Plus d'un tiers (34 %) des parents indique avoir bénéficié d'une ou de plusieurs aides financières (respectivement 28 % et 6 %). **Pour les familles dont l'enfant est en situation de handicap, 69 % d'entre elles indiquent avoir bénéficié d'une ou de plusieurs aides financières au départ**, contre 31 % pour les familles dont l'enfant n'est pas en situation de handicap reconnu par la MDPH.

Répartition des familles selon qu'elles ont, ou pas, bénéficié d'aides financières au départ en séjour collectif, et selon que l'enfant est, ou pas, en situation de handicap



Notons également que, selon les tests statistiques, la situation familiale exerce aussi une influence sur l'obtention d'aides financières : près de la moitié (49 %) des familles ayant une garde alternée de l'enfant déclarent avoir bénéficié d'une ou de plusieurs aides financières au départ en séjour collectif de l'enfant. C'est le cas de 31 % des familles nucléaires.

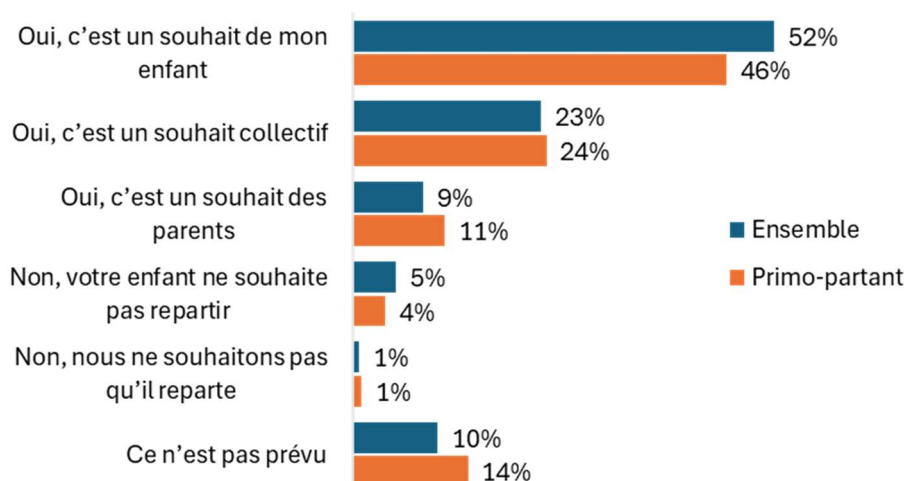
Enfin, les tests statistiques révèlent un lien entre le fait d'avoir bénéficié d'une aide financière et la structure auprès de laquelle l'inscription a été faite. Ainsi, les taux de

bénéficiaires les plus élevés se retrouvent parmi les inscriptions faites auprès d'un CSE (49 %) et d'une mairie (38 %).

5) Des enfants qui repartiront probablement en séjour collectif

Pour terminer cette partie sur les caractéristiques des familles qui inscrivent leurs enfants en séjours collectifs, intéressons-nous à la potentielle réinscription des enfants à ce type de vacances. **83 % des répondants prévoient de réinscrire leur enfant dans un séjour collectif** : 52 % indiquent que c'est un souhait de leur enfant, 23 % que c'est un souhait collectif et 9 % que c'est un souhait des parents. Notons que, parmi les familles dont l'enfant était un primo-partant en séjour collectif, 81 % prévoient de réinscrire leur enfant. Comme nous pouvons le voir sur le graphique suivant, la part du souhait de l'enfant est inférieure à celle de l'ensemble des répondants (46 %, soit -6 points).

Prévoyez-vous de réinscrire cet enfant en séjour dans le futur ?



17 % des familles enquêtées n'ont pas prévu de réinscrire leur enfant (19 % pour les primo-partants) : 10 % indiquent simplement que ce n'est pas prévu, 5 % que l'enfant ne souhaite pas repartir et 1 % que les parents ne souhaitent pas qu'il reparte.

La proportion de « ce n'est pas prévu » est un peu plus importante pour les primo-partants (14 %), ainsi que pour les filles (12 % contre 9 % pour les garçons). Elle est en revanche très faible pour les enfants en situation de handicap : 3 % seulement contre 11 % pour les autres familles.

Notons enfin que le frein financier est très certainement, pour certaines familles, une des raisons qui explique ce choix. En effet, 26 % des familles dont le répondant est inactif ont coché cette réponse, contre 12 % des CSP- et 8 % des CSP+.

III - Partir en séjour collectif aujourd'hui : motivations et structure auprès de laquelle se fait l'inscription

Note méthodologique : cette partie présente à la fois les résultats de l'enquête quantitative menée en France, et ceux de l'analyse de 28 entretiens menés auprès de familles volontaires ayant, dans un premier temps, répondu au questionnaire. Une diversité a été recherchée dans la réalisation des entretiens (en termes de types de famille et de type de séjour). Cependant, il est important de noter que les familles ayant accepté de participer aux entretiens se caractérisent, pour la majorité, par un âge au premier départ de l'enfant plus jeune (entre 3 et 9 ans²⁸) que l'âge moyen au premier départ de l'ensemble des répondants à l'enquête quantitative (10 ans).

Les motivations à la première inscription

1) Être parent et être soi-même parti en séjour collectif : quels effets ?

Dans l'enquête barométrique de l'Ovlej sur les loisirs et vacances des 5-19 ans, 70 % des enfants partis en séjours collectifs en 2023 ont au moins un de leurs parents déjà parti lui-même durant son enfance.

Cette nouvelle enquête, dans sa phase quantitative, ne nous renseigne pas sur le départ en séjours collectifs des parents durant leur enfance ou leur adolescence. En revanche, lors des entretiens menés, de nombreux parents ont indiqué avoir vécu cette expérience. **Parmi les 28 entretiens menés, 22 familles comptent au moins un des deux parents ayant lui-même expérimenté un ou plusieurs départs en séjours collectifs**, qu'il s'agisse de colonies de vacances, de séjours courts ou encore de camps de scoutisme. Et pour 20 d'entre elles, ces séjours ont été réguliers (plusieurs fois durant l'enfance, voire tous les ans pour certaines personnes). Ces départs réguliers ont souvent été permis par les comités d'entreprise (12 familles).

Notons enfin que certains parents nous expliquent avoir fréquenté des centres de loisirs, que cette pratique se cumule, ou pas, avec les départs en séjours ; et que, pour 11 familles, au moins l'un des deux parents a été animateur en accueils de loisirs et/ou en séjours collectifs.

Si ces informations sont importantes, c'est d'abord parce que, dans 16 entretiens, les parents vont spontanément établir un lien entre leur propre expérience et le souhait de faire découvrir à leurs enfants les départs en séjours collectifs. Pour la majorité, il s'agit d'une continuité (ils ont vécu cette expérience et souhaitent la faire découvrir à leur enfant) ; pour trois d'entre eux, c'est à l'inverse parce qu'ils n'ont pas eu l'occasion de vivre cette expérience qu'ils souhaitent l'offrir à leurs enfants.

« On a toujours été dans du collectif pendant les vacances. Je pense que c'est un lien avec le fait que moi, je souhaite que mes enfants soient un peu en collectif. » Famille Z – Entretien mené avec la mère et sa fille de 13 ans.

²⁸ Les entretiens ont permis d'échanger sur 44 enfants partis au moins une fois en en séjour collectif. L'âge au premier départ a été recueilli pour 32 d'entre eux. 11 enfants sont partis pour la première fois entre 3 et 5 ans, 20 entre 6 et 9 ans. Un seul est parti pour la première fois à 11 ans.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

« J'ai des très bons souvenirs de centres de loisirs. J'ai des très bons souvenirs de colonies. Ce qui fait que... Puis mon mari aussi. C'est vrai qu'on a eu envie aussi, pour nos enfants, qu'ils puissent connaître ça. » Famille C – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

« Nous, on a choisi de l'inscrire parce qu'on trouvait que c'était super, justement, cette expérience collective. Le papa de [ma fille], lui aussi, il a des bonnes expériences de colos, et on trouvait que c'était vraiment un moment d'épanouissement en dehors des parents, en fait. C'était chouette. Voilà. » Famille L – Entretien mené avec la mère et sa fille de 9 ans.

« En fait, du coup, ce qui s'est passé, c'est que on a vraiment un très, très grand groupe d'amis en République tchèque, avec des enfants d'à peu près... d'à peu près le même âge. Et en discutant avec tous nos amis, on s'est dit, "Ce serait quand même chouette que nos enfants aillent en camp de vacances, comme nous on l'a fait quand on était petits. Et si on montait un camp de vacances pour nos enfants ?" » Famille N – Entretien mené avec le père et ses deux enfants de 12 et 13 ans.

« En fait, nous [son mari et elle], on s'est rencontrés via le scoutisme, on aime énormément ça. Et donc, du coup, c'était un peu une évidence qu'ils fassent du scoutisme, qu'ils vivent ça, parce que... Ouais, c'est un monde assez sympa, où quand les chefs sont bons, on peut être très valorisés. Et puis c'est pas mal de sortir... Enfin, surtout avec l'école à la maison, c'est bien qu'ils sortent de la maison. » Famille K – Entretien mené avec la mère et trois de ses enfants de 9, 11 et 12 ans.

« Par rapport à l'expérience que j'ai eue, moi, je voulais lui faire découvrir ça. Et puis parce que, aussi, elle est fille unique. On vit quand même assez isolés. En basse campagne, quoi. Et on est quand même dans un milieu rural assez reculé. Et disons que, voilà, pour elle, c'est l'opportunité d'aller avec ses copines ou sans ses copines aussi. Et en fait, on a commencé comme ça. » Famille J – Entretien mené avec la mère et sa fille de 12 ans.

« Donc [mon mari], je pense que comme il n'en a pas fait, il trouvait que c'était chouette que les filles puissent essayer. » Famille S – Entretien mené avec la mère et ses filles jumelles de 10 ans.

« [...] moi je n'ai jamais fait de colonie étant jeune. Une seule fois, je suis parti en colonie. Je n'en garde pas un très bon souvenir. Mais il y a aussi une frustration de ça... se dire que c'était une bonne manière de découvrir le monde, les autres, de se fiabiliser. » Famille B - Entretien mené avec le père et sa fille de 16 ans.

Le fait d'être soi-même parti durant son enfance serait donc un levier à l'inscription de son propre enfant. Mais s'agit-il simplement de permettre à l'enfant de se créer de jolis souvenirs, comme ceux que gardent la plupart des parents ? Non, le plus souvent, ce qui se joue à travers cette envie de faire découvrir les séjours collectifs aux enfants, **c'est le souhait que l'enfant puisse développer certaines compétences sociales et comportementales**. On comprend alors pourquoi l'expérience des parents joue un rôle : durant leurs propres expériences, ils ont pu constater les compétences qu'ils ont développées et sont donc déjà convaincus de la plus-value des séjours collectifs.

Cette analyse fait écho à celle réalisée dans l'étude menée par l'Ovlej sur la notion de vivre-ensemble²⁹. La question du développement de compétences était également mise en lumière à travers les entretiens menés, dans une perspective à moyen comme à long terme. Dans cette précédente enquête, certains parents expliquaient ainsi que le développement de compétences sociales dans un cadre différent de celui du quotidien de l'enfant serait utile pour, par exemple, l'entrée au collège ou la future vie professionnelle. Les soft skills, ou compétences douces sont

²⁹ Natacha Ducatez, pour l'Ovlej, *De l'intérêt du vivre-ensemble par les accueils collectifs de mineurs – Expériences et compétences acquises selon les jeunes et leurs parents*, Dossier d'étude n°222, Collection des documents de travail de la Cnaf, 2021, 114 pages.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

effectivement de plus en plus mises en avant dans notre société et notamment dans le domaine professionnel.

Nous retrouvons, dans cette nouvelle enquête, les notions et compétences déjà mises en avant dans plusieurs des enquêtes de l'Ovlej : le développement de compétences expliqué par un éloignement des parents, l'autonomie et/ou la responsabilisation, la capacité à aller vers les autres, une ouverture d'esprit...

« Moi, je garde de très bons souvenirs. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles je, sans problème, fais partir mes enfants et que je le fais avec [mon fils] régulièrement. C'est que, pour moi, c'est assez formateur de vivre loin de papa et maman. » Famille V – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

« [...] la collectivité, c'est important quand même. Ça apporte certaines choses, la collectivité. De rester huit semaines avec papa juste et avec maman, c'est pas... Pour moi, c'est pas éducatif, quoi. [...] Mais c'est vrai que c'est quand même important d'aller vers l'autre, entre guillemets, de... Et d'aller à la découverte des autres, quoi. » Famille D – Entretien mené avec le père et sa fille de 11 ans.

« On l'a envoyée une semaine. Et pour moi, c'était très intéressant, pour qu'elle expérimente un petit peu l'autonomie loin de nous. Voilà. C'est parmi les objectifs pour moi. C'est-à-dire qu'elle soit un petit peu loin de nous et qu'elle découvre une autre façon de vivre. [...] Pendant mon enfance, la période du collège et du lycée, j'étais en internat. Donc j'étais resté six ans, depuis que j'avais 12 ans, je crois, 11 ans, j'ai... J'étais séparé de mes parents, je les voyais que les week-ends. Donc... J'ai ma personnalité, pour savoir se débrouiller, être autonome, et je veux bien que... inculquer ça aussi à ma fille, pour qu'elle soit autonome aussi. » Famille H – Entretien mené avec le père et sa fille de 9 ans.

« [...] j'avais déjà constaté ça quand il était chez ses grands-parents. C'est que ça les fait grandir, en fait, souvent. Généralement, quand il revient de séjour, comme ça, il fait son lit pendant deux jours. Je pense que ça leur donne un peu confiance aussi, de voir que même sans nous, sans nous, ça se passe bien. Oui, ça les responsabilise un peu, en même temps, c'est très encadré, mais il faut quand même qu'ils... On leur demande un petit peu plus d'être autonome, mine de rien, je trouve, qu'en centre de loisir. [...] Je trouve que ça les fait grandir. » Famille I – Entretien mené avec la mère.

« Moi, en tant que parent, ça me va très bien, en fait, qu'ils les responsabilisent comme ça. Je trouve qu'après, les enfants... Moi, quand je faisais mes propres colos, j'aimais bien faire ça, en fait, avec les autres. Je prenais plus de plaisir à faire ça avec mes amis que à la maison, par exemple. Et je pense que... Voilà. Si l'animateur lui demande de passer le balai, elle va le faire avec ses copines. Moi, si je lui demande, ça va être une galère. Donc, c'est pour ça que moi, ça me plaît qu'ils fassent ça aussi, personnellement, qu'il y ait ce côté responsabilité aussi, qu'ils vivent ensemble, mais il faut qu'ils partagent la propreté, les choix des autres, etc. C'est aussi pour ça qu'on veut qu'elle aille aussi en colo et dans ce type de vacances. » Famille J – Entretien mené avec la mère et sa fille de 12 ans.

« Mon fils qui est là mais qui se cache parce que c'est son caractère, [...] il est plus timide voilà, on peut dire ça comme ça. Donc lui, ma première motivation pour lui c'était effectivement de... une ouverture aux autres, une ouverture sociale surtout, pour lui c'était principalement ça ma motivation. [...] Voilà plus l'apport des... tout ce que peut apporter une colonie de vacances pour le développement social et d'ouverture d'esprit, et de découverte de l'autre, et de découverte d'activités aussi, et d'endroits différents dans un autre cadre que le cadre familial en fait. » Famille X – Entretien mené avec la mère et sa fille de 9 ans.

De précédentes études (notamment celle sur la notion de vivre-ensemble) ont montré que le développement de compétences sociales et comportementales n'est pas souvent cité comme

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

première motivation à l'inscription en séjour collectif. Et, surtout, que cette dimension éducative n'est pas immédiatement perçue par les parents (cela demande souvent du temps, du recul et plusieurs expériences de départ). Le fait d'être soi-même parti durant son enfance facilite donc cette perception. Cette dimension peut alors se transformer en attente envers ce mode de vacances.

2) Des motivations multiples et cumulatives : entre réalité de garde et stratégies éducatives

Si être soi-même parti en séjour collectif durant son enfance est clairement un levier pour inscrire ensuite son enfant, de nombreux parents citent d'autres motivations à l'inscription. **Celles-ci sont d'ailleurs très souvent multiples.** Dans les entretiens menés avec les 28 familles, rares sont celles qui n'ont cité qu'une seule et unique raison à l'inscription de leur enfant en séjour collectif.

« On n'a pas autant de vacances que nos enfants »

La thématique qui revient le plus souvent dans les discours des parents, notamment lorsque l'enfant est jeune, est celle des calendriers : les enfants et adolescents ont, le plus souvent, des périodes de vacances bien plus longues que celles de leurs parents.

Pour les plus jeunes, qui ne peuvent pas rester seuls lorsque leurs parents travaillent, la question est donc de trouver une ou plusieurs solutions pour faire garder l'enfant dans un cadre sécurisé. Une mère indique d'ailleurs, à l'inverse, que c'est parce que sa famille n'a pas besoin de faire garder ses enfants que ces derniers *« partent moins que ce que j'aurais souhaité »*.

« Je n'avais pas d'alternative, réellement. Moi je travaillais, leur père aussi. On n'avait pas assez de congés. [...] Voilà, c'était les premières grandes vacances scolaires, parce que je n'avais plus de nounou, je n'avais personne qui pouvait me les garder, enfin, je n'avais pas... J'avais le choix entre mes beaux-parents ou la colo, j'ai choisi la colo. Pour moi, c'était... Enfin, voilà, j'avais plus confiance en la colo que dans mes beaux-parents. » Famille T – Entretien mené avec la mère et ses trois filles de 12 et 14 ans (jumelles).

« D'une part, parce que moi, j'ai adoré y aller. C'était une ouverture aussi pour... Je pense que c'est une très belle ouverture vers un autre monde pour les enfants. Et deuxièmement, parce que travaillant pendant tout l'été, il fallait que je trouve quelque chose à faire à ma fille pendant que je... Voilà. » Famille Q – Entretien mené avec la mère et sa fille de 10 ans.

« Et puis, il y a une notion de garde aussi pour l'été. Ça, c'est sûr qu'avec mon travail, son travail, c'était bien de pouvoir avoir une semaine ou quelques jours de garde de [notre fille] qui ne soit pas l'accueil de loisirs. Enfin, voilà. Donc, il y a et la garde et l'épanouissement que ça représente. » Famille L – Entretien mené avec la mère et sa fille de 9 ans.

« Mais pensez à ceux qui, comme [nos enfants], ils ont des parents qui prennent 3 semaines l'été. Il reste 5 semaines à caser. Même si on fait une semaine chez les papy et mamie d'un côté, une semaine chez les papy et mamie de l'autre, il reste 3 semaines. 3 semaines de centre de loisir, ça peut être très long. Donc, si on fait une semaine de colo et 2 semaines de centre de loisir, ça permet de mixer... » Famille R – Entretien mené avec la mère et ses deux enfants de 9 et 11 ans.

« Moi, j'aimerais que mes enfants partent plus en colo. Et ce qui freine, je pense, c'est qu'on n'en a pas vraiment besoin. En fait, mon conjoint est professeur des écoles, donc il a les vacances scolaires. Et je pense que le fait qu'il n'y ait pas une nécessité de faire garder, finalement, entre guillemets, les enfants, ça joue aussi sur le fait, peut-être, que mes enfants partent moins que ce que j'aurais souhaité. » Famille Z – Entretien mené avec la mère et sa fille de 13 ans.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Cependant, au-delà de la simple question de la garde, se pose parfois celle de proposer à son enfant un temps de loisirs ou de vacances qui l'intéresse et lui permette de ne pas s'ennuyer, même lorsque les parents peuvent être disponibles. La question de l'ennui était d'ailleurs souvent citée par les enfants dans l'étude sur le vivre-ensemble : ils aimaient fréquenter le centre de loisirs ou partir en colo car ils ne s'y ennuyaient pas, contrairement aux temps où ils restaient chez eux.

Cette idée de pouvoir proposer un temps intéressant à son enfant, à travers le départ en séjour collectif, est parfois liée à celle de pouvoir bénéficier d'une période plus calme en tant que parents, d'un temps pour soi en tant que femme, homme ou couple.

« Et aussi parce que, voilà, 2 semaines de vacances, je ne pouvais pas toujours assumer la garde non plus. Et... En fait si, je pouvais, mais elle allait tourner en rond, quoi. Parce que je travaille à la maison aussi. Donc, pour moi, je m'étais dit, si elle tourne en rond, autant qu'elle tourne en rond avec des autres, quoi. Donc, du coup, voilà. Donc, du coup, on lui a proposé. » Famille J – Entretien mené avec la mère et sa fille de 12 ans.

« C'est surtout que, je vous le disais, l'été, nous, on n'a pas deux mois de congé. Donc, effectivement, il faut trouver des solutions. Pas toujours passer... Il a passé beaucoup de vacances chez ses grands-parents. [...] le mercredi, on a pu constater, aux dernières vacances, qu'il s'ennuyait un peu quand il était à la maison. Et qu'il était aussi bien avec de l'animation. [...] effectivement, ça permet une petite soupape aussi, le centre de loisirs, mais finalement, c'est gagnant-gagnant. Lui, il passe des bons moments, et nous, on peut bien travailler. Quand il est en séjour, c'est vrai qu'en tant que couple, le soir, on est déchargé de tout le quotidien avec un enfant, quel qu'il soit, les courses, même pouvoir sortir, aller au cinéma. Effectivement. Mais pour moi, ce n'est pas la raison principale. » Famille I – Entretien mené avec la mère.

« -Est-ce que vous pouvez me dire pourquoi est-ce que vous avez choisi d'envoyer vos enfants en colonie de vacances ?

[Le fils] -Parce qu'elle nous aime pas ! (rires)

[La mère] - Alors, en toute franchise, la première des premières raisons, c'est pour se faire des semaines tranquilles sans enfants à la maison. Après, je sais qu'en fait, en les envoyant en colonie, je leur offre aussi une semaine de vacances qui va être sympa pour eux, où ils vont rencontrer des copains.

[...] Voilà, enfin oui, après, c'est vrai que la raison, la première raison, c'est pour, bah déjà, c'est la problématique de garde, parce que quand on travaille, il faut bien faire garder ses enfants. On n'a pas autant de vacances que nos enfants. Et puis en fait, voilà, ça permet d'avoir une semaine où eux, ils font autre chose, ils ne sont pas à la maison, ils sont avec des copains, ils découvrent la vie en collectivité et tout, et nous, on redécouvre le calme à la maison. » Famille A – Entretien mené avec la mère, sa fille de 9 ans et son fils de 11 ans.

« Et très honnêtement, ça a un côté aussi un peu égoïste, c'est-à-dire que moi, je l'élève toute seule depuis qu'il est né, clairement, son papa est parti, j'étais enceinte de 5 mois. Et c'est aussi... Ça me permet d'avoir un temps où je n'ai aucun enfant à la maison et c'est plutôt reposant. Ça permet de faire un break. » Famille V – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

Offrir à son enfant ce à quoi il n'aurait pas accès autrement

Nous retrouvons dans cette enquête une thématique déjà mise en lumière dans celle sur le vivre-ensemble : **le souhait de proposer à son enfant des vacances et/ou des activités qui lui permettent de vivre quelque chose de différent.**

Cette attente est mise en lien avec ce qui ne pourra pas être vécu en famille, souvent à travers des considérations financières. Pour autant, dans l'enquête sur le vivre-ensemble, certains parents

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

citaient également la question du manque d'intérêt pour certaines activités ou encore du manque de compétences. Nous pouvons lire dans ce souhait d'offrir à son enfant des vacances différentes, une complémentarité avec ce qui sera vécu en famille.

« C'est important qu'ils aient d'autres périodes où ils puissent partir en vacances, parce que nous on travaille, donc on peut pas non plus partir autant de fois qu'il y a de vacances scolaires. Et notamment l'été où c'est deux mois donc... Il y a aussi ça, on peut pas partir deux mois, donc c'était leur offrir des vacances en dehors des nôtres. » Famille X – Entretien mené avec la mère et sa fille de 9 ans.

« Pour moi, l'idée, c'est vraiment qu'ils puissent déjà partir en vacances, parce que si on devait partir tous les cinq, on ne pourrait pas. [...] c'est dans l'idée qu'il puisse avoir des vacances aussi, et pas juste du centre aéré. Il peut faire des choses, effectivement, qu'il ne faisait pas avec moi. [...] l'idée, c'est aussi qu'il découvre des choses que moi, je n'aurais jamais fait et que je n'aurais jamais pu lui proposer. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'avais choisi une colo de neige pour lui l'année dernière. Moi, je ne suis jamais partie à la neige. Le peu de neige que j'ai vue, c'est celle qui tombe parfois dans le 92. Donc, j'ai décidé que c'était intéressant de vivre ça, lui, au moins une fois dans sa vie. » Famille V – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

« Pour leur permettre des vacances, de pouvoir faire des choses qu'on peut pas forcément leur offrir au quotidien. Je pense par exemple que t'es parti en colonie équitation, bon, clairement, il nous demande d'être inscrit à l'équitation, on peut pas payer l'équitation à l'année. Déjà, en termes de temps et de disponibilité, c'est pas possible, puis voilà, au niveau financier, clairement, c'est pas possible. Donc voilà, ça peut leur permettre ça. » Famille C – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

« C'est vrai que j'ai l'avantage, entre guillemets, ça dépend des années, mais où je peux avoir juillet-août en vacances. Mais c'est vrai que ça peut faire long au bout d'un moment, quoi. Alors, oui, on part deux semaines, mais si on partait que ces deux semaines, ça ferait... Il reste sur les sept, huit semaines de vacances, il en reste six à quand même trouver... Il faut quand même les occuper [...] c'est surtout quand ils sont petits. Wow, tous les jours, tous les jours. Budgétairement, en plus, si tu fais toujours une activité payante deux ou trois fois par semaine, ça te revient plus cher que le centre de loisirs. Donc, c'est vrai qu'il faut quand même trouver un... Comment dire ? Un cursus ou une méthodologie ou quelque chose pour pouvoir les occuper. » Famille D – Entretien mené avec le père et sa fille de 11 ans.

Si ce souhait d'offrir quelque chose de différent à son enfant est souvent lié à ce qui est vécu (ou non vécu) en famille, il peut aussi s'exprimer à travers le quotidien de l'enfant, en dehors de la famille. Ainsi, quelques familles abordent la différence qu'elles perçoivent entre accueils de loisirs et départs en séjours collectifs. Ces derniers permettent notamment de sortir des écoles où de nombreux centres de loisirs sont implantés. Le départ en séjour collectif va permettre de découvrir un lieu différent, des activités différentes également, et peut-être ainsi créer une « rupture » plus nette avec le quotidien de l'enfant, durant son temps de vacances.

« Et puis surtout, en fait, ça leur évite d'aller au centre, parce que par rapport à nous, ce qu'on a vécu enfant, c'est-à-dire d'aller dans un centre de loisirs qui était en dehors de notre école. Moi, j'ai des souvenirs de centres de loisirs où on partait, c'était une expédition. Alors pourtant, on n'allait pas très loin. Nous, on habite à Bagneux, on allait à Champlain, donc c'est dans l'Essonne. Mais on avait l'impression qu'on partait au bout de la France, on était dans un grand château, grand manoir, enfin vraiment des espaces énormes. Là, maintenant, les collectivités ont moins de sous, et en fait, le centre de loisirs, c'est au sein de l'école. Donc en fait, du lundi au vendredi, il est dans son école. Donc on se dit que pour les vacances, quand on arrive à le faire partir ailleurs, ben voilà. » Famille C – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

« *Moi, quand j'étais petite, on avait la chance que nos centres aérés n'étaient pas dans nos écoles. Moi, je trouve ça assez triste en ce moment. C'est vrai qu'aujourd'hui, si je veux mettre mes enfants au centre aéré, ça arrive de temps en temps, en fait, ils sont dans leur école.* » Famille Z – Entretien mené avec la mère et sa fille de 13 ans.

« *Il partirait au centre aéré de toute façon. Là, c'est juste qu'en fait, il ne découvrira pas d'autres endroits que le centre aéré et... Et le centre aéré, il ne fera pas toutes les activités qu'il fera en colonie de vacances. Il garde des souvenirs des boums, par exemple, de fin de colo, ou les veillées. Et ça, c'est des trucs qu'il ne vivra jamais en centre aéré.* » Famille V – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

« *La première chose quand même qui est une réalité, c'est qu'on travaille. Donc, l'idée, c'est quand même de pouvoir, qu'elle puisse vivre une période de vacances à un moment, qui est plus que le centre de loisirs, parce que le centre de loisirs, c'est sympa, mais ça fait moins vacances que les colos. Donc, qu'elle puisse vivre vraiment une expérience de vacances alors que nous, on n'est pas forcément disponible pour pouvoir le faire.* » Famille F – Entretien mené avec la mère et sa fille de 10 ans.

CSE et mairies : des leviers au départ

Les thématiques précédentes émanent plus de l'organisation familiale, des attentes parentales, des stratégies éducatives mises en place concernant les temps extrascolaires. **Abordons cette fois la question des facteurs externes qui favorisent ou facilitent la prise de décision.** En ce sens, plusieurs familles citent (et nous y reviendrons plus tard dans la suite de ce rapport) la question des structures qui proposent et/ou organisent les départs en séjours collectifs. **Il est ici question des comités sociaux économiques d'entreprise et des collectivités** : deux institutions qui, d'une part, proposent souvent des tarifs avantageux aux familles ; d'autre part, peuvent transmettre une information et/ou un catalogue sans que les familles n'aient fait aucune demande. L'Ovlej a déjà mis en lumière, dans de précédentes analyses, l'importance de ces prescripteurs dans les départs en séjours collectifs³⁰.

Comme cité précédemment, il est intéressant d'observer les différents leviers que permettent ces structures : financier, facilité d'accès à l'information, réassurance. **Certains parents mettent également directement en lien cette offre, en réponse à une demande de leur enfant de partir en séjour collectif.**

« *Donc, si je les ai fait partir, c'était vraiment parce que je n'avais pas d'alternative de garde, et puis j'avais la chance, comme elles sont jumelles, je savais qu'elles pouvaient partir au moins deux ensembles. C'était une petite structure qui était gérée par le CSE de mon entreprise. Donc je connaissais une des collègues qui était au CSE, qui gérait le truc, et je savais que mes gamines seraient vraiment ultra couvées, parce qu'elles étaient quand même petites, trois ans et demi [...]* » Famille T – Entretien mené avec la mère et ses trois filles de 12 et 14 ans (jumelles).

« *Les colos, je pense que c'est venu tout simplement des propositions qui sont faites par la commune. Parce qu'en fait, principalement, elles sont parties en colo par la commune. C'est vrai qu'en plus, il y a quand même des tarifs, par rapport aux colos classiques des organismes, il y a quand même des super tarifs. C'est quand même financièrement avantageux. Et du coup, ça leur a permis de partir 5 jours en colo. La première fois, je pense qu'elles étaient en grande section à la maternelle. Donc elles avaient 5 ans.* » Famille S – Entretien mené avec la mère et ses filles jumelles de 10 ans.

³⁰ Voir notamment le Bulletin de l'Ovlej n°56, *Les séjours collectifs : comment « éveiller » l'intérêt des familles et lever les freins aux départs ?*, juin 2021, 14 pages.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

« C'est vrai que très jeune pour [ma fille], on a décidé avec ma femme de l'envoyer en colonie parce qu'elle le souhaitait, elle était assez autonome. [...] Mon entreprise proposait tous les ans des colonies à des tarifs très avantageux, ça ne coûtait pas très cher de l'envoyer. Ça a commencé à quel âge, tu avais 6 ans ? » Famille B - Entretien mené avec le père et sa fille de 16 ans.

« Déjà parce qu'il était motivé. C'était sa demande. On lui en avait parlé. On lui avait dit, tu sais, la ville, elle organise des colos. T'as des colos à la mer, des colos à la montagne. À l'époque, il n'y avait pas encore de colo poney pour lui. Et puis, on lui a dit, franchement, c'est chouette, quoi. Il avait eu le retour aussi d'autres enfants qui en avaient fait. Donc, on lui avait dit, si ça t'intéresse, on veut bien t'inscrire. Et puis, c'est lui... Enfin, on en avait parlé quelques semaines avant. Et puis, c'est lui, après, qui a dit, ouais, je partirais bien en colo. » Famille P – Entretien mené avec les deux parents et leur enfant de 9 ans.

Opportunité ou stratégie de départs entre amis

Enfin, en lien avec cette question des facteurs qui favorisent la prise de décision d'une inscription, nous trouvons la thématique des départs en séjours collectifs entre amis.

Certaines familles ont saisi l'opportunité d'un premier départ, lors d'une proposition venant d'un copain ou d'une copine de l'enfant. D'autres sont celles qui initient cette opportunité, afin de convaincre leur enfant d'un départ.

« C'est la maman d'une très bonne copine [de ma fille] qui m'a dit "Est-ce que tu penses qu'un départ en colo, [ta fille] et du coup la copine L., ça serait envisageable ?". Alors moi je lui ai dit : "Tu sais, on a évoqué la question, elle ne veut pas du tout partir en colo, mais je lui en parle, on ne sait jamais. Parce que là, s'il y a la copine, peut-être que..." Et là, du coup, la réponse a été : "Oui, si je ne suis pas toute seule, je veux bien y aller." [...] Et c'est comme ça que ça s'est décidé. Ce n'était pas forcément vraiment programmé, c'est plutôt l'opportunité qui s'est faite. » Famille R – Entretien mené avec la mère et ses deux enfants de 9 et 11 ans.

« Il avait trois très bons copains. En fait, on se voyait souvent à plusieurs parents parce que nos enfants s'aimaient beaucoup, étaient peut-être en classe ensemble, se voyaient au centre de loisirs. Et on a dû parler des vacances. Et puis, il y en avait deux qui étaient partis ensemble via la structure de la ville, donc, via le centre de loisirs. Et ils avaient adoré ça. Et c'est vrai qu'occuper les enfants pendant deux mois, c'est pas forcément évident. Et on en a parlé à [notre fils], et ça lui disait bien. Ça lui disait bien, et donc, on a discuté des dates avec les quatre familles. Et on les a inscrits à la colo. » Famille I – Entretien mené avec la mère.

« Alors, c'est parce que parmi les copains de [notre fils], il y a des parents d'un de ses amis qui nous ont dit "Ah, ben, on a une semaine à remplir. [...] M., on va le mettre en colo. Il aimerait bien que [prénom du garçon] et un autre copain d'enfance, ce serait bien qu'ils y aillent ensemble." Et donc, on a dit banco. De toute façon, on avait envie de l'y mettre en colo, ça nous a donné l'occasion. » Famille AC – Entretien mené avec la mère.

« Alors, la première fois, c'est parce qu'avec une amie qui a une fille qui a deux ans de plus que toi. Un an de plus, ouais. Sa fille avait déjà fait une colo. Ça ne s'est peut-être pas très bien passé. Et moi, j'avais envie que [ma fille], elle voit ce que c'était qu'une colo. Et l'idée, c'était qu'elles partent ensemble pour que ça ne soit pas trop difficile ni pour l'une ni pour l'autre. » Famille F – Entretien mené avec la mère et sa fille de 10 ans.

La question de l'envie de l'enfant au premier départ apparaît peu dans cette première partie sur les motivations parentales. Cela s'explique probablement, en partie, par le fait que les familles volontaires pour participer aux entretiens ont, le plus souvent, inscrit leur enfant très jeune. Pour autant, nous verrons dans la suite de l'analyse que la parole de l'enfant est prise en compte dans les décisions de départ et les choix des séjours.

Le dernier séjour collectif : le rôle des structures auprès de laquelle se fait l'inscription

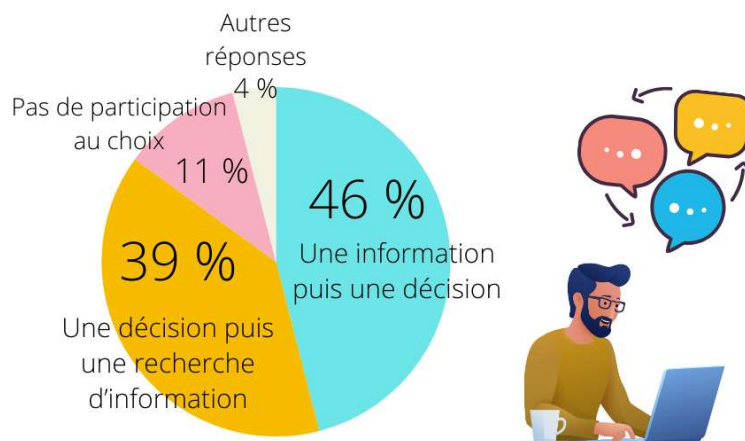
Pour aborder les questions de choix concernant l'inscription, centrons-nous spécifiquement sur le dernier séjour collectif des enfants et adolescents enquêtés.

1) Une offre qui vient à moi ou une recherche d'informations ?

46 % des répondants indiquent qu'ils ont reçu des informations sur un ou des séjours avant de prendre la décision d'y inscrire leur enfant, tandis que 39 %, à l'inverse, ont pris la décision puis se sont renseignés sur les offres de séjours.

Notons que 11 % des parents déclarent ne pas avoir participé au choix du séjour et 4 % ont coché la case « autres ». Parmi ces réponses complémentaires, nous retrouvons principalement les familles pour lesquelles le dernier séjour collectif était en fait un séjour scolaire, ainsi que les séjours collectifs organisés par des clubs sportifs ou des accueils de scoutisme, prolongeant ainsi la pratique régulière de l'enfant durant ses vacances.

Répartition des répondants selon la manière dont ils ont pris la décision d'inscrire leur enfant en séjour collectif



Les tests statistiques révèlent que le fait que l'enfant soit, ou non, en situation de handicap exerce une influence sur la réponse à cette question. Comme nous pouvons le voir dans le tableau suivant, plus de la moitié (55 %) des familles ayant un enfant en situation de handicap indiquent qu'elles ont d'abord pris la décision d'inscrire leur enfant en séjour collectif. Cela représente 18 points de plus que pour les autres familles qui, elles, ont plus souvent répondu qu'elles ont d'abord reçu des informations sur des séjours collectifs avant de prendre la décision d'y inscrire leur enfant.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Répartition des répondants selon la manière dont ils ont pris la décision d'inscrire leur enfant en séjour collectif et le fait que l'enfant soit, ou non, en situation de handicap

| | Enfants en situation de handicap | Autres enfants |
|--|----------------------------------|----------------|
| Une information puis une décision | 40 % | 47 % |
| Une décision puis une recherche d'information | 55 % | 37 % |
| Pas de participation au choix du séjour | 12 % | 4 % |
| Autres | 1 % | 4 % |
| Total | 100 % | 100 % |

Une corrélation existe également avec le type de structure auprès de laquelle l'enfant a été inscrit et c'est certainement là que beaucoup de choses se jouent.

Les familles pour lesquelles l'enfant a été inscrit auprès d'un accueil de loisirs ou d'une autre structure de proximité (clubs sportifs et culturels, scoutisme, centres sociaux, etc.) répondent plus souvent qu'elles ont d'abord reçu une information avant de prendre la décision d'inscrire leur enfant : c'est le cas de, respectivement, 58 % et 52 % de ces familles, soit +12 points et +6 points par rapport à la moyenne.

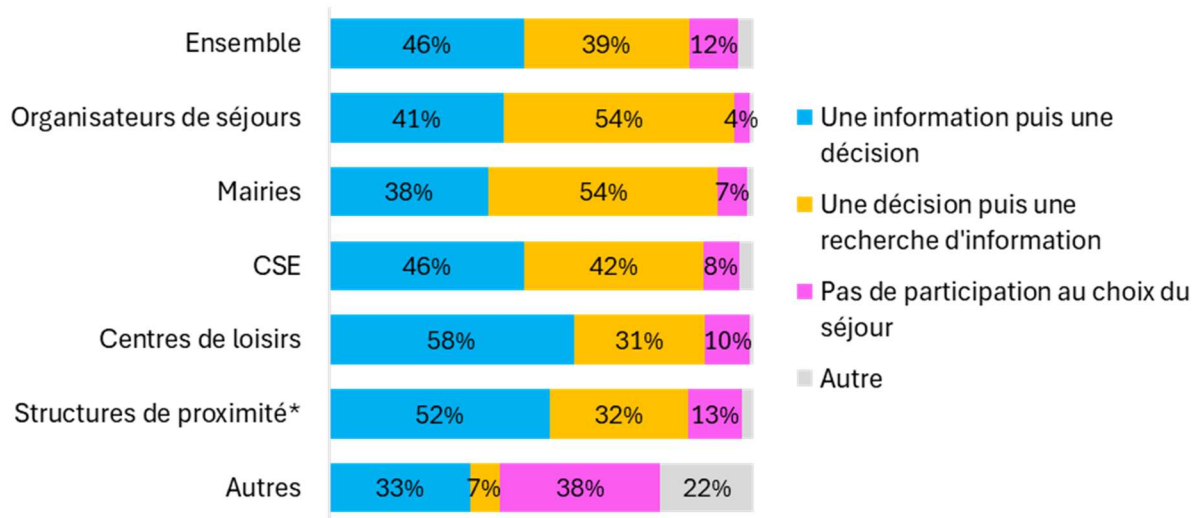
À l'inverse, celles qui ont inscrit leur enfant auprès d'un organisateur de séjours collectifs³¹ ou d'une mairie déclarent plus souvent avoir d'abord pris la décision d'inscrire leur enfant en séjour collectif, puis de s'être renseignées sur l'offre de séjour : 54 % pour ces deux types d'inscription, soit +15 points par rapport à la moyenne.

Les inscriptions auprès d'un CSE sont intéressantes à observer car ce sont celles pour lesquelles l'écart entre ces deux manières d'aborder l'inscription en séjour collectif est le moins élevé. Ainsi, c'est 46 % des parents qui indiquent qu'ils ont d'abord reçu des informations (soit une proportion identique à la moyenne), et 42 % qu'ils ont d'abord pris la décision d'inscrire leur enfant avant de se renseigner sur l'offre, soit +3 points par rapport à la moyenne.

³¹ Est entendu par organisateurs de séjours collectifs les structures dont l'organisation de séjours collectifs est l'activité principale.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Répartition des familles selon la manière dont ils ont pris la décision d'inscrire leur enfant en séjour collectif et la structure auprès de laquelle l'inscription a été faite



*Associations et clubs sportifs et culturels, mouvements de jeunesse (scoutisme et associations locales), autres structures collectives (centres sociaux...). Ces diverses structures étaient présentées indépendamment dans le questionnaire, elles ont été regroupées pour l'analyse.

2) 40 % d'inscriptions auprès des structures collectives de proximité

Ces précédentes informations nous amènent à nous questionner sur les structures auprès desquelles les familles inscrivent leurs enfants.

40 % des familles ont inscrit leur enfant auprès d'une structure collective de proximité : il s'agit dans 19 % des cas d'un centre de loisirs et, dans 21 % des cas, d'un autre type de structure : associations et clubs sportifs ou culturels, accueils de scoutisme, centres sociaux, etc. Ces structures pour lesquelles l'organisation de séjours collectifs n'est pas l'activité principale occupent donc un poids important dans les inscriptions. **Si l'on se concentre spécifiquement sur les primo-partants, 32 % des premières inscriptions se sont faites auprès de ces structures collectives de proximité** : 17 % au sein des centres de loisirs et 15 % dans d'autres structures.

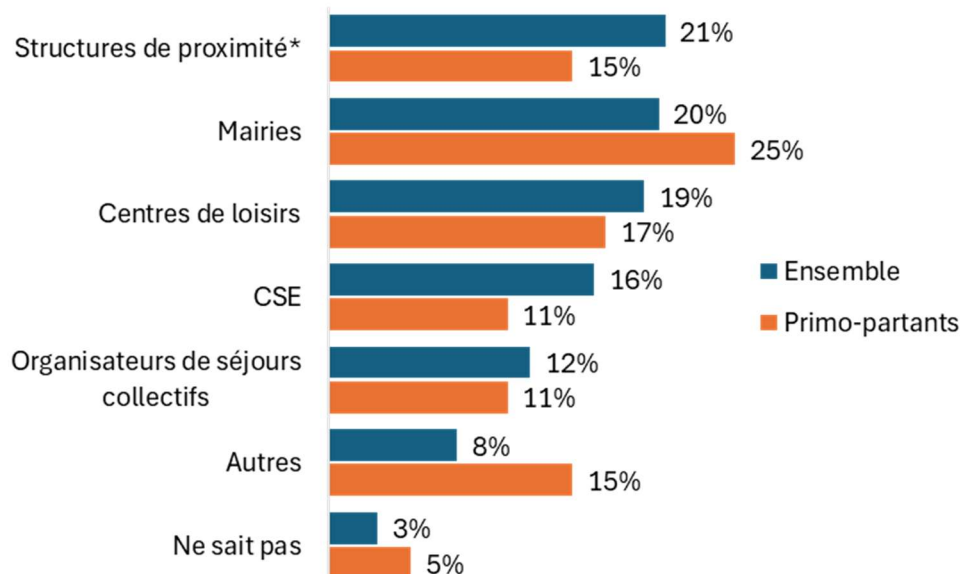
Pour l'ensemble des répondants, nous retrouvons en deuxième et troisième positions les mairies (20 % des inscriptions) et les CSE (17 %). Ces institutions, qui proposent souvent des tarifs avantageux pour les résidents de la commune ou les salariés de l'entreprise, **représentent 37 % des inscriptions dans cette enquête.** Notons qu'elles peuvent être organisatrices des séjours ou faire appel à des organisateurs indépendants. Ce poids est quasi identique pour les primo-partants (36 %), néanmoins, comme nous pouvons le voir sur le graphique suivant, **c'est auprès des mairies que les premières inscriptions sont les plus importantes : 25 % d'entre elles.**

Enfin, 12 % des familles déclarent s'être inscrites directement auprès d'un organisateur de séjours collectifs³². C'est le cas de 11 % des primo-départs.

³² Est entendu par organisateurs de séjours collectifs les structures dont l'organisation de séjours collectifs est l'activité principale.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Répartition des inscriptions en séjours collectifs selon la structure auprès de laquelle l'inscription s'est faite et selon que l'enfant est un primo-partant



*Associations et clubs sportifs et culturels, mouvements de jeunesse (scoutisme et associations locales), autres structures collectives (centres sociaux...). Ces diverses structures étaient présentées indépendamment dans le questionnaire, elles ont été regroupées pour l'analyse.

Les réponses « autres » sont importantes : elles représentent 8 % des inscriptions et 15 % pour les primo-partants. Parmi elles, la grande majorité des parents mentionnent les établissements scolaires (écoles, collèges, lycées). Nous avons déjà indiqué que quelques familles ont répondu au questionnaire en parlant d'un séjour scolaire et non d'un séjour organisé durant les périodes de vacances de l'enfant. Néanmoins, à cette question, il ne s'agit pas uniquement de ces familles. Beaucoup ont bien inscrit leur enfant à un séjour collectif organisé durant les temps de vacances et l'inscription aurait donc été faite auprès de l'établissement scolaire de l'enfant. La part de ces familles (7 % des inscriptions) interroge sur cette pratique qui n'avait pas été envisagée dans le questionnaire. Nous pouvons poser plusieurs hypothèses pour l'expliquer :

- Il peut simplement s'agir d'organiseurs de séjours qui se sont rendus au sein des établissements scolaires pour faciliter l'inscription des familles, ou encore d'associations d'accompagnement à la scolarité qui œuvrent directement au sein des établissements scolaires et qui accompagnent parfois les inscriptions en séjours collectifs ;
- Pensons également aux séjours organisés dans le cadre du dispositif « Vacances apprenantes »³³ (école ouverte buissonnière notamment) ;
- Lors des entretiens, certaines familles ont mentionné des séjours organisés dans le cadre d'associations dont les administrateurs ou les bénévoles sont des professeurs (associations sportives scolaires au collège, associations créées par des professeurs) ;
- Bien que les centres de loisirs soient proposés dans les items de réponses, on peut imaginer que certaines familles ayant inscrit leur enfant à un de leurs mini-camps aient

³³ L'opération « Vacances apprenantes » repose sur plusieurs dispositifs. Parmi eux, les colos apprenantes et l'école ouverte buissonnière. Ce dernier dispositif propose des séjours en zones rurales ou littorales pour des élèves du CP à la terminale afin d'aller à la découverte de la nature et du patrimoine local ou de partir en mini-camps sous tente avec ses professeurs et des professionnels de l'animation.

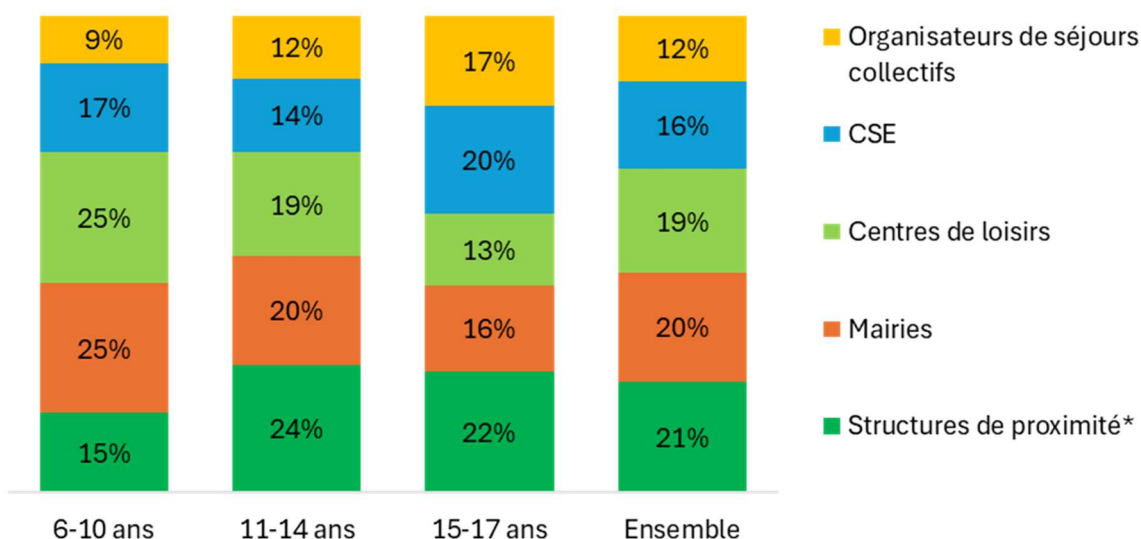
Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

indiqué que l'inscription s'est faite au sein de l'établissement scolaire lorsque l'accueil de loisirs est effectivement hébergé au sein de l'école.

Un lien existe entre l'âge et le type de structure auprès de laquelle l'enfant va être inscrit en séjour collectif. Sans surprise, les enfants les plus jeunes (6-10 ans) sont surreprésentés dans les inscriptions auprès des centres de loisirs et des mairies : 25 % d'entre eux dans chacune de ces catégories, soit +6 points et +5 points par rapport aux données globales.

Les 11-14 ans sont, eux, surreprésentés dans les inscriptions auprès des structures collectives de proximité : 24 % d'entre eux y sont inscrits, soit +3 points par rapport à la moyenne. Quant aux adolescents âgés de 15 à 17 ans, la sur-représentation s'observe dans les inscriptions auprès des CSE (20 %, +4 points) et des organisateurs de séjours (17 %, +5 points).

Répartition des enfants selon la tranche d'âge et la structure auprès de laquelle s'est faite l'inscription en séjour collectif



Focus sur d'autres facteurs jouant un rôle dans le type de structure auprès de laquelle se fait l'inscription

Les résultats montrent que d'autres facteurs jouent un rôle dans le type de structure auprès desquelles l'inscription en séjour collectif a été faite.

Observons par exemple les quatre premières régions françaises (en nombre d'habitants) dans le tableau ci-dessous. Les inscriptions auprès d'une mairie sont particulièrement élevées pour trois d'entre elles : 29 % des inscriptions en Hauts-de-France (soit +9 points par rapport à la moyenne), 28 % respectivement en Île-de-France et en Nouvelle-Aquitaine. Les inscriptions auprès d'un CSE sont, elles, surreprésentées en Nouvelle-Aquitaine (20 %, soit +4 points), en Ile-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Répartition des enfants selon la région de résidence et la structure auprès de laquelle s'est faite l'inscription en séjour collectif

| | Structures de proximité | Mairie | Centres de loisirs | CSE | Organisateurs de séjours |
|---------------------------|-------------------------|--------|--------------------|------|--------------------------|
| IDF | 16 % | 28 % | 15 % | 19 % | 15 % |
| AURA | 21 % | 14 % | 21 % | 18 % | 15 % |
| Nouvelle-Aquitaine | 19 % | 28 % | 17 % | 20 % | 8 % |
| Hauts-de-France | 19 % | 29 % | 19 % | 11 % | 10 % |
| France | 21 % | 20 % | 19 % | 16 % | 12 % |

Le niveau de revenu exerce également une influence, mais dans une moindre mesure. Les CSP+ sont surreprésentées dans les inscriptions auprès des structures collectives de proximité, hors centres de loisirs (23 %, soit +2 points), les CSE (18 %, +2 points) et les organisateurs de séjours (15 %, +3 points). Les CSP- sont, elles, surreprésentées dans les inscriptions auprès des centres de loisirs (22 %, soit +3 points) et des mairies (22 %, soit +2 points).

3) Une information souvent obtenue directement par la structure auprès de laquelle l'inscription s'est faite

Lorsque l'on interroge les parents sur la manière dont ils ont obtenu les informations sur les séjours³⁴, près d'un tiers (32 %) déclarent qu'elles ont été transmises par une structure que l'enfant fréquente pendant l'année. Au regard des données précédentes, cela n'est pas étonnant.

20 % indiquent qu'ils ont obtenu les informations sur le séjour directement auprès d'un organisateur, 16 % par la mairie et 15 % par un CSE. Ces trois institutions regroupées représentent 48 % des réponses³⁵.

30 % des familles ont obtenu l'information soit par leur enfant (17 % de réponses), soit par un ou des proches (14 %)³⁶.

Enfin, 16 % indiquent avoir dû effectuer des recherches sur Internet ou par un autre moyen. Notons que la majorité de ces familles ont coché une autre case, indiquant ainsi auprès de quelle source elles sont allées chercher l'information ou l'ont trouvée. **Les familles dont l'enfant est en situation de handicap ont plus souvent répondu que les autres qu'elles ont effectué des recherches (29 % d'entre elles, contre 15 %). À l'inverse, les familles dont l'enfant était un primo-partant en séjour collectif ont moins souvent coché cette case : 8 % d'entre elles contre 18 % pour celles dont ce n'était pas le premier départ.**

Nous retrouvons dans les réponses « autres » principalement les établissements scolaires.

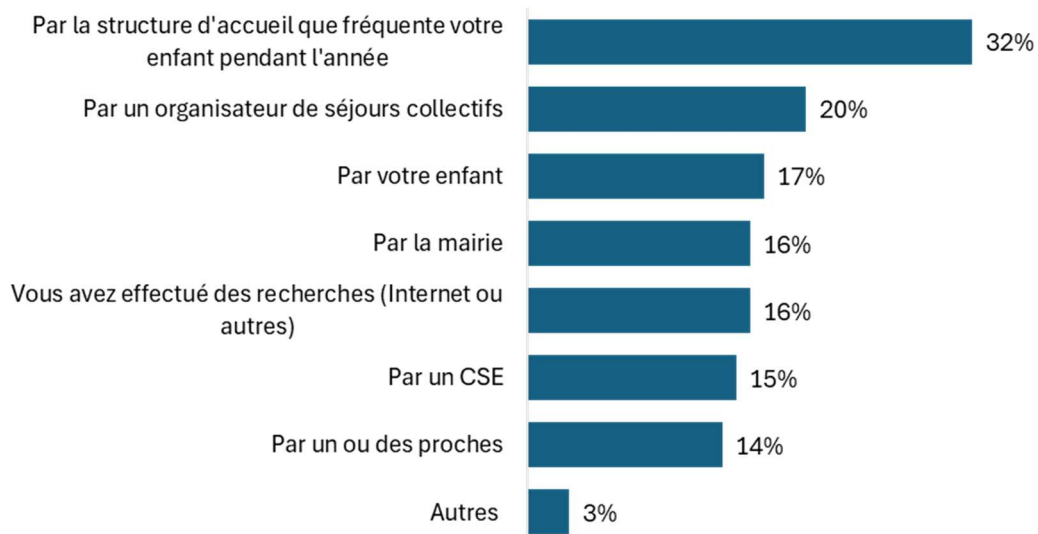
³⁴ Hors ceux qui ont indiqué n'avoir pas participé au choix.

³⁵ Si l'addition de ces trois proportions est supérieure au 48 % indiqué, c'est parce que quelques familles ont coché plusieurs de ces cases : le plus souvent mairie et organisateur de séjours.

³⁶ Si l'addition de ces deux proportions est légèrement supérieure au 30 % indiqué, c'est parce que quelques familles ont coché les deux cases.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Comment avez-vous obtenu les informations sur ce séjour ? *(Plusieurs réponses possibles)*



Il est intéressant d'observer, pour chaque structure auprès de laquelle les inscriptions ont été faites, quels sont les modes d'information principaux. Sans surprise, les informations ont, le plus souvent, été obtenues auprès de la structure où l'inscription a été réalisée, comme nous pouvons le voir sur le graphique suivant.

La moitié des inscrits (51 %) en mairie ont obtenu les informations sur le séjour auprès de la mairie elle-même. 28 % indiquent avoir obtenu l'information par une structure d'accueil fréquentée par l'enfant pendant l'année. Nous pensons notamment aux accueils de loisirs qui, pour certains, sont directement gérés par les collectivités. En troisième position se place une information obtenue par un organisateur de séjours (18 %). 16 % des inscrits indiquent avoir obtenu l'information par un proche et 15 % par leur enfant. Enfin, 14 % déclarent avoir effectué des recherches pour obtenir l'information.

59 % des inscrits auprès d'un CSE ont été informés par le CSE et 15 % indiquent avoir effectué des recherches. Les autres modes d'information ne dépassent pas les 13 %.

Pour les inscriptions auprès d'un organisateur de séjours collectifs, près de la moitié des répondants (49 %) ont obtenu les informations par l'organisateur. **Plus d'un quart (26 %) ont effectué des recherches.** 23 % déclarent avoir obtenu l'information par une structure que l'enfant fréquente pendant l'année. Enfin 20 % des informations ont été obtenues par l'enfant et 16 % par un proche.

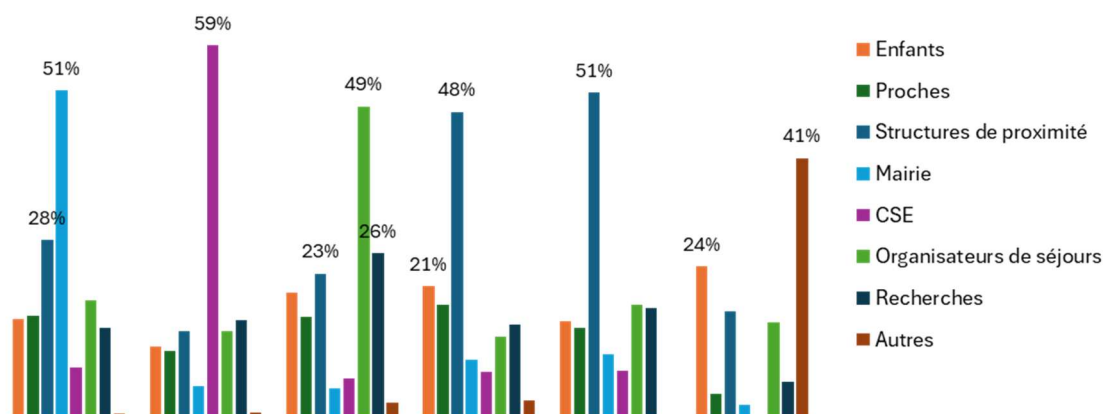
Pour les structures collectives de proximité (hors centres de loisirs), 48 % des inscrits ont obtenu l'information par une structure d'accueil que fréquente l'enfant pendant l'année. 21 % des répondants indiquent que c'est l'enfant qui les a informés et 18 % que c'est un proche. 15 % ont effectué des recherches.

51 % des familles inscrites en centres de loisirs ont obtenu l'information par la structure d'accueil que l'enfant fréquente pendant l'année, probablement le centre de loisirs lui-même donc. 18 % indiquent avoir obtenu l'information par un organisateur de séjours et 17 % avoir effectué des recherches. Enfin, 15 % des parents ont obtenu l'information par leur enfant et 14 % par des proches.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Pour finir, les familles qui indiquent avoir inscrit leur enfant dans un autre type de structure (rappelons que nous parlons ici particulièrement des inscriptions au sein des établissements scolaires, pour des séjours organisés durant les temps de vacances), sont 41 % à déclarer avoir obtenu l'information par la réponse « autres » (les établissements scolaires également). 24 % des parents ont obtenu l'information par leur enfant, 17 % auprès d'une structure d'accueil que l'enfant fréquente et 15 % auprès d'un organisateur de séjours collectifs.

Obtention de l'information sur le séjour selon la structure auprès de laquelle l'inscription s'est faite



| Information : | Inscriptions : Mairies | CSE | Organismes de séjours collectifs | Structures de proximité | Centres de loisirs | Autres |
|--------------------------------|------------------------|------------|----------------------------------|-------------------------|--------------------|------------|
| Enfants | 15% | 11% | 20% | 21% | 15% | 24% |
| Proches | 16% | 10% | 16% | 18% | 14% | 4% |
| Structures de proximité | 28% | 13% | 23% | 48% | 51% | 17% |
| Mairie | 51% | 5% | 5% | 9% | 10% | 2% |
| CSE | 8% | 59% | 6% | 7% | 7% | 0% |
| Organismes de séjours | 18% | 13% | 49% | 13% | 18% | 15% |
| Recherches | 14% | 15% | 26% | 15% | 17% | 5% |
| Autres | 0% | 1% | 2% | 3% | 0% | 41% |

IV – Les prises de décisions : choix de l’organisateur et du séjour

Choisir un organisateur : une question de confiance ?

1) Des structures que l’on connaît ou qui nous sont recommandées

Comment les familles choisissent-elles l’organisateur ou les organisateurs de séjours collectifs ? Dans les entretiens menés avec les 28 familles volontaires, une thématique principale apparaît dans la majorité des discours. Le choix se ferait, pour de nombreuses familles, sur un critère qui va permettre aux parents d’être rassurés : déjà connaître l’organisateur ou avoir obtenu une recommandation.

Pour certaines familles, le choix de l’organisateur s’inscrit dans une continuité : l’enfant va être inscrit auprès d’un organisateur avec lequel l’un des parents est parti lui-même dans son enfance, ou parce qu’un des membres de la famille pratique une activité durant l’année et que la structure propose un ou des séjours durant les périodes de vacances.

« Moi j’ai fait animateur dans cette même colo, j’ai fait directeur. Et voilà, c’est un truc, ambiance familiale, c’est une colo familiale. Et du coup bah les enfants, ils y sont aussi... [...] Donc ça fait 43 ans qu’elle existe. Donc ça fait, moi j’y suis depuis que j’ai 10 ans, j’en ai 43, donc maintenant j’y suis encore un petit peu mais avec parcimonie. » Famille D – Entretien mené avec le père et sa fille de 11 ans.

« Mais moi, j’étais déjà partie avec eux quand j’étais petite et ado. [...] Donc, quand j’ai vu le truc, j’ai vu que c’était... que je connaissais, donc ça m’a pas... Voilà, c’était... Je connaissais, quoi. C’est des valeurs que je partage, donc très bien. Mais c’était un très bon taux. Ils étaient bien encadrés. » Famille AC – Entretien mené avec la mère.

« C’est que la directrice, c’est une de nos amis, et c’est que les enfants de nos amis qui vont là. En fait, c’est un camp qui est déclaré à l’État, parce qu’ils sont obligés de le déclarer, mais tous les animateurs et tous les encadrants, c’est nos amis, et c’est que nos... Il y a 40 enfants, et c’est que de nos amis, en fait. » Famille N – Entretien mené avec le père et ses deux enfants de 12 et 13 ans.

« Pour l’instant, on n’a pas choisi le séjour parce que c’était les inscriptions scouts. C’était une continuité de l’année. » Famille K – Entretien mené avec la mère et trois de ses enfants de 9, 11 et 12 ans.

« C’est des colonies de gens que l’on connaît. Donc, le théâtre, c’est des gens avec qui j’avais fait d’abord du clown et c’est des gens que j’ai super appréciés, et j’ai eu envie de faire découvrir ça à mes enfants.

[Elle nous parle maintenant du deuxième organisateur] Voilà, c’était le prof de sport [de mon fils], quand il était en école primaire. On connaît des animateurs. » Famille U – Entretien mené avec la mère et ses deux enfants de 15 et 17 ans.

[La fille est scolarisée dans une école bretonne] « Via l’école. On nous a donné un catalogue. Du coup, il nous proposait toutes les colos en breton. Et du coup, c’est via l’école, le collège même, on a encore le catalogue au collège. Chaque année, ils distribuent dans toutes les écoles bilingues et de [nom de ville], les collèges aussi. Ils font de la publicité pour ces séjours-là. Oui, et le lycée aussi, je crois. » Famille Z – Entretien mené avec la mère et sa fille de 13 ans.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Pour d'autres familles, le choix va se faire grâce à des recommandations : les parents vont partir à la recherche de personnes qui seront en mesure de leur faire des retours d'expérience, de leur conseiller des organisateurs en qui ils auront confiance.

« Là, les deux dernières années, mes deux enfants sont partis avec deux organismes, les mêmes. Je pense qu'on va réessayer avec eux.

- Et donc ces organismes, vous les avez découverts, en tout cas vous avez appris leur existence via votre travail à vous ?

- Oui, via le bouche-à-oreille à mon boulot. » Famille E – Entretien mené avec la mère et son fils de 9 ans.

« [la mère] - Et la dernière, c'était son papa qui avait choisi.

- Et pourquoi il avait choisi ton papa ?

[la fille] - Parce qu'en fait, il y avait une amie à mon père qui avait emmené sa fille qui a maintenant 20 ans à peu près. Sa fille, elle était à l'époque dans cette colo. Et vraiment, elle y passait quasiment tous ses étés. Et vraiment, elle a dit que c'était ce souvenir de son enfance. C'était vraiment LE souvenir. » Famille F – Entretien mené avec la mère et sa fille de 10 ans.

« En fait, tout en discutant avec des copines qui avaient des enfants, qui m'ont parlé de cette colonie, qui m'avaient dit que leurs enfants étaient vraiment contents d'y aller. Et du coup, je me suis renseignée, j'ai regardé, [...] Donc, moi, ça me plaisait bien, en fait. Et j'ai eu de bons retours de la part d'amis qui ont envoyé leurs enfants. Donc, voilà, mon choix a été vite fait. » Famille Q – Entretien mené avec la mère et sa fille de 10 ans.

« - Donc, comment vous faites pour trouver les organisateurs ?

- En fait, moi, je travaille pour une association [...]. Et le président de mon association, c'est le directeur d'exploitation chez [nom de l'organisateur]. C'est comme ça que j'ai choisi [cette structure] plus qu'un autre groupe. Il n'y a pas eu de vraie étude de marché, de choix très objectifs sur le sujet. Après, c'est vrai que j'avais déjà entendu parler aussi de [cette structure] en positif, donc j'y suis allée un peu les yeux fermés. » Famille A – Entretien mené avec la mère, sa fille de 9 ans et son fils de 11 ans.

« Pour moi, c'était un collègue que je connais, qui travaillait là-bas. J'ai regardé un petit peu sur le site pour voir leurs valeurs. Je me suis dit, oui, pourquoi pas l'envoyer. » Famille H – Entretien mené avec le père et sa fille de 9 ans.

Toujours dans cette idée de chercher des recommandations, certains parents nous expliquent que l'inscription s'est faite dans un lieu à proximité de leur domicile. Cette proximité facilite les échanges entre personnes, afin d'obtenir des retours d'expérience.

« Comment est-ce que vous avez connu l'organisme qui est chargé d'organiser, justement ?

- Bah, déjà, on a cette chance, dans la vallée où on habite, d'avoir ce lieu, puisque c'est un lieu qui accueille des colos, mais d'enfants de partout en France, en fait. Donc, c'est un lieu... Je sais pas comment on appelle ça. C'est un lieu agréé, caf, etc., pour les colos. Et en fait, tous les gens dans la vallée le connaissent. Ils connaissent le lieu. [...] En essayant de discuter avec les parents autour de moi, s'ils les avaient déjà envoyés, puis après, en essayant de lire un peu les commentaires, de faire un peu de recherche sur Internet, etc. Après, moi, je me base beaucoup sur les commentaires qui sont laissés par les utilisateurs, en fait. » Famille J – Entretien mené avec la mère et sa fille de 12 ans.

« Nous, c'est un centre qui fait de l'accueil de loisirs, des colonies de vacances, qui est pas très loin de chez nous, à 30 minutes. Sur lequel on avait plein d'amis, avec des enfants plus grands qui y sont passés et qui ont toujours trouvé les colos super, avec une super approche. Donc c'est vrai que pour nous, il n'y avait pas trop d'hésitation. On avait ce centre de colo à côté, avec un lieu dédié,

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

et c'était facile en termes de logistique. » Famille L – Entretien mené avec la mère et sa fille de 9 ans.

N'oublions pas non plus les départs qui vont se faire entre amis, que nous avons déjà évoqués dans les motivations à inscrire son enfant en séjour collectif. Pour certaines de ces familles, à qui l'on propose un départ avec des copains ou des copines de l'enfant, la colonie de vacances a déjà été choisie par la famille qui propose. On choisit donc de faire confiance à celle-ci.

2) Des institutions en qui les familles ont confiance

Toujours en lien avec cette question de réassurance, certaines familles nous expliquent que le choix s'est fait auprès d'une institution en qui l'on a confiance : une mairie, un CSE, la CAF ou encore un dispositif de l'État.

« On savait déjà, on nous avait déjà dit, on avait eu des retours d'expérience d'autres parents et d'autres personnels encadrants dans l'école, notamment son école maternelle qui nous avait déjà dit que les colos de la ville sont super, vraiment les enfants s'éclatent, ils veulent tous y retourner. En tant que parent, c'est vachement rassurant. [...] Moi, je n'ai pas regardé, je crois que toi non plus, les autres organismes. On s'est dit on tente avec la mairie d'Issy. » Famille P – Entretien mené avec les deux parents et leur enfant de 9 ans.

« En fait, moi, je ne regarde pas, pour tout vous dire, je ne regarde pas trop l'organisateur, en fait, je regarde les séjours qui sont proposés par mon CE, dans des tarifs qui me conviennent. Et enfin, je fais, entre guillemets, je fais confiance à mon CE pour sélectionner des organismes compétents. Je fais confiance aux gens qui ont sélectionné avant moi, on va dire comme ça. » Famille Z – Entretien mené avec la mère et sa fille de 13 ans.

« Le CE, c'était important parce qu'on considérait que la sélection qui était faite par le CE était une sélection de confiance, ce qui n'était pas le cas, mais bon, en tout cas, à l'époque, c'était comme ça. » Famille B - Entretien mené avec le père et sa fille de 16 ans.

« La première fois, et la seule fois où ils sont partis tous les trois la même année, c'était par le CE d'entreprise de mon ex-conjoint, qui proposait plusieurs colos, dont une avec [nom de l'organisateur], qui n'était pas très chère et pas très loin, et on a trouvé ça très bien. » Famille V – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

« Pour le moment, c'est principalement via la CAF. Pour le moment, j'ai pas été au-delà. La CAF ou l'accueil ados ou [nom d'une structure] qui est sur place [structure proche de leur domicile qui est connue]. » Famille J – Entretien mené avec la mère et sa fille de 12 ans.

« Après, à chaque fois, je ne vous cache pas que je passe par le cadre « vacances apprenantes » du gouvernement. La liste des vacances apprenantes me fait ensuite me diriger vers des types d'organismes sans vraiment connaître les organismes. Je vois avec eux ensuite ce qu'ils proposent. » Famille M – Entretien mené avec la mère et en présence de son fils de 9 ans.

3) Une famille sur six a effectué des recherches

Rares sont les familles qui indiquent avoir dû faire des recherches sans l'appui des leviers cités précédemment. Rappelons que les résultats du questionnaire nous indiquent que c'est le cas de 16 % d'entre elles pour le dernier séjour. Comment alors ont-elles procédé ? En effectuant des recherches via Internet, à partir d'un ou de plusieurs critères souhaités, tels que la thématique du séjour ou le lieu de départ.

« En fait, on cherchait quelque chose de différent pour [notre fille]. Comme elle fait beaucoup de colos, on regarde un petit peu. On voulait un thème équitation et anglais. Et on est tombé sur cette

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

association. [...] Et on y est passé, on s'est renseigné, ça avait l'air bien. C'était un peu par hasard, je dirais, qu'on l'a trouvé. » Famille B - Entretien mené avec le père et sa fille de 16 ans.

« On ne voulait pas une colo contraire à nos valeurs éducatives à l'année. Et donc, en fait, on a cherché sur Internet un certain nombre... Et les filles voulaient faire de la cuisine. Si on leur demandait quelles activités elles avaient envie de faire pendant leur colo, c'était ça. Donc, j'ai cherché sur Internet. On a comparé avec l'autre maman tout ce qu'on avait trouvé. Et donc, on s'est penchées sur cette colo qui était... Enfin, il y avait des toilettes sèches. C'était un grand nombre d'accompagnants. Il y avait... Donc, les enfants faisaient eux-mêmes leur cuisine. Enfin, c'était au milieu d'une ferme, etc., avec des animaux. » Famille F – Entretien mené avec la mère et sa fille de 10 ans.

« Je connaissais de nom, mais je ne connaissais pas du tout ce qu'ils faisaient. Je ne sais plus comment j'ai fini par tomber dessus. Un peu par hasard, parce que j'ai dû mettre « départ séjour de Nantes », etc. Et j'ai fini par tomber dessus. Et puis, c'est là que je me suis dit, tiens, ça fait écho à mon asso que je connais. » Famille R – Entretien mené avec la mère et ses deux enfants de 9 et 11 ans.

4) Des familles fidèles aux organisateurs ou aux prescripteurs : entre satisfaction et facilité d'inscription

Au-delà de la question du choix de l'organisateur, ce qui ressort des entretiens, c'est que les familles semblent assez fidèles aux organisateurs. Les enfants qui partent plusieurs fois en séjours collectifs repartent souvent avec le même organisateur ou, du moins, avec l'un des organisateurs proposés au sein du catalogue de la mairie, du CSE ou d'autres prescripteurs.

La fidélité sera présente tant que les familles seront satisfaites et/ou tant que les séjours proposés correspondront aux envies de l'enfant. **Elle est d'autant plus présente qu'elle permet de ne pas avoir à se poser la question du choix de l'organisateur et d'effectuer les recherches qui y sont associées. Celles-ci sont décrites comme complexes sur Internet.**

« C'est égal, finalement, qu'elles aient envie de retourner à la même colo tous les ans ? - Ça me simplifie la vie. Comme ça j'ai pas... Le truc, il est plié. Je n'ai pas besoin d'en chercher d'autres. » Famille T – Entretien mené avec la mère et ses trois filles de 12 et 14 ans (jumelles).

« J'avais regardé et puis finalement, ça a pu se faire avec la ville. Donc, si, j'ai regardé parce qu'il y en a plein d'organismes. J'en ai regardé plein, il y en a tellement, le truc, c'est ça. Il y en a tellement, il y a tellement de choses proposées. » Famille S – Entretien mené avec la mère et ses filles jumelles de 10 ans.

« Un des freins aussi, si je passe par mon CE c'est parce que c'est hyper simple. On va sur le site du CE, on a tous les séjours proposés, on les trie par lieu, par prix, par machin. Vous m'avez demandé tout à l'heure, est-ce que vous avez déjà recherché en dehors ? Tapez "séjour de vacances" sur Internet, vous allez voir, c'est vraiment rigolo. On ne sait pas sur quoi cliquer, on ne sait pas où aller. » Famille Z – Entretien mené avec la mère et sa fille de 13 ans.

« - Et cette deuxième asso, vous l'avez découverte comment ? Comment vous avez fait les recherches ?

- Je ne sais plus comment... J'ai passé beaucoup de soirées à chercher. On avait même fini par se dire, ben non, laisse tomber. Elles iront au centre de loisirs classique. » Famille R – Entretien mené avec la mère et ses deux enfants de 9 et 11 ans.

[Enfants qui partent avec le scoutisme] « Et quand on sera amené à choisir des colos, tout ça, effectivement, il y a plein de choses qui rentreront en compte. J'éplucherai internet, je regarderai des avis, etc. [...] Je pense que j'ai que Internet. Parce qu'autour de moi, il n'y a pas beaucoup de

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

gens qui font ça. Je pense que je vais me débrouiller moi. Je ne connais pas de gens. » Famille K – Entretien mené avec la mère et trois de ses enfants de 9, 11 et 12 ans.

Verbatims autour des raisons pour changer d'organismes

« Alors, jusqu'à maintenant, c'était vraiment la facilité, le fait de pouvoir effectivement les faire partir avec des copains, [...] Là, vu les expériences qu'on a eues, on est tout à fait ouverts à... Enfin, moi, là, aujourd'hui, je me dis que s'il fallait rajouter un peu de sous, mais pour être sûre que les activités soient vraiment tenues, soient vraiment faites, enfin, moi, ça me gênerait pas. Et au contraire, moi, je serais tout à fait prête à ce qu'ils partent avec un autre organisme. » Famille C – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

« Là, vous voyez, le choix pour [mon fils], pour Juillet, là, il a du mal à se décider entre quatre destinations. Donc, j'ai pas besoin [de changer d'organisme]. Et puis, ils sont clairement, au niveau rapport qualité/prix, on est plutôt bien. » Famille V – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

« Jusque-là, ils sont toujours partants pour faire la colo en juillet, donc on n'a pas eu besoin de chercher autre chose. S'ils avaient envie, effectivement, si ça se présentait, on verrait. » Famille G – Entretien mené avec la mère, son fils de 6 ans et sa fille de 9 ans.

« Après, je ne dis pas qu'on ne le fera pas, quand elles vont en avoir un peu marre. Parce qu'il y a trois sites pour le Val de Marne. [...] Peut-être qu'à un moment, elles vont finir par se laisser des sites et on verra ce qu'on envisage pour la suite. » Famille S – Entretien mené avec la mère et ses filles jumelles de 10 ans.

« - Est-ce que partir avec un autre organisme, pour vous, c'est quelque chose qui est envisageable ? - Peut-être que ça devra se faire. Il se trouve que les séjours sont extrêmement demandés, surtout qu'ils sont quand même assez abordables. » Famille I – Entretien mené avec la mère.

5) Les prescripteurs : un essentiel pour un premier départ

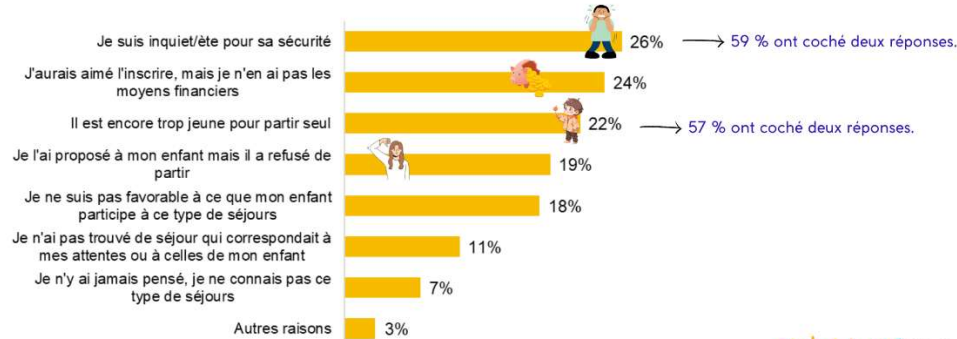
« J'étais avec un organisme qui était sérieux, mais je sais qu'il y en a qui ne le sont pas. Et c'est la galère pour les enfants. Donc je ne ferais pas confiance à n'importe qui, effectivement. » Famille AC – Entretien mené avec la mère.

Au regard des précédentes analyses, nous pouvons nous demander si le choix de l'organisateur est un réel choix ou plutôt un non-choix par facilité. De nombreuses familles semblent se laisser porter par les choix que font d'autres pour elles, ou par les recommandations qui leur sont faites. Cela fait écho aux résultats du dernier Baromètre de l'Ovlej. Parmi les familles n'ayant jamais inscrit un de leurs enfants en séjour collectif, le premier frein cité, avant même la question des moyens financiers, est celui d'une inquiétude pour la sécurité de l'enfant. **Or, sans connaître l'organisateur et sans être sur place avec l'enfant, comment être sûr que l'enfant sera en sécurité et passera de bonnes vacances ? Les parents qui passent le cap de la première inscription s'en remettent donc à des personnes ou des institutions en qui ils ont confiance.**

LES FREINS À L'INSCRIPTION

* Une seule réponse a été cochée pour 70 % des jeunes jamais inscrit en séjour collectif.

Quelles sont les deux principales raisons pour lesquelles votre enfant n'est jamais parti en séjour collectif ?



Champ : Ensemble des parents dont l'enfant âgé de 5 à 19 ans n'est jamais parti en séjour collectif / Année : 2023

Source : Etude « Les vacances et les activités collectives des 5-19 ans » -enquête barométrique de l'Ovlej, menée avec le Crédoc. 3^e édition, publiée en octobre 2024.

Notons que les données du dernier Baromètre font le lien entre le sentiment d'insécurité dans la vie quotidienne des familles et l'inquiétude d'inscrire son enfant en séjour collectif. Sans surprise, plus les familles se sentent en insécurité dans leur vie quotidienne ou dans la société, plus elles auront des craintes à l'idée de faire partir leur enfant en séjour collectif.

Alors pour les parents qui ne sont pas eux-mêmes partis en séjour collectif dans leur enfance, pour ceux qui n'ont pas accès à des séjours proposés par des institutions ou des structures en qui ils ont confiance, pour ceux qui ne connaissent personne ayant envoyé son enfant en séjour, que reste-t-il pour se rassurer ? **Nous voyons bien à travers cette analyse que la première réassurance ne se joue pas dans les informations transmises par les organisateurs.** Ajoutons à cela que ces familles vont devoir effectuer des recherches sur Internet qui ne s'avèrent pas toujours simples à mener, nous comprenons alors mieux pourquoi certains parents ne franchissent pas le cap de la première inscription. **Cette nouvelle étude montre une fois de plus l'importance des prescripteurs comme premier levier au départ.**

Faire confiance : sur quoi et comment ?

1) Des inquiétudes quant à la sécurité psychologique et physique des enfants

« Je suis inquiet pour sa sécurité. » Qu'entendent les parents par ce terme « sécurité » ? Sur quoi ont-ils besoin d'être rassurés, et comment se rassurent-ils ? Si l'enquête barométrique de l'Ovlej ne nous permettait pas de répondre à ces questions, cette nouvelle étude a permis d'obtenir quelques réponses à travers les entretiens menés.

Tout d'abord, le terme « sécurité » fait référence tant à la sécurité physique, qu'à la sécurité psychologique de l'enfant. Si les parents souhaitent qu'il n'arrive rien à leur enfant durant ce séjour, ils souhaitent surtout que celui-ci passe de bonnes vacances. Et pour cela, il est important que l'enfant se sente bien dans le séjour, comme dans le groupe.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

« -Un organisme auquel vous confiez votre enfant, qu'est-ce que vous en attendez ? -Déjà, la sécurité, ça, c'est sûr. Pour moi, c'est hyper important. Surtout, la sécurité de l'enfant, mais que ce soit... Ouais, sous toutes ses formes. » Famille J – Entretien mené avec la mère et sa fille de 12 ans.

« Sécurité affective, morale, physique, c'est un autre regard une fois que t'es parent. » Famille D – Entretien mené avec le père et sa fille de 11 ans.

« Moi c'est surtout ça, cette vie collective, comment c'est pensé, la place de l'adulte là-dedans, sur la sécurité affective. [...] Plus ils sont petits, plus quand même j'étais attentive un peu à ça : qu'est-ce qui est mis en place pour qu'ils se sentent bien, pour que chaque enfant soit reconnu, puisse être entendu, avoir des référents, est-ce qu'on vérifie qu'ils sont bien, qu'ils ont des copains, qu'ils s'investissent dans des activités ou pas, est-ce que c'est possible ? Moi les projets où il n'y a que beaucoup de trucs sur la sécurité physique, au contraire, ça va un peu me freiner. » Famille E – Entretien mené avec la mère et son fils de 9 ans.

« Donc, non, les craintes, après... C'est plus être sûre que s'il se passait quelque chose... Alors, je sais très bien que s'il y a un accident, franchement, il se casse le pied, il se casse les bras, voilà, on va nous contacter, mais ça va être plus de veiller à... à son bien-être psychique, quoi. Psychologique, voilà, je me dis, ben... [...] Enfin, on parle de harcèlement, voilà, il y a des grandes campagnes de harcèlement, donc oui, le harcèlement à l'école, mais je pense que ça peut aussi se passer sur les colonies de vacances. Donc c'est ça, en fait. » Famille C – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

Comme nous venons de le lire, ces inquiétudes autour de la sécurité psychologique sont parfois mises en lien avec les questions de harcèlement ou encore d'abus sexuels. Ces thématiques sont souvent largement relayées par les médias, et des changements sociétaux s'observent également ces dernières années, autour d'une parole plus libérée sur ces sujets. Les inquiétudes des parents peuvent naître de ce climat jugé anxiogène par certains, qui permet de mieux dénoncer ces comportements pour d'autres ; ou résulter de situations malheureusement déjà vécues par les familles.

« C'est-à-dire que globalement, si je les confie, c'est que je fais confiance a priori. La seule chose qui pourrait m'inquiéter, c'est... C'est des dérapages d'adultes sur les enfants. C'est la seule chose qui est hors de contrôle, [...]. C'est à l'école pareil, et en tous les lieux où il y a des enfants avec des adultes. Voire, même, des enfants avec des enfants plus grands. Donc... Voilà, c'est la seule chose, moi, qui... Qui pourrait m'inquiéter. » Famille S – Entretien mené avec la mère et ses filles jumelles de 10 ans.

« Moi, j'ai fait un travail sur moi quand même. Enfin, un travail sur moi. J'étais très contente qu'il parte, mais c'est vrai que j'avais des inquiétudes par rapport à son intégrité physique. » Famille P – Entretien mené avec les deux parents et leur enfant de 9 ans.

« Après, oui, la grande peur de beaucoup de parents, c'est que leurs enfants soient victimes d'attouchements sexuels ou de viols. C'est le gros fantasme. C'est vraiment quelque chose qui revient très souvent maintenant dans les conversations. Alors, je pense qu'on ne peut pas empêcher des gens nuisibles ou dangereux d'être dans des structures. C'est très compliqué. Ça existe, il ne faut pas baisser les bras. Ce n'est pas ce que je veux dire, mais malheureusement, ça arrive. Mieux éduquer son enfant, je pense. Dire que ça, ce n'est pas normal. Et ça, c'est quelque chose dont on a parlé depuis quelques temps avec [notre fils]. Et c'est aussi une question d'éducation. On ne le touche pas s'il n'a pas envie. Donc il va vous le dire ! [...] » Famille AC – Entretien mené avec la mère.

« Ou de fortes têtes, de gamins un petit peu brutaux, de choses comme ça, de type harcèlement ou autres, parce qu'on en a vécu pour [notre fils], par exemple, quand il était enfant, pas chez [nom organisme], mais à l'école. Ça, ça a éventuellement pu me traverser, mais globalement, je n'ai pas

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

un niveau de peur. Je ne sais pas, sur un à 10, je dois être à 2. » Famille O – Entretien mené avec la mère et son fils de 16 ans.

« Alors, la dernière, cette année, s'est très, très mal passée. On a fait un signalement sur le directeur. [...] Ils avaient 12 et 15 ans. Et en fait, le directeur... Il faisait des bisous aux jeunes filles. Et les jeunes filles ont réussi à... C'est des gamines qu'on connaît depuis qu'elles sont nées. [...] On est bien sensibles à ce qui est consentement, tout ça. Donc en fait, c'est des enfants qui savent. Et puis, ils sont dans une société où maintenant, ça se dit. Et du coup, ils ont demandé des rendez-vous avec le directeur pour lui demander d'arrêter. Et il n'a pas du tout adhéré. Il n'a pas du tout entendu. Voilà, pour lui, c'était quelque chose de... D'affectif, qui pouvait avoir lieu dans une colo. [...] Les animateurs ont essayé aussi de porter la parole des jeunes. En fait, il n'a pas entendu. Et nous, quand on y est allés, il n'a pas du tout... Il a vraiment maintenu sa position. Donc, on a fait un signalement collectif. » Famille AB – Entretien mené avec la mère et sa fille de 9 ans.

« En fait, il faudrait surtout une meilleure surveillance de ce qui se passe dans les chambres quand la porte est fermée. Parce que tout s'est passé à ces moments-là où, justement, les filles sautaient sur les lits et tout, elles faisaient du trampoline, tout ça. Donc elle [ma fille] s'énervait parce qu'elle sait qu'il ne faut pas et que plus elle leur disait, plus elle s'énervait et plus elle était rejetée. [...] Oui, oui, c'était complètement invisible des adultes, finalement. [...] Mais ça, voilà, vraiment, cette question de la qualité des équipes, pour nous, c'est un vrai enjeu. En fait, pourquoi est-ce qu'on se retrouve dans ce genre de situation ? » Famille Y – Entretien mené avec la mère et sa fille de 7 ans.

Ces divers verbatims nous offrent des pistes pour une meilleure compréhension de ce qui peut faire peur aux familles qui n'ont pas encore passé le cap de la première inscription. La majorité de celles qui ont accepté de participer aux entretiens se disent peu craintives. Elles ont déjà connu un départ (souvent plusieurs départs) de l'enfant et la majorité des expériences ont été positives. **Pour ces familles convaincues de l'intérêt des séjours collectifs pour leurs enfants, c'est la thématique de la santé physique la plus souvent citée.** Et plutôt que des peurs, il s'agit ici de retours d'expériences.

« On nous a perdu une trousse de médicaments que [ma fille] avait. Et bon, ça, trousse de toilette, ça peut arriver, mais quand même, j'ai jamais retrouvé une trousse de médicaments de [ma fille], en fait. Et j'ai pas trouvé ça très pros, quoi, du tout. Et [ma fille] avait des soucis dans la nuit. Elle n'a pas été suffisamment accompagnée aussi, m'a-t-elle dit, au niveau des nuits qu'elle passait, en fait. Voilà, du coup, on a préféré changer. » Famille Q – Entretien mené avec la mère et sa fille de 10 ans.

« [L'une des filles, en parlant de sa soeur] - Parce qu'elle a une grande boîte dans laquelle elle met ses médicaments. Et la colo a dit « Non, mais ça, c'est à nous, ça. » « Non en fait. » [...] [la mère] - Voilà, l'an dernier on leur a dit « Faites bien attention. On met l'ordonnance à tel endroit et tout, la perdez pas, c'est notre seul exemplaire. On a mis la photocopie... [Les filles, en riant] - Ils ont perdu l'ordonnance ! » Famille T – Entretien mené avec la mère et ses trois filles de 12 et 14 ans (jumelles).

« Et moi, je l'ai mal vécu parce qu'ils n'ont même pas suivi le dossier médical. Les lunettes obligatoires. [...] Donc, ce n'est pas qu'elle y voit rien, c'est que ça la fatigue beaucoup. Ce qu'il y a, c'est que nous, on le voyait sur toutes les photos, par contre, qu'on recevait et je me faisais en plus enguirlander par son père puisqu'elle n'avait pas ses lunettes. [...] On essaie de prévenir, on passe par la mairie pour prévenir, c'est pas tenu. Et dès qu'ils préviennent, plus de photos. » Famille Y – Entretien mené avec la mère et sa fille de 7 ans.

« Le seul souci qu'on a eu sur une colo, c'est quand il a été malade cet été. [...] On m'a appelé pour me dire qu'il allait aller voir un médecin. J'ai dit, « OK, très bien, tenez-moi au courant, s'il vous plaît ». Et le soir, à 21h, je n'avais toujours aucune nouvelle. Donc, je leur ai renvoyé un message. J'ai fini par apprendre qu'il était sous traitement pour, elle m'avait dit, je crois, trois jours, de

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

mémoire. Trois ou cinq jours. Et en fait, c'était à la moitié de la colo. Donc, il restait sept jours avant qu'il rentre. Et j'ai découvert en rentrant qu'il était encore sous traitement, alors que le traitement était déjà terminé. [...] Et en fait, quand j'ai voulu demander aux animateurs qui étaient là [à la gare, au retour], pourquoi, qu'est-ce qui s'est passé ? [...] En fait, ils étaient incapables de me donner une réponse, puisque ce n'étaient pas les animateurs qui étaient sur place au séjour, c'était d'autres animateurs accompagnateurs. Donc, je n'avais pas l'information ni rien. Et je n'ai jamais pu avoir l'information. Ce qui fait que comme il n'était pas guéri, ça n'allait toujours pas mieux, et moi, il a fallu que le lendemain, je prenne du temps pour aller chez le médecin, qui n'a pas compris pourquoi ce traitement-là, pourquoi... Donc, j'ai trouvé ça moyen. » Famille V – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

« Le seul bémol que je mettrais par rapport au séjour, mais c'est pas... Enfin, voilà. C'est les régimes alimentaires. Parce que mon fils, il est allergique au lait. En protéine de lait de vache, très exactement. Donc, apparemment, ça a été compliqué pour eux de respecter les régimes. Ils l'ont fait pour les plats, mais par exemple, pour le matin, il n'avait pas de lait végétal. Il est habitué à boire du lait de riz, du lait de noisette, ce qu'on veut. Donc, ils n'ont pas été fichus de lui en mettre à disposition, donc il a eu du jus de fruits. Il a mangé des céréales avec du jus de fruits. Il n'est pas mort. D'ailleurs, il trouve ça bon. Mais c'était juste pour dire que c'était marrant, parce que c'est pas ça qui m'aurait posé question. C'était plutôt la cuisine. [...] Juste peut-être plus de variété dans les régimes, parce que des enfants allergiques à plein de trucs, il y en a plein, quoi. Et ça a un vrai casse-tête en collectivité, effectivement. » Famille AC – Entretien mené avec la mère.

Pour les familles qui n'ont pas vécu d'expériences qui leur ont posé question, certains parents expliquent que les craintes autour de la santé ont rapidement disparu, sauf pour une mère qui nous parle du handicap de son enfant.

« [...] et puis qu'ils puissent nous expliquer, voilà, en cas de petit pépin, qu'est-ce qu'ils ont prévu pour prendre contact avec les parents, pour faire appel à l'équivalent du SOS médecin de là-bas, s'il y a un enfant qui est malade, s'il y a des enfants qui, je ne sais pas, ont des craintes la nuit, enfin voilà, est-ce qu'il y a... Maintenant, ils le font tous, un espèce d'animateur d'astreinte, c'est-à-dire savoir à quelle tente on peut aller toquer si on ne se sent pas bien, qu'on est malade, qu'on n'est pas à l'aise la nuit. Donc tout ça, moi, je trouve que ça rassure beaucoup. » Famille R – Entretien mené avec la mère et ses deux enfants de 9 et 11 ans.

« Non, pas spécialement [de craintes]. Après, d'un point de vue médical, par exemple, on avait bien marqué les traitements pour les allergies, les choses comme ça. Quand on avait rencontré les équipes lors de la réunion d'information, c'est vrai qu'on a le temps de poser à plat les choses, de poser les bonnes questions et d'être rassuré. Donc, ce sont des "inquiétudes" qui sont vite évacuées. » Famille P – Entretien mené avec les deux parents et leur enfant de 9 ans.

« Alors, il n'y a pas vraiment de point qui m'inquiète, personnellement. La seule interrogation, c'est : est-ce qu'ils connaissent le handicap [de mon fils] et est-ce qu'ils vont être en capacité de gérer ? [...] Donc, souvent, c'est ça, je me demande, la question que je me pose à chaque fois c'est : est-ce qu'ils ont été avertis ? Est-ce qu'on les a un minimum informé du TDAH et de ses conséquences ? Parce que moi, perso, je préviens quand j'ai un enfant, et puis maintenant, je n'ai même plus besoin de prévenir parce que, comme ça fait 4 ans que je passe chez eux, ils me connaissent. Je leur dis, je vous rappelle que [mon fils], il a un traitement, qu'il est hyperactif, qu'il a une notification MDPH. Mais je me demande souvent ce que les animateurs, eux, en ont entendu. Clairement, pour l'instant, il n'y a pas eu de problème, mais je me dis que si, au jour où il y en aura un, je serais curieuse de savoir ce qui est mis en place en amont pour les aider à gérer, parce que je sais qu'il peut être épuisant. » Famille V – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

2) Savoir faire confiance ou ressentir un sentiment de confiance ?

Toutes ces interrogations autour de la santé physique et psychologique de l'enfant mènent à la question des équipes qui encadrent les groupes d'enfants au sein des séjours collectifs. Comment se rassure-t-on lorsque l'on ne connaît pas l'équipe, qu'on ne va pas pouvoir communiquer avec son enfant ou pas autant qu'on le souhaiterait ?

« C'est vrai que c'est surtout au niveau du personnel. Il faut savoir faire confiance à des gens que tu ne connais pas. Tu confies quand même ton enfant. » Famille D – Entretien mené avec le père et sa fille de 11 ans.

Nous l'avons vu précédemment, les prescripteurs, qu'il s'agisse d'individus (proches, connaissances...) ou d'institutions, jouent un rôle important dans cette question de réassurance quant à l'organisme. Cependant, cela ne suffit pas toujours puisqu'il est aussi question des équipes qui seront directement en contact avec l'enfant. **Les parents racontent qu'ils ont besoin de ressentir un sentiment de confiance envers l'équipe d'animation** : plusieurs stratégies pour cela, intuitives ou plus rationnelles.

La rencontre des équipes est l'une des stratégies qui permet de rassurer les parents : mettre un visage, un prénom sur les personnes qui s'occuperont de l'enfant peut parfois suffire pour certaines familles.

« Ben, savoir qui va s'en occuper, qui va les encadrer, être sûre qu'elles partent pas avec des junkies, quoi. » Famille W – Entretien mené avec la mère.

« Je ne sais pas, si par contre, effectivement, on faisait la réunion d'information et qu'on rencontrait les jeunes [animateurs], et là, je me dis, alors là, je ne le sens pas. On en parlerait [mon mari] et moi et ça serait un... Mais pour l'instant, ce n'est jamais arrivé. Il en a fait que deux, donc on n'a pas une expérience de dingue non plus, mais on verra pour celle d'avril. On va sûrement avoir des infos dans pas longtemps. Mais bon. » Famille P – Entretien mené avec les deux parents et leur enfant de 9 ans.

« [...] les grandes colos, ça peut être sympa d'avoir une sorte de visio avec les animateurs qu'ils vont avoir. Je pense que ça reste hyper rassurant. À partir du moment où on a mis un visage sur qui va s'occuper de nos enfants, je pense que c'est quand même très rassurant pour les parents. » Famille K – Entretien mené avec la mère et trois de ses enfants de 9, 11 et 12 ans.

« Il y a eu une petite période, quand elles ont commencé à rentrer dans l'adolescence, je me suis dit « mon Dieu, elles vont être avec des animateurs », et donc tout ce qu'il peut y avoir comme peur de tomber sur des pervers divers et variés. Là, c'est vrai qu'à la canirando, j'ai vu la tronche des animateurs, je n'ai pas eu peur. [...] Mais même quand on les pose au car, on rencontre quand même les équipes. Donc c'est vrai que c'est quand même pas mal de savoir un peu, de voir la tronche des gens et voir le type de structure. » Famille T – Entretien mené avec la mère et ses trois filles de 12 et 14 ans (jumelles).

Derrière cette rencontre ou dans le choix du séjour se cachent parfois des questions autour des motivations des animateurs : pourquoi sont-ils dans cette fonction ? Qu'ont-ils envie ou de transmettre aux enfants et aux adolescents, et quelles sont leurs capacités à le faire ?

« Enfin, moi, je regarde un peu la tête du conducteur de car, ce qui ne veut absolument rien dire, mais... Mais bon, voilà, on se raccroche à des trucs, parfois, qui ne sont pas très... Pas très objectifs, mais... Pas très rationnels, mais c'est pas grave. [...] Non, après, c'est d'être plutôt rassuré par rapport à l'équipe d'animation, euh... Ben, qu'ils aient envie, qu'ils aient la niaque, qu'ils soient motivés. Enfin, moi, [...] un animateur qui sort du car : "Salut, tout le monde ! Comment ça va ?" Enfin, voilà, qui à la pêche, qui est dynamique. Je me dis, bon, ben, c'est cool, vous allez passer de

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

bonnes vacances. Quand il y a des animateurs qui sortent à peine du car, qui nous disent à peine "Bonjour", qui se présentent pas, enfin... [...] Et c'est sûr que voilà, un animateur qui vient pas au-devant, qui vient pas voir les enfants, qui se présente pas. Enfin, moi, il y a eu plein de fois, en tout cas avec les animateurs de [nom organisateur], où je suis allée vers eux pour leur dire "Excusez-moi, en fait, comment vous vous appelez ? Euh... Alors moi, ça me rassure de savoir votre nom, que je puisse dire : Vous vous appelez comme ça, je dis ça à mon enfant, ben tu vois, tu seras avec un tel." Alors pour moi, c'est juste du b. a.-ba, en fait. Donc je pense qu'il y a des choses en termes de formation qui sont peut-être un peu limitées ou qui sont pas assez là. Après, c'est peut-être des animateurs en formation en cours de BAFA, et pourquoi pas, mais voilà, moi, c'est là-dessus, en tout cas, que j'ai besoin d'être rassurée, [...] » Famille C – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

« Moi, je ne suis pas très inquiète, je dois dire. Mais après, on aime bien toujours savoir avec qui ils partent. Donc, la réunion, elle est importante, parce qu'on rencontre les adultes qui sont responsables quand même de nos enfants. [...] Que les adultes soient... À l'écoute de tous les enfants pour qu'il n'y ait pas d'hétérogénéité, des sous-groupes, etc. Et qu'il y ait vraiment le collectif qui se construise. Parce que forcément, c'est le principe, [...] c'est ça qui est important pour moi, c'est qu'ils puissent créer de la cohésion dans le groupe. [...] Et qu'ils soient... Oui, quand on les voit, on a envie de leur faire confiance et de leur confier nos enfants. [...] Enfin, il faut qu'ils aient envie d'être là. Si ils veulent transmettre quelque chose de positif, c'est mieux. » Famille R – Entretien mené avec la mère et ses deux enfants de 9 et 11 ans.

« Mais là, ils font toute l'année ensemble. On a le temps de se voir régulièrement dans l'année. On sait qu'on partage un bagage de valeurs communes, d'ouverture à l'autre, de démocratie, etc. Ça me rassure plus de savoir qu'on partage un bagage commun plutôt que de le laisser partir, même avec une municipalité où je ne sais pas qui est en face. Je me rends compte d'un truc en répondant, mais c'est que très bizarrement, alors qu'avec la municipalité, les animateurs seraient payés, donc finalement ils sont payés, donc ils sont obligés d'être bons. Ils ne sont pas là d'eux-mêmes. Ils ne sont pas là parce qu'ils aiment bien. Finalement, le fait que sur les camps scouts, les jeunes soient bénévoles et fassent ça sur leur temps libre en plus, ça a comme une valeur ajoutée de volonté d'accompagner des jeunes à grandir. Il n'y a pas de contribution, il n'y a pas de rétribution. La seule rétribution, c'est de passer pour eux, pour les animateurs, de passer un bon moment et de vivre du scoutisme. Du coup, finalement, ça me rassure plus que des gens qui seraient embauchés et payés. C'est très bizarre à dire peut-être. » Famille O – Entretien mené avec la mère et son fils de 16 ans.

« On sait aujourd'hui qu'il y a des grosses difficultés de recrutement dans le secteur de l'animation. Et que je pense que, justement, aujourd'hui, des animateurs aussi, peut-être, de confiance, vont plutôt se tourner vers des projets pédagogiques qui sont aussi intéressants pour eux. Donc, c'est vrai que je vais plutôt me dire que si on est sur des petites structures, avec des projets où les gens ne sont pas des pions, ça va sûrement mieux se passer. » Famille F – Entretien mené avec la mère et sa fille de 10 ans.

La question de la réassurance envers les équipes ne se pose d'ailleurs que peu lorsque les équipes sont déjà connues.

« Juste petite parenthèse aussi, c'est vrai que là où je travaille, il n'y avait plus de centre de vacances, plus de colonies qui étaient organisées. Depuis l'année dernière, on a une semaine qui a été organisée. Et les parents, ça a marché aussi parce qu'ils connaissaient les deux animateurs. Par contre là, ils sont partis dans les Alpes, beaucoup plus loin, mais c'est aussi parce qu'il y avait ces deux animateurs que les parents connaissaient, et du coup c'était complet quoi. Mais c'est pareil, c'est de nouveau du relationnel, humain-humain quoi, on connaît, on fait confiance, on y va. » Famille D – Entretien mené avec le père et sa fille de 11 ans.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

« Je vais pas le cacher, j'étais rassuré quand le collègue qui m'a préconisé cet organisme, et qui était aussi présent sur le lieu, sur les six jours, il était là présent. Donc il m'a expliqué comment ça marche, etc. On a discuté un petit peu, et aussi parce que je connais un petit peu le monde de l'animation. Je suis formateur BAFA, entre autres. » Famille H – Entretien mené avec le père et sa fille de 9 ans.

« L'année dernière, j'étais pas encadrant, mais l'année d'avant, la première année où [mon fils] y est allé, j'étais également encadrant. Et normalement, je repars cette année aussi en tant qu'encadrant. » Famille N – Entretien mené avec le père et ses deux enfants de 12 et 13 ans.

« Moi j'étais pas inquiète mais c'était surtout par le fait que je travaille... enfin j'organise moi-même les séjours, je peux accéder au directeur, j'ai accès à toute l'équipe donc du coup, c'est ce côté-là rassurant pour moi. Si ça avait été de les envoyer dans un autre organisme je sais pas, j'aurai été un peu plus inquiète en fait, je pense ouais. Voilà même aujourd'hui d'ailleurs, je préfère qu'ils partent sur un de mes séjours on va dire que plutôt dans chez un organisme dont je ne connais pas... » Famille X – Entretien mené avec la mère et sa fille de 9 ans.

Le choix du séjour : quels critères pour les familles ?

1) Des réponses spontanées qui se centrent sur les envies de l'enfant et les programmes

Dans l'enquête par questionnaire, deux questions portent sur les critères de choix du dernier séjour collectif. La première est une question ouverte à laquelle les parents peuvent répondre ce qu'ils souhaitent : « Pour quelle(s) raison(s) avez-vous inscrit votre enfant spécifiquement dans ce séjour ? ». La deuxième est une question fermée où l'on demande aux parents de choisir les trois principaux critères dans le choix du dernier séjour, en leur proposant douze réponses. Il est important de noter que l'analyse de la question ouverte n'amène pas tout à fait au même classement, dans la hiérarchisation des réponses, que celui de la question fermée.

À la question ouverte, les réponses spontanées des parents sont toujours très courtes, et ils ne parlent souvent que d'une seule raison pour expliquer le choix du séjour. Trois thématiques recueillent le plus grand nombre de réponses.

La première concerne la parole de l'enfant : 18 % des répondants citent que le séjour a été choisi par l'enfant ou parce que la thématique ou les activités l'intéressaient particulièrement. Certains indiquent simplement que l'enfant voulait partir en séjour collectif. Nous explorons cette thématique plus loin dans le rapport.

La deuxième dimension, avec 18 % de réponses également, est celle du contenu du séjour à travers les activités ou des thématiques des séjours.

Avec 10 % de réponses, la troisième dimension citée est celle de la notion de découverte. Celle-ci a déjà été mise en lumière et traitée dans plusieurs études de l'Ovlej. Il est important, pour les familles, que les enfants puissent, à travers leur séjour, découvrir. Nous sommes ici sur un concept plus qu'une idée très concrète. D'abord parce que de nombreux parents n'explicitent pas ce qu'ils souhaitent que l'enfant découvre, et cela était déjà vrai dans les précédentes études. La notion de découverte semble se suffire à elle-même. Ensuite parce que, pour ceux qui précisent ce qu'ils souhaitent que l'enfant découvre, les thématiques sont très diverses : il peut s'agir de la découverte de ce qu'est un séjour collectif, d'un nouvel endroit, de nouvelles activités, de nouvelles personnes, etc.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Les autres dimensions citées dans cette question ouverte recueillent moins de 10 % de réponses.

Les principales sont les suivantes :

- Les départs avec des amis ou des membres de la famille (cousins/cousines), cités par 8 % des répondants ;
- Permettre à l'enfant de partir en vacances, de voyager, de changer d'environnement ou de « changer d'air », de pouvoir se dépenser (8 % de réponses également).
- 7 % des parents expliquent que le départ va permettre à l'enfant de s'amuser, de s'occuper, d'y prendre du plaisir, ou que c'est pour son bien-être.
- Enfin, 6 % des parents citent un développement de compétences, souvent centré sur l'autonomie et la socialisation.

À travers ces réponses spontanées nous comprenons que la parole de l'enfant est, pour beaucoup de familles, centrale dans le choix du séjour. Cependant, il est intéressant d'observer que de nombreuses familles ne nous parlent pas spécifiquement du dernier séjour mais plutôt de l'intérêt d'un départ en séjour collectif.

2) Des réponses « cadrées » qui placent en top 3 les activités, le prix et les envies de l'enfant

A la question fermée, les parents pouvaient cocher une à trois réponses. Notons déjà que 22 % des répondants n'ont coché qu'une seule réponse et 78 % en ont coché deux ou trois.

Comme le montre le graphique ci-après, les activités se placent en première position, avec 35 % de réponses. Suivent ensuite le prix (30 %), les envies de l'enfant (28 %) -qui peuvent être mises en lien avec les activités, comme nous l'avons vu précédemment- et, ex-aequo, la destination et la thématique (27 % pour chacune de ces réponses).

Notons que 7 % des familles indiquent qu'il n'y avait qu'un seul séjour proposé par la structure. Pour autant, la majorité des personnes qui ont coché cette case (71 % d'entre elles), en ont également coché une ou deux autres. Pour 19 % d'entre elles le prix et pour 18 % l'envie de l'enfant.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Quels sont les principaux critères dans le choix du séjour ? (Trois réponses possibles)



La question des critères de choix du séjour est l'une de celle pour laquelle les tests statistiques montrent de nombreux liens avec divers facteurs. Ainsi, des catégories sont surreprésentées dans le choix de certains critères, comme nous pouvons le voir dans le tableau suivant.

Les écarts les plus importants s'observent chez les familles qui ont inscrit leur enfant auprès d'un organisateur de séjours collectifs. 46 % d'entre elles ont coché les activités (soit +11 points par rapport à la moyenne), 38 % la destination (+11 points) et 31 % les dates proposées (+10 points).

Les familles ayant inscrit leur enfant auprès d'un accueil de loisirs ont, elles, plus souvent coché que les autres la question de la proximité géographique (20 %, soit +7 points).

La structure auprès de laquelle s'est faite l'inscription se distingue également sur la question du prix, comme critère principal de choix du séjour. Nous observons une surreprésentation des familles ayant inscrit leur enfant auprès d'un CSE (35 %, soit +5 points), d'un accueil de loisirs (35 %, +5 points) et d'une mairie (34 %, +4 points). Trois institutions, donc, qui proposent souvent des tarifs accessibles à l'ensemble des familles, quels que soient leurs revenus.

Autre information à garder en tête, si les envies de l'enfant sont des critères importants de choix pour 30 % des familles dont l'enfant n'est pas en situation de handicap, ce n'est le cas que de 13 % des familles avec un enfant en situation de handicap (soit un écart de 17 points entre ces deux catégories).

Notons enfin que les tests statistiques n'ont révélé aucun lien pour certains critères de choix. C'est le cas de la thématique du séjour, de l'équipe d'encadrement, du projet éducatif de l'organisateur, ainsi que de pouvoir partir entre amis. Ces différents éléments sont donc perçus de la même manière par l'ensemble des répondants.

| | Ensemble | Sur-représentations |
|--|----------|---|
| Activités | 35 % | Inscriptions auprès d'un organisateur de séjours (46 %), d'une structure collective de proximité (38 %) ou d'un accueil de loisirs (35 %). |
| Prix | 30 % | Inscriptions auprès d'un CSE (35 %), d'un accueil de loisirs (35 %) ou d'une mairie (34 %). |
| Envies de l'enfant | 28 % | 35 % des familles n'ayant pas de garde alternée et 30 % de celles ayant une garde alternée (contre 26 % des familles nucléaires). 30 % pour les 15-17 ans et 29 % pour les 11-14 ans 30 % enfants qui ne sont pas en situation de handicap (seulement 13 % pour ceux en situation de handicap). |
| Destination | 27 % | Inscriptions auprès d'un organisateur de séjours collectifs (38 %). |
| Thématique | 27 % | |
| Dates | 21 % | Inscriptions auprès d'un organisateur de séjour collectif (31 %), d'une mairie (24 %) ou d'un accueil de loisirs (23 %). 23 % pour les non primo-partants (seulement 11 % pour les primo-partants). |
| Equipe d'encadrement | 20 % | |
| Projet éducatif de l'organisateur | 17 % | |
| Proximité géographique | 13 % | Inscriptions auprès d'un accueil de loisirs (20 %) ou d'un organisateur de séjour collectif (14 %). 14 % des cadres et professions intellectuelles supérieures. |
| Départ avec des connaissances | 12 % | |
| Un seul séjour proposé | 7 % | Inscriptions auprès d'un accueil de loisirs (10 %) et d'une structure de proximité (8 %). 9 % des CSP- (contre 5 % pour les CSP+). |

3) Le choix du séjour : entre critères d'adultes...

Quelle réalité pour les familles ? Entre questions de coût, de calendrier et d'organisation.

Le coût d'un séjour collectif est l'un des premiers freins à l'inscription. C'est également, pour ceux qui inscrivent leur enfant, souvent l'un des premiers critères de choix. La question des aides financières, des prix accessibles proposés par les collectivités et les CSE, des tarifs sont ainsi souvent abordés lorsque l'on interroge les 28 familles volontaires ayant répondu à l'enquête par entretien.

« En fait, il n'y en a pas tant que ça, de lieux de colonies, il y en a seulement deux, avec lesquels, en plus, on peut avoir des aides financières. Et moi, personnellement j'ai une aide financière pour envoyer ma fille en colonie. » Famille Q – Entretien mené avec la mère et sa fille de 10 ans.

« Mais d'abord, la première anticipation, c'est de voir quelle est la prise en charge, parce que c'est vrai qu'en Ariège, on n'a pas forcément un revenu qui permettrait d'être dans le paiement global des frais à ces colonies. » Famille M – Entretien mené avec la mère et en présence de son fils de 9 ans.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

« - Pourquoi avoir fait le choix de partir avec la mairie, du coup ? - Parce qu'en fait, c'est subventionné en même temps. Donc, c'est des tarifs moins chers. » Famille Y – Entretien mené avec la mère et sa fille de 7 ans.

« [...] à l'époque, j'étais en très petit mi-temps, puisque j'ai quand même trois enfants avec des handicaps, donc, il faut gérer. Et en fait, j'avais un tout petit salaire, et [nom de l'organisateur], c'était l'un des rares qui permettait de réserver une colonie et de la payer petit à petit, jusqu'à un mois avant. Donc, ça m'avait permis, en m'y prenant au mois de janvier, de pouvoir étaler mon paiement en six fois, sachant que ça a un coût. [...] Et comme c'est la seule qui me propose ça, parce que j'ai essayé de voir si d'autres colos proposaient ce genre de fonctionnement, je n'ai jamais trouvé. Donc, je suis restée chez eux, du coup, la question ne se pose pas. Moi, je suis contente de leur service. » Famille V – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

« - Est-ce qu'il pourrait y avoir des freins à un futur départ en colonies de vacances ? - Pour l'instant, ça va s'arranger, c'est surtout financier. Ça coûte quand même une certaine somme et avec notre niveau de salaire, on n'a aucune aide. Enfin, c'est compliqué. C'est un peu le regret que j'ai. Et puis, les séjours sont courts, je trouve. Avant, c'était 15 jours, 3 semaines. Maintenant, c'est une semaine et en plus c'est très cher. Là, pour le coup, ça revient vraiment cher. Je sais que c'est à cause des normes et tout ça, mais c'est une réalité, malheureusement. » Famille AC – Entretien mené avec la mère.

Les familles nous parlent également des questions de calendrier. Si les dates n'arrivent qu'en sixième position à la question des principaux critères de choix du séjour, elles sont pourtant très présentes dans les entretiens menés. Nous l'avons vu dans la partie sur les motivations à la première inscription : pour les plus jeunes, il est souvent question de garde, d'occuper les enfants lorsque leurs parents travaillent. Cependant, quel que soit l'âge de l'enfant, l'inscription en séjour collectif est quasiment toujours envisagée durant une période où les parents travaillent, permettant ainsi de pouvoir partir en vacances en famille pendant la ou les semaines de congés parentaux.

« Ça veut dire, si tu veux aller dans une colonie de vacances, tu peux y aller. Moi, ça ne me dérange pas, et ça va me faire plaisir. Voilà, et pour moi, il n'y a pas de frein. C'est juste une question d'organisation, voir avec sa maman, famille, est-ce que ça sera faisable, à quelle période, etc. Est-ce qu'on a des voyages qui sont organisés, selon combien de jours de vacances on a, nous aussi, etc. » Famille F – Entretien mené avec la mère et sa fille de 10 ans.

« Donc ça c'est quand même le plus gros frein [le financier] et puis trouver un séjour où il y a de la place, on a toujours beaucoup de mal à anticiper les vacances d'été, on n'a pas toujours des places. [...] L'été dernier, les dates étaient pas géniales, les enfants avaient des séjours avec des dates qui ne correspondaient pas, on a un peu structuré nos vacances autour de leur départ à eux, c'est un peu la priorité quand on peut. » Famille E – Entretien mené avec la mère et son fils de 9 ans.

« - Pourquoi est-ce que vous êtes parties là-bas ? - On ne leur a pas tellement laissé le choix, en toute honnêteté. C'était le centre de loisirs qui avait envoyé un petit programme des séjours qu'ils proposaient. Et c'était un très bon rapport qualité-prix. On a trouvé que ça nous convenait bien. Il y avait le responsable qui venait chercher les enfants devant la maison. C'était pratique aussi en logistique. Donc, voilà. En fait, on avait besoin de disponibilité sur cette semaine-là. Et il s'est trouvé qu'il y avait cette proposition. C'était abordable en tarif. Et voilà. » Famille A – Entretien mené avec la mère, sa fille de 9 ans et son fils de 11 ans.

« [en parlant d'un futur séjour envisagé] en fait, le problème, c'est que ça tombe en même temps que leur concours de danse. [...] C'est quelque chose auquel ils s'entraînent depuis déjà quelques mois, toutes les semaines. » Famille N – Entretien mené avec le père et ses deux enfants de 12 et 13 ans.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

À cela peuvent s'ajouter d'autres questions d'organisation, notamment celle du transport, qui revient très souvent : entre souhait de proximité et/ou d'accessibilité en termes de lieux ou de villes de départ.

« Parce que typiquement, quand tu pars qu'une semaine, je ne vais pas les envoyer sur la côte atlantique ou la Bretagne. Je trouve ça ridicule. Je passe une journée de train à l'aller, une journée de train en retour. Donc, je cherche quelque chose qui est sur un périmètre de deux heures au maximum autour de chez nous, quoi. Et le tarif. » Famille A – Entretien mené avec la mère, sa fille de 9 ans et son fils de 11 ans.

« Donc, en général, pour l'organisation, je fais une présélection, je choisis trois, quatre trucs qui acceptent les âges pour toutes les trois, qui ne soient pas trop loin pour qu'on puisse aller les poser, faire l'aller-retour, sans que ça nous prenne dix heures de route dans la journée. Et en termes de tarif aussi, parce que fois trois, voilà. » Famille T – Entretien mené avec la mère et ses trois filles de 12 et 14 ans (jumelles).

« S'il faut que je fasse trois heures de route, disons que ça va me refroidir un peu. C'est un peu... Je dis pas qu'on va pas le faire, mais on voudra vraiment que la colo soit... exceptionnelle. Et que [notre fille] ait particulièrement envie d'y aller. » Famille J – Entretien mené avec la mère et sa fille de 12 ans.

« Voilà, [mes deux enfants] sont partis sur la même semaine, mais... Alors, c'est pareil, c'est sur la même semaine, mais avec deux organismes différents, c'est-à-dire deux lieux pour les déposer et deux lieux pour aller les chercher le vendredi soir. Alors que l'idée, c'était aussi d'avoir un seul lieu pour déposer tout le monde et que les dix cars des dix séjours qui partent partout en France, sur toutes les classes d'âges, partent du même parking et reviennent au même parking. Donc c'était un peu... Voilà, ça a été un peu une grosse prise de tête cette année. » Famille R – Entretien mené avec la mère et ses deux enfants de 9 et 11 ans.

« Il y a peu de colos qui partent d'Angers, malheureusement, en tout cas par [le prescripteur]. Donc, en général, on va à Nantes. [...] D'ailleurs, c'est la première chose, avant même de regarder le lieu. Par exemple, la colo qu'on est en train de choisir pour cet été, je n'ai même pas regardé où c'était. La priorité, c'est qu'il y ait une gare pas loin que je puisse le déposer, parce que s'il n'y a pas de gare, ça ne sert à rien. » Famille V – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

« Quand [ma fille] m'a dit qu'elle voulait partir plus loin, eh bien, c'est le transport, parce que mine de rien, on a dû s'organiser pour aller l'emmener à Nantes. On est à trois heures de Nantes. [...] Et là, c'est pareil, elle part à Londres, mais il faut aller l'emmener jusqu'à Rennes... [...] c'est peut-être spécifique à Brest, parce qu'on est un peu loin de tout, mais c'est vrai que je pense, pour en avoir discuté avec d'autres collègues, même au boulot, qui emmènent leurs enfants aussi en colo avec le même CE, eh bien, mine de rien, quand on regarde, un des critères c'est les villes de départ, évidemment. » Famille Z – Entretien mené avec la mère et sa fille de 13 ans.

Enfin, reste-t-il du choix ?

Le premier critère de choix du séjour, dans les réponses au questionnaire, est celui des activités. Pourtant, au regard des précédentes analyses, nous pouvons nous demander si ce cumul de contraintes laisse réellement un choix entre plusieurs séjours ? Quelques familles indiquent effectivement que le choix était restreint, voire inexistant. Il semble qu'il s'agisse surtout de celles qui passent par de petites structures, où le nombre de séjours est déjà limité dès le départ. Ce choix restreint peut être vécu comme une contrainte ou une déception ou, au contraire, ne pas poser de problème car l'enfant est content de partir en séjour collectif quoi qu'il en soit.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Le départ en séjour peut également être remis en cause ou le choix restreint lorsque l'institution qui propose le ou les séjours a plus de demandes que de places.

« [La fille] - Généralement, c'est pas trop le choix de la colonie, c'est plus les dates, parce que par rapport au travail de ma mère et celui de mon père, [...] »

[La mère] - Oui, oui, c'est le cas, malheureusement. Voilà, il reste assez peu de choix, finalement. »
Famille Q – Entretien mené avec la mère et sa fille de 10 ans.

« Alors, il n'y avait pas 40 solutions. Ils proposaient deux séjours dans l'été. Un pour chaque tranche d'âge, genre 8-11, et l'autre 12-15. Et chaque séjour, c'était une semaine. Donc là, le hasard a fait que le séjour 8-11 tombait pile sur la semaine que nous, on cherchait. » Famille R – Entretien mené avec la mère et ses deux enfants de 9 et 11 ans.

« Et puis pour Simon il n'y avait qu'un séjour. C'était le séjour maternel, 4-6 ans. » Famille G – Entretien mené avec la mère, son fils de 6 ans et sa fille de 9 ans.

« Oui, parce que le premier choix, le problème, c'était qu'il faut se connecter le samedi à 10h. Et que juste le temps de se connecter, il n'y avait déjà plus de place pour le séjour des filles. Donc on a réussi à inscrire les gars, mais pas les filles. » Famille R – Entretien mené avec la mère et ses deux enfants de 9 et 11 ans.

« Du coup j'en ai parlé à ma fille, parce que ma fille elle aimerait bien faire du ski, or c'est quand même un loisir fort inaccessible, et comme ma nièce nous avait parlé de ce séjour-là, ma fille est allée voir sa CPE pour lui demander si ça existait toujours, elle m'a donné le dossier, puis on a... elle a été tirée au sort, il y a une histoire de trucs comme ça. » Famille E – Entretien mené avec la mère et son fils de 9 ans.

Et les projets dans tout ça ?

À la question « Quels sont les trois principaux critères dans le choix de ce séjour ? », seulement 17 % des familles ont indiqué le projet éducatif de l'organisateur. Dans les réponses spontanées à la question ouverte, cette thématique n'est également que peu présente. Comme nous l'avons vu précédemment, de nombreuses familles choisissent l'organisateur en fonction des recommandations de proches, d'une institution en laquelle ils ont confiance ou parce qu'ils connaissent déjà la structure.

Les parents qui ont été interrogés lors des entretiens, rappelons-le, se distinguent notamment par l'âge du premier départ en séjour collectif de l'enfant, toujours inférieur à la moyenne (10 ans). Il s'agit, pour la plupart, de personnes convaincues de l'intérêt des séjours collectifs et qui ont inscrit leurs enfants plusieurs fois. Or, de précédentes études de l'Ovlej ont montré que la dimension éducative, si elle est présente dans les attentes parentales (notamment et principalement en termes de développement de compétences douces), n'est souvent pas la première attente et, surtout, demande du temps pour être concrètement perçue. Notons également que l'étude sur le vivre-ensemble avait mis en lumière que de nombreux parents pensent que les soft skills seront développées à partir du moment où l'enfant est au sein d'un collectif, et peu se posent la question du rôle ou de l'implication des équipes dans ce développement de compétences.

Dans les entretiens, certains parents expliquent qu'ils ne choisiraient pas un organisateur dont les valeurs seraient contraires aux leurs. Pour autant, comme le dit un père *« la question des valeurs, c'est une question qui est délicate »*³⁷. Pourquoi ? Parce qu'il ne suffit pas qu'un organisateur indique sur son site ou son catalogue quelles sont ses valeurs pour savoir si elles seront réellement

³⁷ Famille H – Entretien mené avec le père et sa fille de 9 ans.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

appliquées. *« Donc je me dis, fais confiance et on verra. »* Si ce père choisit de faire confiance, c'est aussi parce qu'il connaît une personne qui travaille dans l'organisme et qu'il est convaincu de l'intérêt du collectif pour sa fille. Nous en revenons donc à l'importance des prescripteurs pour les premiers départs et/ou le choix d'un nouvel organisateur.

« C'est vrai qu'on échange avec des parents avec lesquels on s'entend bien. On a la même approche de l'éducation, etc. Donc quand on a un retour positif, on sait qu'on est plutôt aligné parce qu'on a le même genre de questionnement. Pour les autres organismes, on ferait des recherches pour avoir justement des informations et puis voir en amont de l'inscription et avoir quelqu'un de l'organisme pour échanger sur, justement, le projet pédagogique, l'encadrement, le type de lieu, etc. » Famille P – Entretien mené avec les deux parents et leur enfant de 9 ans.

De fait, les discours des parents interrogés se centrent plus sur des critères factuels : l'organisation des séjours, le type d'activités ou d'animations, la place laissée à l'enfant. Ils nous parlent en fait de vivre-ensemble. Et comme nous l'avions déjà vu dans l'analyse de l'enquête sur le dispositif « Colos apprenantes », certains parents expriment leur volonté de choisir un séjour qui permettra de favoriser le vivre-ensemble et non pas simplement de pratiquer des activités.

« Dans les descriptifs de colo, je trouve que c'est très... Je mets les pieds sous la table. Enfin, je trouve. C'est un peu ce qui manque, parfois. Et c'est rare de trouver un... Je ne sais pas comment vous appelez ça, un centre de colonie où on vous dit, ben non, les enfants, ils font... Ça arrive de temps en temps, ils le mettent dans le descriptif. Mais c'est rare, c'est très, très rare. Et moi, je trouve que c'est... Je trouve que c'est important, en fait. Ça fait partie de la vie à plusieurs aussi, quoi. Enfin, c'est des valeurs qui sont importantes pour nous. » Famille J – Entretien mené avec la mère et sa fille de 12 ans.

« Le rythme de l'enfant, c'est-à-dire toutes les organisations où il y a un lever à telle heure, un petit déjeuner de telle heure, etc., c'était a priori pas forcément ce qu'on allait choisir. Et après, aussi, des activités qui ne sont pas forcément que de la consommation. Plutôt où il n'y avait pas un programme d'activité qui était forcément préétabli, mais cette idée un peu d'élaborer ses vacances avec le groupe d'enfants présent. » Famille F – Entretien mené avec la mère et sa fille de 10 ans.

« Parce que ça vous donne une image qui... un peu scolaire en fait, on va tous faire la même chose au même moment, déjà ils vivent ça toute l'année, c'est déjà beaucoup, tout le monde la même chose en même temps, là c'est l'heure de faire ci, là c'est l'heure de faire ça. Et les vacances c'est peut-être un moment un peu plus propice à inventer ce qu'on va faire ensemble et à apprendre aussi à ce qu'on va faire de ce temps-là et pas à ce que ça soit tout déjà prévu. » Famille E – Entretien mené avec la mère et son fils de 9 ans.

« - Et vous parliez du fait que leurs valeurs soient en accord avec les vôtres, de quoi il s'agit ? - Au niveau de tout l'intérêt de vivre en collectif. Il y a effectivement le fait de participer à la vie du groupe, de construire certaines activités ou certains temps de la semaine ensemble. Je trouvais que c'était bien. [...] Et puis après, aussi dans les activités, que ce ne soit pas que de la consommation d'activités, qu'il y ait un projet derrière. » Famille R – Entretien mené avec la mère et ses deux enfants de 9 et 11 ans.

« Moi, c'est plutôt le cadre qui est proposé. Et dans la vie collective, qu'est-ce qui est pensé ? Si c'est une colo ou c'est plus un catalogue commercial, moi, dans ce que je suis et dans nos choix, ce n'est pas du tout ce qui va me paraître... Mais bon, voilà. [...] Et en fait, ils font vraiment participer les enfants au projet pédagogique. Il y a des conseils d'enfants. Enfin, je dirais, voilà, dans le projet lui-même, il y a autre chose que... Et c'est déjà très bien, mais être là et, entre guillemets, consommer de l'activité. Donc, il y a aussi une forme d'éveil à des notions plus larges sur les questions d'identité de genre. » Famille AB – Entretien mené avec la mère et sa fille de 9 ans.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

« C'est vrai que c'est ce qu'elle a cité, c'était le tir à l'arc, la grimpe d'arbres et tout. Mais en fait, en tout cas, dans ce qu'ils proposent [cet organisateur], il y a beaucoup de construction, des jeux avec les enfants, des temps où, en fait, c'est les animateurs qui animent et qui proposent, enfin, qui proposent et qui, selon les souhaits des enfants, qui proposent et qui construisent. Moi, ça, je trouve ça bien. Je ne voulais pas quelque chose qui soit forcément comment dire, avec de l'activité matin et soir. Après, peut-être que plus grande, elle aura envie de faire, je ne sais pas, une colo que escalade et il n'y aura que de l'activité escalade tout le temps et/ou que VTT. » Famille L – Entretien mené avec la mère et sa fille de 9 ans.

D'autres parents nous parlent également de critères très factuels et divers, qui font écho à leurs propres valeurs ou modes de vie : la dimension écologique, les repas, la mixité sociale, le territoire (et notamment le lien à la nature).

La taille du groupe et/ou les taux d'encadrement attirent également l'attention de quelques familles.

4) ...Et envies d'enfants : activités et départs entre connaissance

Terminons cette partie sur les critères de choix des séjours par les envies de l'enfant. Celles-ci sont particulièrement mises en avant par les parents, comme nous l'avons vu précédemment. **La principale raison à cela ? Donner envie à l'enfant de partir et lui permettre de passer de bonnes vacances.**

Les activités prennent alors une place prépondérante, car ce sont souvent elles qui vont permettre aux enfants d'avoir l'assurance que le séjour leur plaira.

« Il faut qu'elle soit moteur, qu'elle ait envie, parce que moi, je suis tellement allée à reculons dans les colos que je sais que quand c'est comme ça, c'est déjà mal parti. Parce qu'on ne peut pas adhérer si on n'est déjà pas heureux d'être là. » Famille Y – Entretien mené avec la mère et sa fille de 7 ans.

« Lui, par exemple, demain, je l'envoie dans une colo où il y a du VTT, il ne va pas aimer. Il ne sait pas faire. Et pourtant, c'est génial parce que j'aimerais bien qu'il apprenne à en faire. Mais le but, c'est qu'il passe 15 jours où il va s'éclater et qu'il va revenir en disant, c'est génial. [...] Il faut permettre à l'enfant de pouvoir faire ce qu'il aime en temps normal, parce que c'est ce qui va lui permettre de partir sans faire grise mine. Et aussi une part de découverte de choses qu'il n'aurait pas pu découvrir, parce que c'est ça qui est intéressant. Je ne sais pas si c'est très clair ce que je dis, mais pour moi, les deux sont entendables et les deux devraient se cumuler et non pas juste se dire, non, c'est ça ou c'est ça, mais ce n'est pas les deux. » Famille V – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

« C'est important pour moi, enfin qu'ils aiment... qu'ils aiment ce qu'ils vont faire pour qu'ils accrochent au séjour. Pour moi c'est même un des principaux critères de choix, c'est les activités. » Famille X – Entretien mené avec la mère et sa fille de 9 ans.

« Après, c'est déjà que les activités leur plaisent. Au départ, c'est le premier truc. Le premier truc, ce qui va me faire venir chez eux, c'est ça, c'est qu'ils proposent quelque chose qui semble intéressant pour la fine équipe. » Famille T – Entretien mené avec la mère et ses trois filles de 12 et 14 ans (jumelles).

Pour d'autres enfants, plus que l'activité, c'est l'assurance de pouvoir partir avec une personne connue, que ce soit un membre de la famille, un ami ou un des membres de l'équipe d'animation, qui permettra le départ. A la lecture des entretiens menés, nous comprenons que, pour certains enfants, ce point est essentiel pour accepter le départ en séjour collectif.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

« [L'enquêteur] - Et mettons si ta copine, elle ne peut plus [partir avec toi en colo] ? [L'enfant] - J'irai quand même, parce que j'ai une copine de l'escalade qui y va la première semaine, donc... j'irai quand même. [L'enquêteur] - OK. Et mettons, tu n'as aucune copine qui y va ? [L'enfant] - Je n'y vais pas. » Famille D – Entretien mené avec le père et sa fille de 11 ans.

« [L'enfant] - Je préfère quand même y aller avec quelqu'un, vu que seul comme ça, comme les colonies ça ne dure souvent pas très longtemps pour mon âge, le début ça va être dur de trouver un ami et après, ça sera déjà la fin. Du coup après voilà, du coup je pense que je chercherais un endroit où je peux aller avec mes amis, vu que sinon je ne vais pas... [L'enquêteur] - Tu es déjà parti tout seul ou pas du coup ? [L'enfant] - Non. » Famille E – Entretien mené avec la mère et son fils de 9 ans.

« [La fille] - L'année dernière, j'étais partie sans copine et je n'ai pas réussi à me faire vraiment des copines.

[La mère] - Oui, effectivement. La première année, la toute première colo, il y avait des appréhensions. Et du coup, il y avait un peu la crainte de se séparer pour [ma fille], mais elle avait 6 ans, c'était 3 jours. Elle était avec une amie, on était en confiance. C'est vrai que la première colo [d'une semaine] qu'elle a faite l'année d'après, là, nous, on ne savait pas trop. Mais on s'est dit qu'elle part avec une copine, tout allait bien. Puis elle est rentrée tellement enthousiaste. Parce qu'elle avait été avec sa copine et elle s'était fait plein d'autres copains et copines. On ne s'est pas trop posé de questions pour la suite. Et c'était l'année dernière où finalement, on était nous, hyper confiants qu'elle parte sans copine, parce que de toute façon, du lien se ferait. Et puis là, finalement, au retour, [ma fille] a été plus mitigée. Parce qu'en fait, elle n'avait pas trop réussi à faire des copains et copines dans son propre groupe, [...] Du coup, on est un peu plus vigilants cette année pour sécuriser ça. Justement, qu'elle parte avec une amie, c'est aussi sa demande. Parce que sinon, je pense que... T'aurais pas trop envie d'y retourner, si là, on n'organisait pas ça avec une amie. » Famille L – Entretien mené avec la mère et sa fille de 9 ans.

« [L'enquêteur] - Donc toi, si tu ne partais pas avec quelqu'un que tu connais, avec tes frères et sœurs ou une amie, ça ne t'intéresserait pas du tout ? [L'enfant] - Bah en fait, juste quelqu'un ou un adulte que je connais, juste quelqu'un que je connais... » Famille K – Entretien mené avec la mère et trois de ses enfants de 9, 11 et 12 ans.

Si certains enfants expliquent n'avoir aucun problème à partir seul, voire expriment le souhait de le faire pour découvrir de nouvelles personnes, d'autres sont trop stressés pour accepter un départ seul. Nous retrouvons la peur, déjà mise en lumière dans l'enquête sur le vivre-ensemble, de se retrouver seul pendant le séjour et de ne pas avoir la capacité de se faire des amis.

« [L'enfant] – [...] je préfère quand je suis avec une amie parce qu'en fait quand je suis toute seule, j'ai peur de me retrouver un peu seule à chaque fois surtout. Il y a des personnes, tu vois, elles partent seules et la plupart, elles arrivent à se sociabiliser. [L'enquêteur] - Elles sont à l'aise rapidement. [L'enfant] - Oui, elles sont à l'aise, mais moi, je serais pas à l'aise rapidement parce que, je sais pas, il n'y a personne un peu pour m'aider et tout. Il y a personne pour m'accompagner un peu. » Famille R – Entretien mené avec la mère et ses deux enfants de 9 et 11 ans.

« [L'enquêteur] - Et pourquoi est-ce que c'est important pour toi de partir, comme ça, avec des amis ou des membres de la famille ? [L'enfant] - Bah, je sais pas trop, mais peut-être que c'est se dire que là-bas, je vais peut-être pas trouver d'amis, ou des choses comme ça. Pourtant, j'en ai toujours trouvé. [...] Après, je pense que je serai capable de partir seule. Enfin, c'est pas non plus... Mais c'est vrai que si on me propose de partir seule ou avec quelqu'un, je préfère partir avec quelqu'un. » Famille Z – Entretien mené avec la mère et sa fille de 13 ans.

Ainsi, certains enfants évoquent le fait que repartir dans un séjour qui leur a plu leur permet aussi, parfois, de s'assurer qu'ils retrouveront des personnes de l'équipe ou des jeunes qui ont l'habitude de partir avec cet organisateur.

Quelle prise en compte des enfants dans les choix ?

1) Partir en séjour collectif : une envie et non pas une obligation

La première prise en compte de l'enfant concernant une inscription en séjour collectif est celle de son envie de partir sur ce type de vacances. Dans les entretiens menés, rares sont les parents qui indiquent que l'enfant n'a pas eu le choix de partir. La majorité des familles s'expriment plutôt sur la proposition qui a été faite à l'enfant, lorsque l'envie d'inscription émane d'abord des parents et non pas de l'enfant lui-même. C'est le plus souvent le cas dans ces entretiens où, rappelons-le, tous les enfants sont partis pour la première fois avant leurs dix ans.

« [La mère] - Déjà, on en discute beaucoup. Il y a quand même cette réalité, en tout cas de mon côté, où l'été, je vais quand même travailler. Donc, en général, j'ai une semaine ou deux de vacances, mais pas plus. Et après, en général, je lui demande ce qu'elle préfère. Est-ce qu'elle préfère aller au centre de loisirs les jours où je travaille ? Est-ce qu'elle préfère partir en colo ? Enfin, c'est comme ça que ça se passe, non ? [La fille] - Oui. » Famille F – Entretien mené avec la mère et sa fille de 10 ans.

En réalité, plus qu'une expression sur le choix, c'est souvent l'idée que l'enfant ne sera pas obligé de partir s'il ne le souhaite pas qui est verbalisée par les parents.

« [L'enquêteur] - Du coup, vous envisagez de l'inscrire dans un autre organisme, pour qu'il parte quand même, c'est ça ? [La mère] - Disons que l'autre solution, c'est qu'il passe... c'est qu'il soit au centre de loisirs en journée. C'est ça, et ses grands-parents qu'il adore, mais ça dépend s'il y a des cousins. De toute façon, on ne pourra pas tellement prendre plus de deux semaines et demie, donc il faut bien trouver une solution. Et comme je trouve que généralement, il s'amuse bien, mais on ne le forcera pas. » Famille I – Entretien mené avec la mère.

« Enfin, du moins, on considère qu'ils ne sont pas encore à un âge où on leur laisse une grande place dans le choix, mais on en parle quand même. Et si un jour, ils nous disent « Ah non, mais no way, je ne veux surtout pas aller en colonie parce que ceci, ceci, cela », on ne les forcera pas. On s'organisera autrement. » Famille A – Entretien mené avec la mère, sa fille de 9 ans et son fils de 11 ans.

« [La fille] - Moi, ça me donne envie, la colo. Sinon, je dirais clairement, non, j'ai pas envie. [La mère] - L'avantage c'est que maintenant, elles sont à un âge où moi, ça me pose pas de problème qu'elles restent à la maison. Donc, si elles voulaient plus, ça fait déjà, je dirais bien, deux ans, si elles veulent plus y aller, elles y vont plus. C'est sûr qu'avant dix ans, leur avis était pris... voilà, hein. [...] Si vraiment, elles avaient détesté, j'aurais pas forcé, j'aurais peut-être trouvé d'autres solutions, mais... » Famille T – Entretien mené avec la mère et ses trois filles de 12 et 14 ans (jumelles).

« Si on voit notre enfant qui est vraiment pas bien à l'idée de partir en colonies, si on le voit vraiment mal, oui, clairement, on va pas l'envoyer en colo, tant pis. » Famille C – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

Si, pour la majorité des familles interrogées il n'y a pas d'obligation, il y a parfois, néanmoins, une forte incitation de la part de certains parents.

« Enfin, alors, j'allais dire, je ne me vois pas l'obliger, mais j'ai pas mal incité. Moi, j'aimerais bien... Mon grand a pas voulu beaucoup faire de colo, et c'est un peu une déception. [...] Et sa petite soeur, pareil, elle n'est pas hyper motivée. Là, on essaye de l'inciter... De l'inciter un peu plus. » Famille Z – Entretien mené avec la mère et sa fille de 13 ans.

« [L'enquêteur] - Votre fils aîné aussi, il a fait des colonies de vacances ? [La mère] - Ouais, jusqu'à maintenant. Alors, lui, contrairement à sa sœur, ça n'a pas été simple. Lui, il en a fait jeune. Je crois

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

que la première, il avait 5 ou 6 ans. C'était une toute petite, c'était 3 jours. Mais lui, il aimait moyen, quand même. Et il y a une fois, on a dû aller le chercher, parce qu'il avait mal au ventre. Et du coup, pendant 2 ans, entre guillemets, on l'a laissé tranquille. Et puis après, on lui a dit, non, mais là, [prénom], ça serait vraiment bien. Et [notre fils], on l'a beaucoup poussé à aller en colo, contrairement à Lily, qui elle est beaucoup plus à l'aise en collectif. » Famille AB – Entretien mené avec la mère et sa fille de 9 ans.

« [La mère] - Donc, du coup, on lui a proposé. Alors, au début, c'était pas... [La fille] - J'étais pas hyper d'accord. Enfin, pas forcément. En fait, les thèmes, c'était pas forcément attirant. Mais après, j'avais pas... En fait, mes parents, ils m'ont dit, moi, papa, il disait, tu vas t'amuser. C'est toujours comme ça. Et du coup, après, je me suis ressaisie. [La mère] - Ouais, elle a changé d'avis. [La fille] - J'ai changé d'avis. Parce qu'en fait, je me suis dit, je vais rester à la maison, je vais rien faire. C'est l'automne. C'est les vacances d'octobre. Ça... on va rien faire. » Famille J – Entretien mené avec la mère et sa fille de 12 ans.

« [L'enquêteur] - Est-ce que tu avais envie de retenter l'expérience ou est-ce que tu t'es laissée convaincre ? [La fille] - En fait, justement, non. Au début, je n'avais vraiment pas envie de retenter l'expérience. Mais mon père, ma belle-mère [...] Et ils m'ont dit, si tu veux, on ne va pas te forcer à faire cette colonie, mais tu vas rester avec nous. Ton frère, il va y être, parce que [prénom], il était franchement chaud pour y aller. Et il a dit, si tu veux, on ne t'y emmène pas, mais ça ne va pas être drôle de rester avec nous, quoi. On ne va rien faire de spécial, on ne va pas pouvoir trop jouer avec toi. Enfin, si, mais voilà, quoi. Et donc, moi, je leur ai dit que quand même, je n'ai pas envie... Je n'ai pas forcément envie de refaire une colo, parce que ce n'était pas la meilleure colo... Enfin, ce n'était pas la meilleure expérience que j'ai vécue encore l'an dernier. Et en fait, ils ont réussi à me convaincre. Et franchement, c'était top. » Famille F – Entretien mené avec la mère et sa fille de 10 ans.

2) Le choix du séjour : de quelle manière est prise en compte la parole des enfants ?

Principalement un choix de l'enfant ou un choix familial

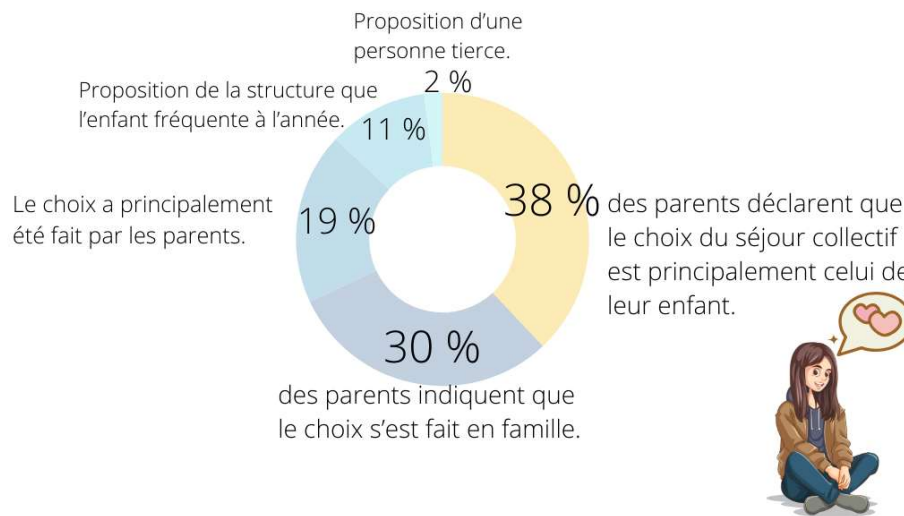
Les résultats de l'enquête quantitative nous apprennent que le choix du dernier séjour est, pour 38 % des répondants, principalement un choix de l'enfant ; et pour 30 % un choix fait en famille. 19 % indiquent que le choix a principalement été fait par les parents, qui l'ont ensuite proposé à leur enfant.³⁸

Notons que 11 % des parents indiquent que le choix du séjour a été fait par la structure fréquentée par l'enfant durant l'année et que 2 % des familles déclarent qu'une autre personne a conseillé le choix du séjour. 13 % des familles n'auraient donc pas participé au choix du séjour alors même que seulement une sur six ont indiqué qu'il n'y avait qu'un seul séjour proposé par la structure.

³⁸ Les résultats présentés dans cette partie ont été calculés hors parents qui ont répondu non pas sur un séjour collectif organisé pendant les temps de vacances, mais sur un séjour scolaire.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Qui est à l'origine du choix du séjour ?



L'âge de l'enfant se révèle significatif pour deux de ces réponses : 43 % des familles répondant pour un adolescent âgé entre 14 et 17 ans, ont indiqué que c'est principalement l'enfant qui a choisi le séjour (soit +5 points par rapport à la moyenne). 24 % des familles répondant pour un enfant âgé entre 6 et 11 ans ont, à l'inverse, déclaré que ce sont principalement les parents qui ont proposé ou incité l'enfant au choix du séjour (soit +5 points). Les réponses concernant le choix familial, elles, ne semblent pas dépendre de l'âge de l'enfant.

D'autres facteurs que l'âge de l'enfant influent sur la manière dont le choix du séjour est fait. Les cadres et professions intellectuelles supérieures³⁹ ont plus souvent répondu que les autres que le choix s'est fait en famille (38 %, soit +8 points par rapport à la moyenne).

Les CSP- ont plus souvent répondu que les CSP+ que le choix a été fait par la structure fréquentée pendant l'année : respectivement 13 % et 8 %. Cette réponse a également été plus souvent donnée pour les séjours organisés durant les petites vacances scolaires : 13 % de ces familles contre 6 % seulement de celles répondant pour un séjour d'été.

Les familles dont l'enfant est parti avec un membre de la famille sont surreprésentées dans la catégorie « le choix a principalement été fait par les parents » : 29 % pour les départs entre fratrie, soit +10 points par rapport à la moyenne, et 30 % pour les départs avec des cousins ou cousines. C'est également le cas pour les enfants qui sont partis seuls : 24 %, soit +5 points. Enfin, les familles qui indiquent que leur enfant est parti avec un ou plusieurs copains ont plus souvent répondu que les autres que le choix du séjour a été fait par la structure fréquentée pendant l'année : 15 %, soit +4 points.

Pour finir, les familles ayant indiqué avoir d'abord pris la décision d'inscrire leur enfant puis avoir effectué des recherches ont plus souvent coché que les autres que le choix du séjour a été fait par l'enfant (43 %, soit +5 points) ou par les parents (26 %, soit +7 points). À l'inverse, celles qui ont déclaré qu'elles ont d'abord reçu des informations sur un ou des séjours puis pris la décision d'inscrire leur enfant, ont coché plus souvent que les autres que le choix s'est fait en famille (37 %, soit +7 points). Pour celles qui n'ont pas participé au choix, 24 % cochent que le choix du séjour a été fait par la structure d'accueil que fréquente l'enfant pendant l'année (+13 points).

³⁹ Il s'agit là de la catégorie socio-professionnelle du parent répondant.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Une pré-sélection faite par les parents

Nous l'avons vu dans la partie sur les critères de choix du séjour, entre les questions de calendrier, de prix, d'organisation et l'envie de faire passer un bon moment à son enfant, le nombre de séjours possibles entre lesquels les familles vont pouvoir choisir est parfois relativement restreint, voire se résume à un seul séjour. Ajoutons à cela les familles qui partent avec la structure que fréquente l'enfant durant l'année, qui répondent plus souvent que les autres qu'elles n'ont pas eu le choix du séjour, et celles qui inscrivent chaque année leur enfant au sein du même séjour et nous comprenons que le choix du séjour n'est pas discuté dans l'ensemble des familles.

Dans les entretiens menés, les familles qui ont le choix entre plusieurs séjours expliquent comment se fait le choix final. La majorité parle de choix familiaux, mais des nuances s'expriment, notamment par rapport à l'âge de l'enfant. Sans surprise et comme nous l'avons vu précédemment dans les résultats quantitatifs, plus l'enfant va être jeune, plus il sera « accompagné » dans le choix du séjour.

Les familles qui se sont exprimées, dans les entretiens, sur la manière dont se faisaient les choix nous parlent, pour la majorité, d'enfants de moins de 11 ans. Elles expliquent qu'une pré-sélection est d'abord faite par les parents pour répondre, le plus souvent, à divers critères d'adultes : le choix de l'organisateur, le prix, les dates souhaitées, l'organisation (notamment les lieux de départs). Lors de cette pré-sélection, les jeunes enfants ne sont souvent pas associés, l'idée étant de ne pas leur donner envie de partir sur des séjours auxquels ils ne pourraient pas accéder.

« Non, parce qu'en fait on fait une présélection. Donc finalement, dans ce qui reste, on est assez au clair et on est plutôt OK. On avait déjà procédé à l'inverse, en leur laissant vraiment l'entière responsabilité du choix, et on s'est rendu compte que ça n'allait pas du tout, soit parce qu'ils choisissaient des colos où c'était pas dans nos dates, où on était en train de leur dire "bah non". Par exemple, quand on a voulu essayer des colos de RATP, la semaine à 1 500 euros, en fait, c'est juste pas possible. Donc plutôt que ça leur fasse... qu'ils aient trop de frustration à se dire "bah non, moi je voudrais cette colo et mes parents me disent non", on élimine déjà tous les choix qui nous conviennent pas, on leur donne que ce qui est possible, et comme ça c'est plus tranquille. » Famille C – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

« En général, je pré-sélectionne en fonction des gares de départ, déjà. Dans le catalogue, souvent, il n'y a pas de gare dans le coin. Donc, autant ne pas lui donner envie d'aller sur une colo, où il ne pourrait pas aller. [...] Donc, du coup, je pré-sélectionne, et puis je lui dis « Voilà les choix que tu as ». Là, c'est comme ça qu'on a fonctionné, par exemple, pour cet été. Je lui ai dit « Voilà, il y a celle-là, il y a celle-là ». Je lui lis ce qu'il y a comme activité dedans. Il en sélectionne quelques-unes et ensuite, on se concentre sur celles-ci jusqu'à ce qu'on n'en ait plus qu'une. [...] La principale difficulté qu'on a, c'est que comme il en sélectionne plusieurs, parce qu'effectivement, il y a du choix, et il a du mal à se décider sur une. C'est le principal point où je lui dis, bon, là, tu décides, Arthur, s'il te plaît. On y va. » Famille V – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

Une fois cette pré-sélection faite, les enfants entrent dans le processus pour choisir le séjour final. Ce choix peut se faire en famille, avec seulement l'un des parents, entre frère et sœurs ou, moins souvent, seul.

[Quand la fille était plus jeune, maintenant elle a ses colos d'habitude]

« [La fille] - On regardait le catalogue et ensuite on choisit des colonies.

[Le père] - On leur disait "Vous pouvez choisir entre celle-là, celle-là, celle-là". Donc on faisait une présélection pour ne pas qu'ils aillent faire une recherche trop complexe, et ensuite ils décidaient, en fonction de leurs critères. Je sais que son frère, lui, il disait "Là on va faire une journée karting,

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

une journée laser game, je veux aller là". [Ma fille], c'était "Là on va faire beaucoup d'équitation, donc je veux aller là", ou "Tiens on va faire une sortie dans un parc, j'adore les parcs, on va aller là". Mais c'était eux qui choisissaient au final. » Famille B - Entretien mené avec le père et sa fille de 16 ans.

« [La mère] - Moi quand même, je vais quand même présélectionner un peu des organismes de vacances qui, dans le cadre de mon boulot, tout ça, qui m'ont l'air plutôt chouette dans leur fonctionnement. [...]

[Le fils] - On voit c'est quoi les activités, on voit c'est quand, on voit s'il y a du temps libre et on voit aussi si c'est pas trop cher. [...]

[La mère] - C'est sympa, souvent ils sortent des petits catalogues, on regarde un petit peu l'activité, c'est souvent un petit peu le prétexte. Quand ils ont fait spéléologie, ils avaient une demi-journée de spéléologie sur les 10 jours de séjour. [...] Y'a son père aussi qui regarde avec nous, sa sœur qui lui fait des commentaires. Cet été, il est parti avec un organisme où elle était partie l'année d'avant avec cet organisme-là. Et au même endroit, du coup elle lui a expliqué des trucs et elle est partie avec l'organisme où lui était parti l'année d'avant, donc ils se font des échanges, entre eux, d'expériences, on va dire, voilà... » Famille E – Entretien mené avec la mère et son fils de 9 ans.

« [La mère] - Enfin, moi, ce que je prends en compte, c'est son envie de découverte, en fait. Elle aime bien découvrir, et c'est à elle de choisir ce qu'elle a envie de découvrir. Donc, je lui donne des choix de ce que je sais qu'elle n'a pas forcément fait, qu'elle ne connaît pas, et c'est elle qui décide. Et sinon, on en discute beaucoup, quoi. Je ne la force pas, en fait. Donc, du coup, quand on choisit, elle choisit avec moi, on lit les descriptifs...

[La fille] - On lit les descriptifs ensemble. » Famille J – Entretien mené avec la mère et sa fille de 12 ans.

« [La mère] -Après, on a reçu un mail, une newsletter de la ville qui disait ouverture des colos. On a regardé ensemble les colos qu'il y avait. Il a fait son choix 1, 2, 3. C'était son choix par contre de l'endroit où il partait. De choisir où. [...] Parce que t'avais le choix, tu pouvais partir en Bretagne, faire de la mer et du bateau, tu pouvais partir au Mont-Blanc.

[Le fils] - Oui. Un, deux, trois, c'est pour... Premier choix, deuxième choix, troisième choix. Et aussi au bout du troisième choix, bah j'ai choisi le même. Et donc c'est adjugé vendu.

[L'enquêteur] - Donc ton premier choix c'était le Mont-Blanc et le troisième choix c'était aussi le Mont-Blanc.

[Le fils] - Oui.

[L'enquêteur] -Et du coup, la deuxième colo, t'as dit c'était poney. Comment ça s'est décidé que tu fasses poney ? Qu'est-ce qui t'a donné envie ?

[Le fils] - Ma maman m'avait encore proposé plusieurs choix et quand j'ai entendu poney, puisque j'adore les poneys, j'ai choisi le poney. Et on a refait le 1-2-3 adjugé vendu ! » Famille P – Entretien mené avec les deux parents et leur enfant de 9 ans.

« [La mère] - On a regardé le détail des activités. Par exemple, chien de traîneau pour [ma fille] qui a peur des chiens, elle a dit tout de suite non. Après, il y a des séjours où il y avait plus ou moins de demi-journées de ski. Donc, on a demandé à [notre fille] si elle voulait... ce qu'elle préférait. Il y en a un où c'était marqué activité manuelle. Elle a dit je veux faire celui-là ! [...]

[La fille] - Et le ski toute la journée, non merci. Je pense que je vais déjà assez me cailler comme ça. » Famille G – Entretien mené avec la mère, son fils de 6 ans et sa fille de 9 ans.

Plus l'enfant grandit, et plus sa place dans le choix s'étoffe.

« Il y a certaines périodes où ils proposent des séjours hiver et printemps. En général, il faut se dépêcher de choisir parce que tout le monde se jette dessus. Du coup, je leur ai montré les séjours qu'il y avait pour leur tranche d'âge. On a choisi ensemble celui qui leur plaisait le plus. [...] Je pense que ça évoluera avec l'âge de nos enfants. Pour l'instant, quand elles étaient petites, on ne leur

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

demandait pas. Maintenant, on leur demande un peu. Et puis, je pense qu'après, on leur demandera beaucoup plus. Et après, c'est elles qui nous demanderont. Donc, oui, ça va évoluer. »
Famille W – Entretien mené avec la mère.

« Il y a quand même une mini-évolution, parce que je le laisse regarder le catalogue. Avant, je lui en parlais, je lui disais voilà ce qu'ils proposent, est-ce que ça te plaît ? Et puis point barre, il choisit pas. Là, depuis à peu près un an, ce que je fais, c'est qu'on regarde ensemble tout le catalogue, qui est assez long, et je lui lis chacune. Comme ça, comme il a un peu le choix, ça passe mieux. Je ne pouvais pas le faire avant, puisqu'il n'était pas assez mature pour ça, et pas assez concerné pour ça. [...] Pour l'instant, il a 8 ans, donc il faut encore le guider sur, non, celle-là, tu ne peux pas parce qu'il y a ça, ou celle-là, tu ne peux pas parce que ce n'est pas de ton âge. Le catalogue est épais, il est bien un bon centimètre d'épaisseur. Donc, mine de rien, ils en mettent là-dedans. Mais effectivement, à terme, c'est que ce soit lui qui soit décisionnaire. Après tout, c'est lui qui le vit pendant 15 jours, trois semaines plus tard peut-être. Donc, il faut que ça lui plaise à lui avant de me plaire à moi. » Famille V – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

« [Le fils] - Alors on choisit entre deux colonies, on choisit soit elle, soit elle.

[La mère] - Voilà. Je leur dis y'a le choix entre ça et ça, ils vont choisir ça. [...] Plus ils vont grandir, plus on leur laissera le choix des activités. Enfin, ils auront un... Comment dire ? Une maturité pour choisir certaines choses qui sera plus légitime que ce qu'elle est aujourd'hui, en fait. Je pense que là, aujourd'hui, si je leur donne le catalogue, ils vont plus choisir parce que la photo, elle est belle ou parce que ceci. Je pense que dans quelques années, ils seront en mesure de lire le programme, de comprendre, en fait, comment on choisit un séjour et de choisir quelque chose qui leur plaît ou pas. » Famille A – Entretien mené avec la mère, sa fille de 9 ans et son fils de 11 ans.

« [...] après ils grandissent donc je pense que ça sera en fonction d'eux aussi. C'est vrai que là, je vais dire, je suggère pas mal, mais peut-être que quand ils vont grandir je vais les laisser les laisser vraiment choisir eux-mêmes on va dire, peut-être c'est ça l'évolution... » Famille X – Entretien mené avec la mère et sa fille de 9 ans.

Rappelons que de nombreux enfants, dans les entretiens, indiquent aimer retourner au même endroit : soit parce qu'ils ont apprécié le lieu, l'ambiance, l'équipe ou les activités, soit parce qu'ils y retrouvent des amis connus dans le séjour, soit parce qu'ils y ont leurs habitudes et/ou que cela les rassure. Le choix au sein de ces familles se joue simplement sur le fait de savoir si l'enfant a envie de repartir, ou non, en séjour collectif.

« [L'enquêteur] - OK, c'est toi qui demandes à être réinscrite tous les ans. Et tu n'as jamais eu envie d'aller dans une autre ?

[La fille] - Non.

[L'enquêteur] - Non ? Pourquoi ça ?

[La fille] - Parce que, je ne sais pas, j'suis habituée dans cette colonie, du coup, j'ai pas envie d'aller dans d'autres colonies. » Famille D – Entretien mené avec le père et sa fille de 11 ans.

« Je suis plutôt contente de retourner au même endroit, comme ça je suis sûre que ça se passe plutôt bien. » Famille L – Entretien mené avec la mère et sa fille de 9 ans.

« [L'un des sœurs] - Bah l'année prochaine, on va y retourner l'année prochaine, donc des gens plus petits que moi, et je vais connaître les animateurs, déjà, donc déjà, ça me rassure. [...]

[L'autre sœur] - Du coup, c'est des animateurs qu'on connaît, c'est des chiens qu'on connaît, c'est un Muscher qu'on connaît. Au final, on connaît les gens là-bas, donc...

[La première sœur] - Il n'y a pas de raison que ça se passe mal. » Famille T – Entretien mené avec la mère et ses trois filles de 12 et 14 ans (jumelles).

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

« [...] la deuxième c'est parce que j'avais aimé, du coup bah, je me suis dit, bah, on pourrait retourner. Et du coup, bah, je suis retournée au même endroit. » Famille X – Entretien mené avec la mère et sa fille de 9 ans.

« Maintenant, j'ai mes colos d'habitude. [...] Il y en a une où ça fait 5 ans que j'y vais. Ça fait 4 ou 5 ans. [...] J'y suis allée une fois, et comme ça m'a plu, je suis revenue. Je m'entends tellement bien avec la directrice. Je reviens tous les ans. [...] Et là, comme je passe mon BAFA pendant les vacances de février, je vais passer mon stage pratique là-bas. [...] Mais du coup, c'est plutôt pratique, parce que maintenant, avec mon niveau [en équitation], je sais, dans celle-là où je vais, la monitrice, elle me fait confiance. Et du coup, c'est plutôt agréable pour moi et j'ai plus de privilèges. » Famille B - Entretien mené avec le père et sa fille de 16 ans.

« Moi, j'avais très envie d'y aller parce que j'ai beaucoup de copains et copines là-bas à retrouver. Et j'ai trouvé que c'était très bien. Et des animateurs que je trouve très gentils. » Famille AB – Entretien mené avec la mère et sa fille de 9 ans.

« Et après, il y a, oui, 3, 4, même plus, 5 personnes qui viennent tous les ans et on vient tous les ans. Du coup, on sait qu'on y sera tous, quoi. Voilà. Et on se retrouve, on est contents. » Famille U – Entretien mené avec la mère et ses deux enfants de 15 et 17 ans.

3) Partir avec une connaissance : qui et quelle organisation ?

Plus de la moitié des jeunes sont partis avec un ou des amis

Plusieurs enquêtes menées au cours des trois dernières années nous parlent des freins et leviers à l'inscription. Elles font ressortir l'un des principaux leviers à l'inscription pour les enfants et les adolescents : partir avec un ami ou un membre de la famille.

Dans cette nouvelle enquête, 75 % des 6-17 ans sont partis avec un enfant qu'ils connaissaient déjà avant le séjour : 51 % des familles déclarent que l'enfant est parti en séjour avec un ou plusieurs amis et 28 % qu'il est parti avec un membre de la famille : un frère, une sœur, un cousin, une cousine⁴⁰.

Les enfants en situation de handicap et les 6-10 ans sont plus souvent que les autres partis avec un ou des membres de la famille : respectivement 58 % (contre 26 % pour les enfants n'étant pas en situation de handicap) et 35 %. A l'inverse, ils sont moins souvent partis avec un ou des amis : 32 % pour les enfants en situation de handicap contre 53 % pour les enfants n'étant pas dans cette situation, et 44 % des 6-10 ans, contre plus de 50 % pour les plus grands.

Si la proportion de départs entre amis peut sembler très importante, le questionnaire ne nous renseigne pas sur qui sont ces amis : s'agit-il de copains et de copines que l'enfant s'est faits dans son quotidien (école, structures de loisirs...) ou bien d'amis connus en colonies et que l'on retrouve chaque année en partant sur le même séjour ? Cependant, en croisant ces départs entre amis avec la structure auprès de laquelle l'inscription a été faite, nous découvrons que **ces départs entre copains et copines sont majoritaires avec les structures de loisirs de proximité** : 63 % des inscrits auprès d'un accueil de loisirs déclarent que l'enfant est parti avec un ami, et c'est le cas de 59 % des inscrits auprès d'une autre structure collective de loisirs de proximité. Rappelons que 40 % des inscrits en séjours collectifs, dans cette enquête, l'ont été auprès d'une structure de proximité.

⁴⁰ L'addition de ces deux proportions est supérieure aux 75 % totaux car certains enfants sont partis à la fois avec un membre de la famille et un ami.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Pour les inscriptions faites auprès d'une mairie, d'un CSE ou d'un organisateur de séjours collectifs, c'est 41 % des inscrits qui indiquent être partis avec des amis. Si cette proportion est moindre que les précédentes, elle reste néanmoins non négligeable. Les départs entre amis semblent donc relativement courants dans les départs en séjours collectifs.

Comment s'organisent les départs entre amis ?

Les entretiens menés avec les familles nous en apprennent un peu plus sur ces départs entre amis. On y découvre notamment que si, pour certains, il s'agit d'un départ avec des amis, pour d'autres il s'agira plutôt de retrouver des amis de la colonie de vacances, en partant sur le même séjour ou en s'organisant pour être sûrs de s'y retrouver aux mêmes dates.

Pour ces deux « modes », l'organisation est différente. Pour autant, dans les deux cas les parents, comme les enfants, pourront se mobiliser.

Lorsqu'il s'agit de partir avec un « ami du quotidien », le fait que les parents se connaissent déjà apparaît comme un levier important. Les résultats précédents ont montré que l'organisation d'un départ n'était pas toujours simple au regard des différents critères qui sont pris en compte par les familles dans les choix liés à l'inscription. **Ces départs entre amis nécessitent une nouvelle organisation où les différentes familles doivent se mettre d'accord. Pour cela, mieux vaut avoir du temps et une facilité à se rencontrer ou se contacter.** Ainsi, l'organisation sera plus simple lorsque le départ se fait avec un cousin, une cousine, ou l'enfant d'une famille dont les parents sont proches.

« Ben là, sa cousine, oui, on se connaît, parce que du coup, c'est le frère de son papa, la fille du frère de son papa. [...] elles repartent en séjour toutes les deux, aux vacances de Pâques, et en fait, c'est ma belle-sœur qui m'en avait parlé, et quand j'ai vu le tarif, j'ai dit que ça n'allait pas être possible, ils ont un peu plus de moyens que nous. Mais par contre, j'ai regardé dans le CE où je travaille, et la dernière colo, c'est pareil, elle est partie parce que j'avais un tarif avec mon comité d'entreprise. Et là, de nouveau, j'ai recherché, et en fait, le séjour qu'elles avaient envie de faire, j'ai trouvé l'équivalent, en fait, mais avec un tarif CE pour nous. » Famille Z – Entretien mené avec la mère et sa fille de 13 ans.

« En général, on en parle entre parents en disant "Ah, ça y est, les colos sont sorties, nous, on pense l'inscrire à tel ou tel endroit." [...] C'est à la sortie de l'école, ou c'est, voilà, on s'envoie un texto, un petit message, "bon, les colos sont sorties, vous, quelles sont vos dates ?" » Famille C – Entretien mené avec la mère et son fils de 8 ans.

« [La fille] - Alors j'en ai parlé, le problème c'est que mes amis, une de mes amies qui aimerait partir avec moi, le problème c'est que ses vacances, c'est chargé. Elle part d'abord avec sa mère, et ensuite avec son père, comme ses parents sont séparés, donc elle fait un mois/un mois et c'est chargé. Du coup elle n'est là que fin août, et nous fin août on part entre nous. » Famille T – Entretien mené avec la mère et ses trois filles de 12 et 14 ans (jumelles).

Notons que pour certaines familles, l'organisation du départ entre amis arrive plutôt une fois l'inscription faite : **parce qu'il reste des places disponibles dans le séjour, l'inscription sera proposée à des proches. Il s'agit alors davantage de questions de prescriptions que d'organisation.**

« [...] nous on avait trouvé un séjour qui plaisait à [notre fils], qui correspondait à un ou deux séjours, je sais plus. Et comme il y avait encore de la place, on en a parlé aux parents en disant il y a cette possibilité-là, est-ce que ça tenterait ton enfant ? [...] on se coordonne pas avant. Et après [notre fils] essaye de convaincre les enfants pendant que nous on essaye de s'organiser avec les parents...

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

un peu pour les transports, ça c'est pénible, quand il n'y a pas de transports prévus et pour les financements. » Famille E – Entretien mené avec la mère et son fils de 9 ans.

« [La fille] - À la rentrée, je lui avais demandé [à ma copine]. Et du coup, je lui ai demandé, elle avait dit que oui, qu'elle voulait y aller. [...]

[Le père] - On avait eu la maman au téléphone. [...] Alors, elle n'était pas craintive parce qu'elle nous connaît. Voilà, on sait qu'elle est une famille assez carrée. Donc, elle n'était pas très craintive sur le fait de l'endroit où elle allait. C'était plus la séparation qui pouvait être un peu difficile. Elle a dit que c'est la première fois qu'elle va partir, une semaine entière. Mais après, elle l'a déposée et c'était parti. » Famille D – Entretien mené avec le père et sa fille de 11 ans.

Lorsqu'il s'agit de retrouver des amis que l'on s'est faits en colo lors d'un précédent séjour, certains enfants vont simplement espérer ces retrouvailles en choisissant de repartir sur le même séjour ; d'autres familles chercheront à s'assurer de ces retrouvailles en s'organisant en amont. Pour cela, l'échange des numéros de téléphone (des parents pour les enfants les plus jeunes, ou des jeunes eux-mêmes) devient indispensable.

« [La fille] - Bah, si je sais que du coup, les filles avec qui j'avais gardé contact l'année dernière, elles y vont, ça... Genre, ça m'encouragera encore plus à y aller. Mais sinon, je me dis que si j'ai eu de la chance une fois, j'en aurais peut-être la deuxième. [...] peut-être qu'il y aura encore des amis. Donc, même si elles y vont pas, franchement, je veux bien y aller toute seule. » Famille F – Entretien mené avec la mère et sa fille de 10 ans.

« [La fille] - En fait, on avait repris la même colo que l'année d'avant. On avait fait un groupe, on avait donné des dates et tout. Mais il y en a qui ont arrêté de se connecter, du coup, ils n'ont pas vu les messages, et ils ne savaient pas quand est-ce qu'on partait. » Famille T – Entretien mené avec la mère et ses trois filles de 12 et 14 ans (jumelles).

« [Le fils] - Du coup, la plupart, du coup, pour le théâtre, c'est 9 ans ou plus. Donc, la plupart ont des téléphones, avec qui on discute. Du coup, on peut discuter par message pour se voir, etc. [...] On fait des groupes. S'il y en a qui n'ont pas de téléphone, on le voit pour prendre le numéro des parents, etc. On arrive toujours à se caler. » Famille U – Entretien mené avec la mère et ses deux enfants de 15 et 17 ans.

« On a contacté les copains qu'il s'était fait pour savoir où ils... sur quel séjour ils allaient. Et bon manque de pot ils allaient... enfin ils allaient pas... ils allaient sur un séjour à l'étranger et donc moi je voulais pas qu'il aille sur ce séjour, donc du coup ils se sont pas retrouvés. » Famille X – Entretien mené avec la mère et sa fille de 9 ans.

Conclusion

Cette nouvelle étude de l'Ovlej questionne les dynamiques familiales autour des départs en séjours collectifs et met en lumière les influences multiples qui façonnent les choix des familles.

Les résultats de cette enquête nous apprennent que les familles inscrivent, en moyenne, leur enfant pour la première fois à une activité de loisirs encadrée à 8 ans et à un séjour collectif à 10 ans. **Un quart des premiers départs relève d'inscriptions faites auprès d'une collectivité, 17 % auprès d'un centre de loisirs et 15 % auprès d'une autre structure de loisirs de proximité (clubs sportifs ou culturels, accueils de scoutisme, MJC, centres sociaux, etc.).**

Les structures offrant ces opportunités de départs en séjours collectifs sont aujourd'hui nombreuses et diverses, tant par leur statut, leur organisation, que par l'offre proposée aux familles. Certaines sont organisatrices, d'autres prescriptrices et cette distinction ne semble pas particulièrement jouer un rôle important dans les processus de choix qui se jouent en amont de l'inscription.

L'enquête quantitative menée auprès des familles vivant en France et ayant au moins un de leur enfant (6-17 ans) parti en séjour collectif durant les week-ends et/ou vacances 2023-2024⁴¹ interroge les parents sur le dernier séjour de l'enfant. **Nous y apprenons ainsi que 40 % des inscriptions ont été faites auprès de structures de loisirs de proximité, dont les centres de loisirs ; 37 % auprès d'une collectivité ou d'un Comité Social Economique (CSE) d'une entreprise et 12 % directement auprès d'un organisateur de séjour.**

A l'analyse des entretiens, menés dans la seconde phase d'enquête (qualitative cette fois), nous comprenons que le choix de l'organisateur est souvent fait avant celui du séjour. Et cela parce qu'**au sein des familles, l'enjeu de réassurance est grand.** Les parents sont à la recherche de structures qui leur garantiront une expérience sécurisante et positive pour leur enfant. Et cet enjeu est peut-être d'autant plus important dans une société où 45 % des Français se déclarent préoccupés quant à l'insécurité et à la violence⁴².

Diverses stratégies coexistent pour se rassurer : inscrire son enfant auprès d'une structure que l'on connaît déjà, partir à la recherche de recommandations auprès d'autres parents ayant déjà inscrit leurs enfants en séjours collectifs, se tourner vers des institutions envers lesquelles la confiance est déjà présente (une collectivité, un CSE, un dispositif de l'Etat...). **Les acteurs de l'intermédiation, quels qu'ils soient, jouent un rôle important dans ces premiers choix, qu'il s'agisse d'un premier départ ou du choix d'un nouvel organisateur.** Une fois l'inscription faite, cet enjeu de réassurance sera toujours présent mais les familles se concentreront cette fois sur les équipes qui encadreront le séjour. **Plus que « savoir faire confiance », c'est « ressentir un sentiment de confiance » qui prévaut dans les discours des parents.** Et pour cela, certains mettent en avant la rencontre des animateurs, la perception de leurs compétences sociales et comportementales et/ou la compréhension de leurs motivations à être dans ces fonctions d'animations.

⁴¹ Rappelons que les familles ont été interrogées sur les séjours réalisés pendant la période d'avril 2023 à mars 2024, couvrant ainsi les cinq périodes de vacances scolaires : printemps 2023, été 2023, automne 2023, fin d'année 2023 et hiver 2024.

⁴² Crédoc, enquête Conditions de vie et aspirations, janvier 2024.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Au travers de ces choix à l'inscription, les résultats de l'étude illustrent la diversité des parcours d'entrée dans les séjours collectifs : pour certains, il s'agira de saisir une opportunité (une proposition faite par des proches ou des structures), pour d'autres l'inscription répondra à une demande de l'enfant ou encore à un choix éducatif fait pour l'enfant. **L'expérience parentale comme héritage familial joue un rôle important dans l'envie d'inscrire son enfant.** Cependant, quelle que soit la « trajectoire d'entrée » dans cette pratique de départs, la question de la confiance restera importante. **Sur les derniers séjours questionnés par l'enquête quantitative, seule une famille sur six (16 %) indique avoir effectué des recherches sur Internet pour sélectionner l'organisateur et/ou le séjour.** Cette part est encore moins importante pour les primo-partants : 8 % seulement, contre 18 % pour ceux dont l'enfant était déjà parti une ou plusieurs fois en séjour collectif. A l'inverse, elle augmente pour les familles ayant inscrit leur enfant directement auprès d'un organisateur de séjour : 26 % d'entre elles. **Ces recherches apparaissent comme complexes** : comment savoir où chercher, comment faire confiance à un site Internet, comment savoir quel organisateur est « sérieux » ? Aussi, si les familles sont satisfaites des précédents séjours de leurs enfants, elles auront tendance à rester fidèles à la structure auprès de laquelle se sont fait les inscriptions : bien sûr parce que la satisfaction est là, mais aussi parfois par facilité, pour éviter ces recherches coûteuses en temps et en énergie.

Les résultats de l'étude mettent également en évidence l'autonomie progressive des enfants dans leurs choix de départs. Les parents soulignent que ce départ ne doit pas être une obligation mais bien un plaisir. **Et pour susciter l'envie, ils offrent la possibilité à leurs enfants de prendre une part active dans le choix du départ et/ou du séjour.** Beaucoup se concentreront sur les activités ou thématiques proposées pour choisir un séjour, pour d'autres l'essentiel sera d'être avec des jeunes connus : qu'il s'agisse d'organiser un départ entre membres de la famille ou amis, ou de retrouver sur place des amis de colos. Certains enfants ou adolescents demanderont d'eux-mêmes à repartir au même endroit : pour se rassurer, retrouver des amis, des animateurs, avoir l'assurance qu'on prendra du plaisir au séjour. Ces choix se font cependant, et sans surprise, au regard de principes de réalité : le tarif, le calendrier, le lieu de départ, etc.

La question des choix était centrale dans l'enquête qualitative, mais c'était sans compter que certaines familles ne font pas le choix du séjour ou font face à un choix relativement restreint⁴³ : parce que la structure sélectionnée ne propose qu'un seul séjour ; parce que pour des questions de calendrier ou de moyens financiers, le choix n'existe pas ; parce que, nous l'avons dit, l'enfant souhaite repartir au même endroit ; parce que l'offre sur le territoire de résidence est particulièrement restreinte. Si la question de l'activité ou de la thématique apparaît souvent comme critère principal de choix du séjour, nous comprenons d'une part que cette donnée est à lire au regard de la place offerte aux enfants dans les choix de leurs vacances ; d'autre part les résultats nous indiquent qu'elle concerne tout particulièrement les familles qui ont inscrit leur enfant auprès d'un organisateur de séjour ou d'une structure de loisirs de proximité.

L'étude met finalement en évidence les rôles et/ou les influences que jouent chaque « catégorie » de structures, organisant ou prescrivant des séjours collectifs, dans l'accès à ce type de vacances, les critères de choix des familles, la régularité des départs. Ainsi les collectivités et les centres de loisirs se distinguent par des taux de primo-partants plus élevés ; ces structures ainsi que les CSE attirent les familles ayant comme critère principal le prix, tandis

⁴³ L'étude ne permet d'en estimer la part.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

que celles ayant comme critère principal l'activité s'inscriront plus souvent auprès d'un organisateur de séjours collectifs ou d'une structure de loisirs de proximité (hors centres de loisirs). Le processus de décision est également différent selon le type de structures auprès duquel l'inscription a été faite. Les familles ayant fait l'inscription auprès de structures de loisirs de proximité, dont les centres de loisirs, indiquent plus souvent qu'elles ont reçu une information sur les séjours avant de prendre la décision d'inscrire leur enfant. A l'inverse, celles s'étant inscrites auprès d'un organisateur de séjour ou d'une collectivité, répondent plus souvent qu'elles ont d'abord pris la décision puis qu'elles se sont renseignées sur l'offre disponible. Enfin, pour les inscriptions faites auprès d'un CSE, l'écart entre ces deux manières de procéder est relativement faible au regard de ceux des autres catégories de structures. Chacune a donc un ou des rôles différents à jouer pour rendre accessible les séjours collectifs au plus grand nombre.

Enfinement, entre enjeu de réassurance, cumul de contraintes dans les critères de choix, souhait de faire participer son enfant au choix, la place des projets portés par les organisateurs reste toute relative. Quelles sont aujourd'hui les principales attentes des familles ? Au-delà de la question de garde, les parents souhaitent offrir à leurs enfants ce à quoi ils n'auraient pas eu accès autrement ; un moyen de ne pas s'ennuyer pendant les vacances, d'être « occupé » ; une manière de découvrir (des lieux, des personnes, des activités...) et de développer certaines compétences sociales et comportementales. Le souhait principal reste cependant que l'enfant passe un bon moment, qu'il s'amuse, qu'il s'épanouisse au travers de **ce mode de vacances souvent pensé comme complémentaire à des vacances en famille.**

Pour terminer, notons que l'étude dresse, en pointillé, un portrait des familles ayant un enfant en situation de handicap reconnu par la MDPH⁴⁴. Leur profil se distingue de diverses manières. D'abord au regard de caractéristiques sociodémographiques différentes : avec moins souvent d'enfants issus d'une famille nucléaire et plus souvent des parents à temps partiels, avec un taux particulièrement élevé de bénéficiaires d'aides financières au départ (69 % contre 31 % pour les autres familles). Ensuite en termes de pratiques de loisirs et de séjours collectifs : avec, pour l'année observée, des taux d'inscriptions dans des structures de loisirs et de multi-départ en séjours collectifs plus élevés, des départs en séjours collectifs uniquement en France. En termes de prises de décision enfin : avec des familles qui ont plus souvent pris la décision d'inscrire leur enfant avant de se renseigner sur l'offre disponible, et qui ont moins souvent indiqué que l'envie de l'enfant était un des critères principaux dans le choix du séjour.

Entre continuité et complémentarité des pratiques de loisirs et de vacances, entre principes de réalité, stratégies éducatives et envies d'enfants, entre besoin de confiance et société perçue comme anxigène, les résultats de cette nouvelle étude de l'Ovlej brossent un portrait riche et complexe des parcours qui amènent les enfants et les adolescents à s'initier à un premier départ en séjour collectif et à renouveler cette expérience. Elle met notamment en lumière les opportunités dont se saisissent les familles pour s'engager dans une dynamique de départs réguliers tout autant que le rôle des diverses structures dans cette dynamique.

A noter : Un second rapport sera diffusé par l'Ovlej au cours de l'année 2025. Celui-ci permettra de mettre en regard les pratiques des familles aux Etats-Unis (non traitées dans ce premier volume) et en France, et de compléter les analyses présentes dans ce rapport sur les variables agissantes sur les espaces des possibles vacanciers des enfants.

⁴⁴ 9 % des répondants à l'enquête quantitative.

Annexes

Présentation des familles ayant participé aux entretiens

Textes générés par l'Intelligence artificielle à partir de données extraites par la chargée de mission de l'Ovlej des divers entretiens, afin de présenter succinctement les familles ayant accepté de participer aux entretiens.

La Famille A est une famille nucléaire composée des parents et de leurs trois enfants âgés de 6, 9 et 11 ans, vivant dans le département du Rhône. L'entretien a été mené avec la mère (appartenant à la catégorie socio-professionnelle des cadres administratifs et commerciaux d'entreprise) ainsi que deux des enfants : une fille de 9 ans et un garçon de 11 ans.

L'expérience des séjours collectifs au sein de cette famille est ancrée dans une tradition transgénérationnelle. La mère a participé à des accueils de scoutisme de l'âge de 8 à 20 ans et est partie en séjours collectifs, organisés via le comité d'entreprise de l'un de ses parents, tous les ans, dès ses 10-12 ans. Le père a également eu une expérience similaire dans les séjours collectifs. Cette histoire familiale semble avoir influencé la trajectoire des enfants, qui s'inscrivent eux aussi dans une dynamique active de participation aux activités extrascolaires et aux séjours.

Les deux enfants interrogés pratiquent chacun deux activités extrascolaires encadrées. Leur premier contact avec les séjours collectifs remonte à leurs 3 ou 4 ans, à travers des mini-camps organisés par un accueil de loisirs. Depuis, ils ont participé à plusieurs séjours collectifs (trois à quatre), avec deux organismes différents.

La Famille B est une famille nucléaire composée des parents et de leurs deux enfants âgés de 13 et 16 ans, vivant dans le département de la Haute Garonne. L'entretien a été mené avec le père (appartenant à la catégorie socio-professionnelle des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise) et sa fille de 16 ans.

L'histoire familiale révèle une approche contrastée des vacances et des séjours collectifs. Le père, en raison de freins financiers, partait rarement en vacances et privilégiait les séjours au sein de sa famille en Sicile. En revanche, sa fille a développé très tôt une passion pour l'équitation, qui l'a conduite à expérimenter les séjours collectifs dès l'âge de 6 ans.

Depuis, elle a participé à une trentaine de séjours collectifs en dix ans, principalement orientés vers l'équitation, et avec divers organismes. Cette immersion dans le milieu équestre a façonné son parcours éducatif, puisqu'elle est aujourd'hui en internat sport-études, spécialisé en équitation.

La Famille C est une famille nucléaire composée des parents et de leurs deux enfants âgés de 8 et 11 ans, vivant dans le département des Hauts-de-Seine. L'entretien a été mené avec la mère (appartenant à la catégorie socio-professionnelle des professions intermédiaires de la santé et du travail social) et son fils de 8 ans.

L'histoire familiale montre une tradition ancrée des vacances en famille ainsi qu'une expérience parentale des séjours collectifs. La mère, en particulier, a bénéficié régulièrement de séjours collectifs via le comité d'entreprise de l'un de ses parents, aussi bien durant les petites vacances que les grandes vacances.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Le garçon pratique deux activités extrascolaires encadrées et fréquente le centre de loisirs chaque mercredi matin. Son premier séjour collectif a eu lieu dès l'âge de 5 ans, et depuis, il part chaque année pour un séjour proposé par la mairie. Ces séjours se déroulent soit en hiver pour une semaine, soit en été pour une durée pouvant aller jusqu'à dix jours.

La Famille D est une famille nucléaire composée des parents et de leurs deux enfants âgés de 8 et 11 ans, vivant dans le département du Bas-Rhin. L'entretien a été mené avec le père et sa fille de 11 ans.

L'expérience familiale des séjours collectifs s'inscrit dans une trajectoire de transmission directe entre générations. Le père a découvert les séjours collectifs dès l'âge de 8 ans et a poursuivi cette expérience chaque année avec la même association. Cette implication a évolué au fil du temps : après avoir été participant, il est devenu animateur, puis directeur de colonie au sein de cette même structure.

Sa fille participe également activement aux séjours collectifs. Depuis ses 6 ans, elle part chaque année, la plupart du temps pour une durée de deux semaines. Elle est inscrite dans l'association où son père a été à la fois participant et encadrant, poursuivant ainsi une dynamique familiale de continuité et d'adhésion aux valeurs de la structure. Durant l'année observée, elle a pratiqué deux activités extrascolaires encadrées.

La Famille E est une famille nucléaire composée des parents et de leurs trois enfants âgés de 1, 9 et 13 ans, vivant dans le département des Bouches-du-Rhône. L'entretien a été mené avec la mère et son fils de 9 ans.

L'histoire parentale révèle une expérience contrastée des séjours collectifs, marquée par des circonstances économiques. La mère a bénéficié, dans son enfance, de séjours collectifs de trois semaines via le comité d'entreprise de l'un de ses parents, en parallèle de vacances estivales passées chez sa grand-mère. Cette dynamique s'est interrompue lorsque l'usine où travaillait son père a fermé, mettant un terme aux possibilités offertes par le CE.

Le fils pratique deux activités extrascolaires encadrées durant l'année. Il a découvert les séjours collectifs dès l'âge de 6/7 ans, par le biais du Comité Social et Économique (CSE) de son père. Depuis, il part chaque année, avec différents organismes, ce qui reflète une diversité d'expériences et une régularité dans cette pratique.

La Famille F est une famille recomposée comprenant la mère, le beau-père et leur fille de 10 ans, tandis que les demi-frères et sœurs ne vivent plus, aujourd'hui, au domicile familial. La famille vit dans le département du Vaucluse. L'entretien a été mené avec la mère (artisans) et sa fille de 10 ans.

L'histoire parentale met en lumière une diversité de formes de départs en vacances et d'expériences collectives. Durant son enfance, la mère partait chaque hiver avec ses parents, tandis que l'été, elle séjournait chez son oncle et sa tante qui géraient un lieu d'accueil pour les enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). À l'adolescence, elle a également voyagé avec les familles de ses amies, explorant ainsi différentes modalités de départ. Son unique expérience d'un séjour collectif, via le comité d'entreprise d'un de ses parents, lui a permis de découvrir le ski, activité que ses parents n'appréciaient pas.

Sa fille pratique cette année une activité extrascolaire encadrée. Elle a découvert les séjours collectifs à l'âge de 8 ans. À ce jour, elle a effectué deux départs, systématiquement au mois de juillet.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

La Famille G est une famille nucléaire composée des parents et de leurs deux enfants, vivant dans le département de la Meurthe-et-Moselle. L'entretien a été mené avec la mère (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des cadres de la fonction publique) et ses deux enfants : un garçon de 6 ans et une fille de presque 10 ans.

L'expérience parentale des séjours collectifs est profondément enracinée dans l'histoire de la mère. Issue d'une famille qui gère une association organisant des séjours collectifs, elle a elle-même participé, chaque année, à des colos proposées par cette structure, en février et en juillet (quatre semaines par an au total).

Le fils de 6 ans pratique une activité extrascolaire encadrée, tandis que la fille de 10 ans en pratique trois. Tous deux ont intégré les séjours collectifs dès l'âge de 4/5 ans, exclusivement au sein de l'association familiale, où ils partent chaque été. En février prochain, la fille partira pour la première fois avec un autre organisme, via le Comité Social et Économique (CSE) de son père, marquant ainsi une ouverture vers de nouvelles expériences.

La Famille H est une famille nucléaire composée des parents et de leur fille âgée de 9 ans, vivant dans l'Hérault. L'entretien a été mené avec le père (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des professions libérales) et sa fille.

L'expérience familiale des séjours collectifs est marquée par une absence de tradition parentale dans ce domaine. Durant son enfance au Maroc, le père partait rarement en vacances, hormis pour rendre visite à sa famille l'été. Il n'a jamais participé à un séjour collectif, mais a connu l'internat durant sa scolarité. Son parcours l'a conduit à devenir aujourd'hui formateur BAFA, impliqué dans l'encadrement des séjours pour les jeunes.

Sa fille s'inscrit dans une dynamique qui, bien que différente de celle de son père, reste modérée en termes de départs collectifs. Elle pratique une activité extrascolaire encadrée et bénéficie d'un aménagement scolaire lui permettant de suivre des cours de musique au conservatoire. Elle fréquente également l'accueil périscolaire. À ce jour, elle n'a participé qu'à un seul séjour collectif, à l'âge de 7 ans.

La Famille I est une famille recomposée composée de la mère et de son fils de 10 ans (dont le père est décédé), et du beau-père, vivant dans le département des Hauts-de-Seine. L'entretien a été mené uniquement avec la mère (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des professions de l'information, de l'art et des spectacles).

L'expérience parentale des vacances s'inscrit dans un parcours marqué par des contraintes financières et des opportunités institutionnelles. Durant son enfance, la mère partait peu en vacances avec sa famille du fait d'un manque de moyen financier, mais séjournait régulièrement chez ses grands-parents ou d'autres membres de la famille. À partir de ses 9/10 ans et jusqu'à ses 15/16 ans, elle a bénéficié de séjours collectifs organisés par le comité d'entreprise de sa mère, ce qui lui a permis d'expérimenter cette forme de départ encadré.

Son fils pratique deux activités extrascolaires encadrées et fréquente le centre de loisirs. Depuis plusieurs années, il participe également à des séjours collectifs proposés par la Mairie.

La Famille J est une famille nucléaire composée des parents et de leur fille unique âgée de 12 ans, vivant dans le département de l'Aude. L'entretien a été mené avec la mère (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des professions intermédiaires de la santé et du travail social) et sa fille.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

L'histoire familiale met en lumière une expérience des séjours collectifs inscrite dans un cadre associatif. Durant son enfance, la mère passait ses vacances avec ses grands-parents et fréquentait une association catholique de jeunes tout au long de l'année. Cette structure organisait diverses sorties ainsi qu'un séjour collectif annuel en bord de mer, auquel elle a participé de ses 9/10 ans jusqu'à ses 15/16 ans.

Sa fille pratique deux activités extrascolaires encadrées. Elle a participé à plusieurs séjours collectifs depuis l'âge de 8/9 ans. Elle fréquente, depuis son entrée au collège, un accueil ados, l'un des deux organismes avec lesquels elle est partie en séjour collectif. Cet accueil occupe une place centrale dans son parcours, non seulement en tant que lieu de socialisation et d'activités, mais aussi dans l'organisation des séjours, puisque les animateurs et les adolescents construisent ensemble un départ annuel, prévu durant l'été. La mère, engagée dans la vie de cette structure, y occupe désormais un rôle actif en tant qu'administratrice de l'association.

La Famille K est une famille nucléaire composée des parents et de leurs cinq enfants âgés de 5, 7, 9, 11 et 12 ans, vivant dans le département de la Vendée. L'entretien a été mené avec la mère (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des employés administratifs d'entreprise ou employés de commerce) et les trois aînés.

L'expérience familiale des séjours collectifs repose sur une forte tradition liée au scoutisme. Dans son enfance, la mère passait ses vacances avec ses parents, chez des membres de la famille. Elle a commencé les colonies de vacances à partir de 11 ans, lorsque sa propre mère a repris le travail. Elle a ainsi participé à cinq ou six séjours collectifs, organisés par le travail de sa mère. Par la suite, elle a découvert le scoutisme et a poursuivi cette expérience en camps organisés. Son mari, lui aussi, a participé à des camps de scoutisme dans son enfance. La mère a approfondi son engagement dans ce domaine en passant le BAFA.

Les enfants suivent une scolarité à domicile et sont fortement impliqués dans des activités de groupe. Ils participent aux accueils de scoutisme, jouent de la musique au conservatoire et pratiquent tous une activité extrascolaire encadrée complémentaire. Depuis l'âge de 8 ans, ils prennent part aux camps de scoutisme chaque été, dans la continuité des accueils qu'ils fréquentent durant l'année.

La Famille L est une famille nucléaire composée des parents et de leur fille unique âgée de 9 ans, vivant dans le département de l'Ardèche. L'entretien a été mené avec la mère (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des professions intermédiaires de la santé et du travail social) et sa fille.

L'histoire familiale montre une entrée tardive dans les séjours collectifs pour la mère, qui, durant son enfance, passait ses vacances en famille, entre voyages et séjours à la maison de campagne. Ce n'est qu'à partir de 13 ans qu'elle a découvert les colonies de vacances, via la mairie, une expérience qu'elle a immédiatement appréciée et répétée chaque année par la suite. Le père, quant à lui, a également participé à des séjours collectifs durant son enfance.

La fille, âgée de 9 ans, s'inscrit dans une dynamique plus précoce d'expérimentation des séjours collectifs. Elle pratique deux activités extrascolaires encadrées et a découvert les départs en groupe dès 6 ans lors d'un mini-séjour. Depuis, elle a participé à deux autres séjours d'une semaine, avec un organisme différent du premier.

La Famille M est une famille nucléaire composée des parents et de leurs deux enfants âgés de 9 et 10 ans, vivant dans le département de l'Ariège. L'entretien a été mené avec la mère

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

(appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des employés administratifs d'entreprise ou employés de commerce). Le fils de 9 ans était présent mais n'a pas activement participé à l'échange.

L'histoire parentale montre une approche des vacances tournée principalement vers les séjours en famille. Durant son enfance, la mère partait fréquemment en vacances avec ses parents, privilégiant les clubs et les campings, mais sans jamais expérimenter les séjours collectifs.

Ses enfants, en revanche, ont connu des expériences de départ en séjours collectifs dès leur jeune âge. Ils pratiquent chacun un sport en extrascolaire et sont inscrits au centre de loisirs de leur école, qui leur permet de participer à de nombreuses sorties. Leur découverte des séjours collectifs s'est faite via le dispositif « colo apprenante », auquel la mère a toujours eu recours pour les différentes inscriptions. Cependant, leurs réactions à ces expériences diffèrent : la fille, qui est déjà partie quatre fois, n'a plus envie de renouveler l'expérience, tandis que son frère exprime toujours l'envie de partir.

La Famille N est une famille nucléaire composée des parents et de leurs deux enfants âgés de 12 et 13 ans, vivant dans le département d'Ille-et-Vilaine. L'entretien a été mené avec le père (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des techniciens) et ses deux enfants.

L'histoire familiale témoigne d'une forte tradition de départs en vacances, intégrant à la fois les séjours en famille et les expériences collectives. Dans son enfance, le père voyageait fréquemment avec ses parents, notamment en camping, et a également participé à quelques séjours collectifs organisés par son village ou le foyer de jeunes. La mère, quant à elle, a eu un parcours plus structuré dans ce domaine : elle partait chaque année trois semaines en colonie de vacances avec le même organisateur, avant de devenir animatrice et de poursuivre cet engagement jusqu'à ses 20 ans. Le père est également devenu animateur, renforçant ainsi la transmission de cette dynamique familiale.

Les deux enfants pratiquent des activités extrascolaires encadrées. La fille de 12 ans suit une classe à horaires aménagés pour pratiquer la musique au conservatoire. L'histoire familiale a également été influencée par un contexte international : la famille a vécu plusieurs années en République Tchèque, pays d'origine de la mère. Dans ce cadre, un groupe d'amis des parents a décidé de créer son propre camp de vacances pour leurs enfants, permettant ainsi aux deux enfants de cette famille de le fréquenter chaque année depuis l'âge de 4 et 6 ans. Ce camp, dont le fonctionnement s'apparente à celui des camps de scoutisme (rapport à la nature important), joue un rôle important dans le maintien du lien culturel et linguistique avec la République Tchèque.

Récemment, les enfants ont également commencé à partir en France, en séjours collectifs, diversifiant ainsi leur expérience des départs encadrés.

La Famille O est une famille composée de la mère et de ses deux enfants âgés de 16 et 17 ans, qui ne voient leur père que pendant les vacances, celui-ci résidant loin. La famille vit dans le département du Maine-et-Loire. L'entretien a été mené avec la mère (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des professions libérales) et son fils de 16 ans.

L'expérience familiale des séjours collectifs est marquée par une tradition du scoutisme, bien que limitée par des contraintes financières dans l'enfance de la mère. Celle-ci partait chaque année en vacances avec sa famille et, entre ses 8 et 18 ans, elle a pratiqué le scoutisme. Toutefois, en raison de freins économiques, elle n'a participé qu'à trois ou quatre camps durant cette période.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

Son fils a développé un engagement fort dans cette même dynamique. Depuis l'âge de 6 ans, il pratique le scoutisme. Il participe chaque été à des camps qu'il prépare activement tout au long de l'année, impliquant également un travail de financement de ces séjours. En parallèle, il pratique divers sports, mais en dehors d'une structure encadrée.

La Famille P est une famille nucléaire composée des parents et de leur fils unique âgé de 9 ans, vivant dans le département des Hauts-de-Seine. L'entretien a été mené avec l'ensemble de la famille (la mère est sur la catégorie socioprofessionnelles des professions libérales et le père était -au moment de l'enquête par questionnaire- en recherche d'emploi, sur la catégorie socioprofessionnelle des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise).

L'histoire familiale révèle une absence de tradition en matière de séjours collectifs. Durant leur enfance, aucun des parents n'a participé à ce type de départ, ils ont cependant fréquenté les accueils de loisirs. Leurs vacances étaient principalement organisées autour de séjours chez leurs grands-parents, et la mère partait également souvent en famille durant l'été.

Le fils, quant à lui, a manifesté un intérêt précoce pour les séjours collectifs, faisant preuve d'une autonomie dans ses choix. Il a demandé à partir en séjour collectif à l'âge de 7 ans. Depuis, il a effectué deux départs, proposés par la mairie, et exprime aujourd'hui le souhait de renouveler cette expérience. Il pratique deux activités extrascolaires encadrées durant l'année.

La Famille Q est une famille composée de la mère et de sa fille unique âgée de 10 ans, vivant en garde alternée. La famille vit dans le département de la Lozère. L'entretien a été mené avec la mère (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des commerçants et assimilés) et sa fille.

L'expérience familiale des séjours collectifs s'inscrit dans une continuité générationnelle. La mère a découvert les séjours collectifs dès l'âge de 6 ans, et a participé à des départs tout au long de son enfance, via le comité d'entreprise de l'un de ses parents.

Aujourd'hui, la fille pratique une activité extrascolaire encadrée et fréquente le centre de loisirs. Elle a connu son premier départ en séjour collectif à 6 ans avec un premier organisme. Depuis, elle est partie chaque année (4 séjours au total), mais avec un autre organisateur.

La Famille R est une famille nucléaire composée des parents et de leurs deux enfants âgés de 9 et 11 ans, vivant dans le département de la Loire-Atlantique. L'entretien a été mené avec la mère (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des professions intermédiaires de la santé et du travail social) et ses deux enfants.

L'histoire parentale révèle une approche des vacances essentiellement tournée vers les séjours en famille. Durant son enfance, la mère partait chaque été pendant cinq semaines en camping avec ses parents, et passait le reste de son temps chez ses grands-parents. Elle a fréquenté le centre de loisirs de manière occasionnelle mais n'avait pas accès aux séjours collectifs via un comité d'entreprise, ses parents n'en bénéficiant pas. Elle a néanmoins participé à un séjour collectif pour tester une activité coûteuse vers ses 9/10 ans, puis, bien plus tard, à des séjours sportifs pour jeunes adultes à 23 ans.

Ses enfants suivent une trajectoire qui les a progressivement intégrés dans les départs en groupe. Chacun pratique une activité extrascolaire encadrée, et le fils de 9 ans est également inscrit à l'accueil périscolaire matin et soir. Avant de partir en séjour collectif, ils sont passés par un stage en externat, organisé par l'association gérant les centres de loisirs. Par la suite, cette même structure leur a permis de partir en colonie : à 8 ans pour le fils et à 9 ans pour la fille. Cette dernière a ensuite expérimenté un deuxième séjour avec un autre organisateur.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

L'expérience des enfants illustre des réactions différenciées face aux séjours collectifs. Si la fille manifeste l'envie de repartir, à condition qu'une amie l'accompagne, son frère, en revanche, ne souhaite pas renouveler l'expérience.

La Famille S est une famille nucléaire composée des parents et de leurs filles jumelles âgées de 10 ans, vivant dans le département du Val-de-Marne. L'entretien a été mené avec la mère (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des professions de l'information, de l'art et des spectacles) et ses filles.

L'expérience familiale des séjours collectifs révèle une entrée précoce des enfants dans ces départs, malgré l'absence de tradition parentale dans ce domaine. La mère ne garde que peu de souvenirs de ses vacances d'enfance, bien qu'elle sache qu'elle passait l'été chez ses grands-parents avec ses frères et cousins. Elle n'a jamais participé à des séjours collectifs et ne sait pas si son mari en a fait l'expérience.

Les jumelles, en revanche, affichent un parcours marqué par une forte implication dans les activités collectives. Elles pratiquent de nombreuses activités extrascolaires, un choix qu'elles ont fait elles-mêmes selon leur mère. Elles sont également engagées dans le scoutisme. Leur premier départ en séjour collectif a eu lieu à 5 ans, via la commune. Depuis, elles ont multiplié les expériences, participant chaque année à deux colonies et à un camp scout. Lors de leurs dernières vacances, elles ont opté pour des séjours séparés, témoignant d'une autonomie grandissante dans leurs choix de départ.

La Famille T est une famille nucléaire composée des parents et de leurs trois filles, âgées de 12 et 14 ans (jumelles), vivant dans le département du Rhône. L'entretien a été mené avec la mère (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise) et ses trois enfants.

L'histoire parentale révèle une approche des vacances centrée sur les séjours en famille. Durant son enfance, la mère partait en vacances avec ses parents ainsi qu'avec ses grands-parents, en Espagne, d'où ils étaient originaires. Elle n'a jamais participé à une colonie de vacances, expliquant qu'elle n'était pas une enfant sociable et que les séjours collectifs « n'étaient pas son truc ». Le père, quant à lui, a fréquenté le centre de loisirs durant son enfance.

Les trois filles ont, en revanche, suivi une trajectoire les intégrant progressivement dans les départs en séjours collectifs. Elles pratiquent des activités de loisirs dans le cadre de leur collège et, lorsqu'elles étaient plus jeunes, elles fréquentaient le centre de loisirs pendant les vacances. Les sœurs jumelles ont découvert les séjours collectifs dès l'âge de 4 ans, via le Comité Social et Économique (CSE) de leur mère. Leur petite sœur les a suivies deux ans plus tard. Depuis, elles partent chaque année pour une semaine, soit via le CSE, soit avec divers organisateurs trouvés au gré des recherches effectuées sur Internet.

La Famille U est composée de la mère et de ses deux enfants âgés de 15 et 17 ans, vivant dans le département de l'Aude. L'entretien a été mené avec la mère (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des agriculteurs exploitants) et ses deux enfants.

L'histoire familiale met en lumière une dynamique où les séjours collectifs ont joué un rôle important dans l'enfance de la mère, sans pour autant être une expérience partagée par ses frères et sœurs. Ayant peu voyagé en famille, elle a cherché des espaces de socialisation à travers les centres de loisirs avant de participer aux colonies de vacances organisées via le comité

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

d'entreprise de son père. Ses frères et sœurs, cependant, n'avaient pas le même intérêt pour ce type de départ et n'ont jamais participé à ce type de séjours.

La fille de 15 ans pratique la musique. Son frère, âgé de 17 ans, est interne au lycée et ne suit pas d'activités extrascolaires encadrées. Ils ont tous les deux découvert les colonies de vacances à 9 ans et, depuis, partent régulièrement, à raison d'une à deux fois par an. Ces séjours sont toujours organisés par les mêmes structures : une compagnie de théâtre locale (au sein de laquelle la mère prenait des cours de théâtre) et une association proposant des colonies éco-responsables (dont le fondateur est un professeur d'un des établissements scolaires fréquentés par les enfants).

La Famille V est une famille monoparentale composée de la mère, qui élève seule son fils de 8 ans, ainsi que de ses trois autres enfants âgés de 14, 16 et 18 ans, qui vivent en garde alternée avec leur père. La famille vit dans le département du Maine-et-Loire. L'entretien a été mené avec la mère (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises) et son fils de 8 ans.

L'expérience familiale des séjours collectifs s'inscrit dans une continuité générationnelle. Durant son enfance, la mère fréquentait le centre aéré et partait en vacances en famille. À partir de ses 7 ans et jusqu'à ses 16 ans, elle a participé chaque année aux colonies de vacances proposées par le travail de sa mère, partant un mois l'été et deux semaines pendant les vacances de printemps. Son engagement dans cette dynamique s'est poursuivi lorsqu'elle a obtenu son BAFA et exercé comme animatrice durant deux ans pendant ses études.

Son fils de 8 ans suit une trajectoire similaire en matière de départs collectifs. Il fréquente le centre aéré le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. À l'école, il est accompagné par une Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) en raison d'un trouble de l'attention, mais ses séjours en colonie de vacances ne nécessitent pas de suivi particulier. Depuis trois ans, il part en séjour collectif, la durée de ses départs augmentant progressivement avec son expérience. Ces séjours sont toujours organisés par le même organisme, à raison d'un ou deux départs par an.

La Famille W est une famille nucléaire composée des parents et de leurs filles jumelles âgées de 12 ans, vivant dans le département des Hauts-de-Seine. L'entretien a été mené uniquement avec la mère (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des cadres de la fonction publique).

L'histoire familiale révèle une expérience contrastée des séjours collectifs. Durant son enfance, la mère partait en vacances avec ses parents et chez de la famille. Elle a également participé régulièrement à des colonies de vacances organisées via le comité d'entreprise (CE) de l'un de ses parents. En revanche, le père n'a jamais pris part à ce type de séjour collectif.

Les jumelles pratiquent chacune une activité de loisirs encadrée en dehors du temps scolaire et sont engagées dans le scoutisme. Elles ont participé à trois colonies de vacances organisées par la Mairie. Jusqu'à présent, elles ont pris part à des camps de scoutisme uniquement sur des week-ends, mais cet été marquera une évolution dans leur parcours avec un premier départ prolongé en camp scout.

La Famille X est une famille nucléaire composée des parents et de leurs deux enfants âgés de 9 et 13 ans, vivant dans le département du Val-de-Marne. L'entretien a été mené avec la mère (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des cadres administratifs et commerciaux d'entreprise) et sa fille de 9 ans.

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

L'histoire familiale révèle une approche différenciée des séjours collectifs selon les expériences des parents. Durant son enfance, la mère partait régulièrement en vacances avec sa famille, mais n'a jamais participé à une colonie de vacances. En revanche, le père a connu des départs en séjours collectifs, organisés via le comité d'entreprise (CE) de l'un de ses parents. La mère travaille aujourd'hui pour une association qui organise des séjours collectifs.

Les enfants ont suivi une trajectoire qui les a progressivement intégrés dans les séjours collectifs. La fille pratique un sport en compétition sur son temps extrascolaire. Elle a découvert les colonies de vacances à l'âge de 7 ans, accompagnée de son frère, alors âgé de 11 ans. Depuis, ils ont participé à trois séjours, toujours organisés par le même organisme, qui est celui pour lequel travaille leur mère.

La Famille Y est une famille monoparentale composée de la mère et de sa fille unique âgée de 7 ans, vivant dans le département des Hauts-de-Seine. Le père vient régulièrement la voir mais n'en n'a pas la garde. L'entretien a été mené avec la mère (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des cadres administratifs et commerciaux d'entreprise) et sa fille.

L'expérience familiale des séjours collectifs est marquée par des souvenirs difficiles. Durant son enfance, la mère passait un mois chaque été en vacances avec ses parents, suivi d'un mois en colonie organisée via le comité d'entreprise (CE) de l'un de ses parents. Elle a participé à ces séjours jusqu'à ses 17 ans, mais en garde de très mauvais souvenirs, notamment en raison d'un sentiment de solitude et de harcèlement de la part des autres enfants.

Sa fille, qui souffre d'un trouble du déficit de l'attention, pratique du sport sur son temps extrascolaire et a, jusqu'à présent, expérimenté trois séjours en colonie de vacances, tous organisés par la mairie. Cependant, son dernier séjour s'est mal déroulé, avec des épisodes de harcèlement et de mise à l'écart. En conséquence, il est probable que ce séjour soit le dernier.

La Famille Z est une famille recomposée, composée des parents, de leurs deux filles âgées de 10 et 13 ans, ainsi que d'un garçon de 18 ans en garde alternée avec son père. La famille vit dans le département du Finistère. L'entretien a été mené avec la mère (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des cadres de la fonction publique) et sa fille de 13 ans.

L'histoire familiale révèle une familiarité avec les séjours collectifs, tant du point de vue de l'expérience vécue que de l'engagement professionnel. Dans son enfance, la mère partait en vacances avec sa famille. Durant les semaines d'été où ses parents travaillaient, elle fréquentait le centre aéré et participait à des séjours courts. Par la suite, elle a poursuivi cette implication en devenant animatrice en centre de loisirs et en colonie de vacances.

Sa fille de 13 ans pratique deux activités encadrées en extrascolaire. Elle a expérimenté les séjours collectifs dès l'âge de 6/7 ans. Depuis, elle part chaque année, choisissant ses séjours parmi deux catalogues : celui du comité social économique (CSE) de sa mère, qui propose des séjours thématiques, et celui distribué par son école bilingue français/breton, qui lui permet de participer à des séjours en immersion linguistique en breton.

La Famille AB est une famille nucléaire composée des parents et de leurs deux enfants âgés de 9 et 14 ans, vivant dans le département de l'Isère. L'entretien a été mené avec la mère (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des professions intermédiaires de la santé et du travail social) et sa fille de 9 ans.

L'histoire familiale révèle des expériences contrastées en matière de séjours collectifs. Durant son enfance, la mère a beaucoup voyagé avec ses parents, en France et à l'étranger. Elle a

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

également participé régulièrement à des colonies de vacances dès l'âge de 8 ans, dont elle garde de très bons souvenirs. Son engagement dans cette dynamique s'est poursuivi lorsqu'elle a obtenu son BAFA et exercé comme animatrice en centre de loisirs et en colonie de vacances pendant plusieurs années. En revanche, le père n'a expérimenté qu'un seul séjour collectif et en garde un mauvais souvenir.

La fille de 9 ans suit une trajectoire qui reflète l'expérience positive vécue par sa mère. Elle pratique une activité encadrée sur son temps extrascolaire. Elle a participé à trois ou quatre séjours en colonies de vacances, toujours avec des associations locales.

La Famille AC est composée de la mère et de son fils de 10 ans, en garde alternée une semaine sur deux. La famille vit dans le département de l'Isère. L'entretien a été mené uniquement avec la mère (appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des professions intermédiaires de la santé et du travail social).

L'histoire familiale témoigne d'une forte familiarité avec les séjours collectifs. Durant son enfance, la mère partait en vacances avec ses parents, chez des amis ou de la famille. Par ailleurs, elle a participé chaque été aux colonies de vacances, de ses 7 à ses 15 ans. Dans son enfance, ces séjours étaient proposés par la mairie, tandis qu'à l'adolescence, elle est partie avec un organisateur associatif.

Son fils pratique plusieurs activités encadrées sur son temps extrascolaire, notamment des sports et de la musique. Il fréquente également le centre de loisirs pendant les vacances scolaires. Un diagnostic est en cours pour déterminer s'il souffre d'un trouble de l'attention. Il a découvert les colonies de vacances à 8 ans, en partant avec des copains, et exprime aujourd'hui l'envie d'y retourner, bien qu'il n'ait pas encore eu l'occasion de le faire.

Complément d'informations sur les analyses de l'enquête quantitative menée en France

Tris significatifs pour la question « Au cours des douze derniers mois, quelles sont les activités quotidiennes de votre enfant pendant son temps libre ? »

| | Type d'activité | % | Facteurs ayant une influence sur la pratique |
|----|----------------------|------|---|
| 1 | Jeux vidéos | 47 | Garçons 54 % VS 38 % Employés : 53 % 11-14 ans : 51 % 15-17 ans : 50 % VS 38 % 6-10 ans Handicap 35 % VS 48 % |
| 2 | Jouets | | 6-10 ans : 50 % Garçons 31 % VS 24 |
| 3 | Cartes, jeux société | 32 | 6-10 ans : 37 % Professions intermédiaires : 36 % Employés : 34 % |
| 4 | Réseaux sociaux | 33 | 15-17 ans : 53 % VS 37 % 11-14 ans et 10 % 6-10 ans |
| 5 | Musique, chant | | Fille 19 % VS 12 % |
| 6 | Arts plastiques | | Fille 26 % VS 15 % Cadres : 25 %, Artisans : 22 %, 6-10 ans et 11-14 ans : 23 % VS 12 % 15-17 ans |
| 7 | Dessin | 34 | Fille 39 % VS 30 % 6-10 ans : 45 % |
| 8 | Ecouter musique | 51 | 15-17 ans : 59 % et 11-14 ans : 55 % Filles 58 % VS 45 % Handicap : 36 % VS 52 % |
| 9 | Télé | 54 % | Professions intermédiaires : 63 % Handicap : 38 % VS 56 % |
| 10 | Lecture | 36 | Filles 45 % VS 30 % Professions intermédiaires : 45 % 11-14 ans : 44 % Cadres : 38 % |
| 11 | Cuisiner | | Filles 33 % VS 20 % Famille nucléaire : 28 % VS 21 % |
| 12 | Scientifique | | Garçons 12 % VS 8 % |
| 13 | Pleine nature | 24 | 6-10 ans : 31 % |
| 14 | Activités sportives | 47 | Cadres : 54 %, Artisans et employés : 52 %, professions inter : 49 % Famille nucléaire : 51 % VS 38 % Handicap : 29 % VS 49 % |
| 15 | Vélo | 45 | 6-10 ans : 54 % Garçons 51 % VS 39 % Famille nucléaire : 47 % VS 40 % |

Tris significatifs pour la question « Quelles sont les principales sorties de votre enfant pendant son temps libre ? »

| | | | |
|---|--------|------|--|
| 1 | Biblio | 26 % | Cadres : 33 % et professions inter : 32 % Filles 30 % |
|---|--------|------|--|

Inscrire son enfant en séjour collectif en 2024

| | | | |
|---|-----------------------|------|--|
| | | | 6-10 ans : 29 % et 11-14 ans : 28 % |
| 2 | Installation sportive | 45 % | Artisans et cadres : 52 %, employés : 47 % |
| 3 | Lieu culturel | 38 % | Filles 44 % 15-17 ans : 44 % Cadres : 43 %, prof inter : 42 % Handicap : 28 % VS 40 % |
| 4 | Nature | 46 % | 6-10 ans : 55 % et 11-14 ans : 48 % Cadres : 48 % |
| 5 | Parc attraction | 29 % | 6-10 ans : 36 % |
| 6 | Amis | 58 % | 15-17 ans : 65 % et 11-14 ans : 60 % Famille nucléaire : 61 % Artisans : 61 % Handicap : 35 % VS 60 % |